

TABLE DES MATIÈRES

Procès-verbaux_Comité actif-passif et vérification (CAPV)

Description	Page
Séance no 01_tenue le 20 février 2019	1
Séance no 02_tenue le 19 mars 2019	8
Séance no 03_tenue le 17 juin 2019	14
Séance no 04_tenue le 17 septembre 2019	21
Séance no 05_tenue le 16 octobre 2019	29
Séance no 06_tenue le 3 décembre 2019	37
Séance no 07_tenue le 13 février 2020	49
Séance no 08_tenue le 19 mars 2020	59
Séance no 09_tenue le 7 mai 2020	64
Séance no 10_tenue les 8 et 11 juin 2020	69
Séance no 11_tenue le 16 juin 2020	80
Séance no 12_tenue le 10 septembre 2020	83
Séance no 13_tenue le 15 octobre 2020	90
Séance no 14_tenue le 3 décembre 2020	96
Séance no 15_tenue le 22 janvier 2021	106
Séance no 16_tenue le 11 février 2021	110
Séance no 17_tenue le 8 mars 2021	117
Séance no 18_tenue le 11 mars 2021	121
Séance no 19_tenue le 18 mars 2021	124
Séance no 20_tenue le 10 juin 2021	135
Séance no 21_tenue le 30 juin 2021	145
Séance no 22_tenue le 9 septembre 2021	149
Séance no 23_tenue le 14 octobre 2021	156
Séance no 24_tenue le 2 décembre 2021	163
Séance no 25_tenue le 10 février 2022	174
Séance no 26_tenue le 17 mars 2022	181
Séance no 27_tenue le 8 juin 2022	191
Séance no 28_tenue le 12 septembre 2022	202

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 01
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 20 février 2019, à 12 h 30
Adopté le 19 mars 2019

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M. Dave Leclerc, secrétaire général
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction

EST ABSENT :

M. François Geoffrion, membre

INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Francine Lépinay, directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel
M. Rodrigue Côté, directeur des ressources humaines et de l'administration, par téléphone
M^{me} Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, par téléphone
M^{me} Nathalie Noël, directrice générale de la performance
M. Guillaume Morand, directeur du développement des affaires et du suivi de la performance, par téléphone

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE SÉANCES ANTÉRIEURES

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues le 5 décembre 2018

Sur proposition formulée, les procès-verbaux suivants sont adoptés par les membres du comité sans modification :

- Comité actif-passif
- Comité actif-passif et comité de vérification et de la performance
- Comité de vérification est de la performance

3. PRÉSENTATION ET APPROBATION DU PLAN DE TRAVAIL 2019

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité. Ils déposent, sous la cote CAPV-3 du 19.02.20, le projet de plan de travail 2019 pour le comité actif-passif et vérification.

Les invités présentent le projet de plan de travail et répondent aux questions des membres. Ces derniers se disent satisfaits et adoptent le plan de travail 2019.

4. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose, sous la cote CAPV-4 du 19.02.20, une note sur la reddition de comptes 2018 et la révision de la Politique de divulgation financière.

Le vice-président parcourt la note et répond aux questions des membres. D'emblée, il rappelle que la Société applique une politique de divulgation financière depuis 2008, et ce, en vertu de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Il précise que sa vice-présidence est responsable de maintenir

un processus de contrôle pour valider que l'information financière divulguée est fiable, exacte et diffusée en temps opportun.

En 2018, la Politique de divulgation financière a été appliquée de façon adéquate. Par ailleurs, son contenu a été revu pour confirmer les validations financières déjà réalisées et intégrer certaines précisions pour en faciliter l'application.

Les membres se disent en accord avec la nouvelle version de la politique et s'accordent pour recommander son approbation au conseil d'administration.

5. FRAIS DE FONCTION, DÉPLACEMENT ET FORMATION DES DIRIGEANTS

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose, sous la cote CAPV-5 du 19.02.20, une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2018.

Le vice-président parcourt la note et répond aux questions des membres. Il rappelle que, en 2012, il a été convenu de rendre compte annuellement des frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société. La reddition de comptes 2018 démontre notamment que :

- les frais de fonction engagés sont largement inférieurs aux maximums autorisés;
- les frais de déplacement sont raisonnables.

Le vice-président mentionne que, depuis 2015, les frais de fonction, de déplacement et de formation de la présidente et chef de la direction doivent être publiés sur le site Web de la Société. Aussi, dans un souci de transparence, la Société publie les dépenses des vice-présidents.

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel quitte la séance.

6. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE EN VERTU DE LA LGCE

Le directeur des ressources humaines et de l'administration se joint aux membres du comité, par téléphone.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose, sous la cote CAPV-6 du 19.02.20, une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2018 et la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus pour la même période. Il dépose également une déclaration de conformité signée par la présidente et chef de la direction ainsi que par lui-même.

Le vice-président parcourt la liste des contrats de services et répond aux questions tout au long de sa présentation.

Le directeur des ressources humaines et de l'administration quitte la séance.

7. GESTION DES RISQUES

La directrice générale de la performance se joint aux membres du comité. La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier et le directeur du développement des affaires et du suivi de la performance se joignent au groupe, par téléphone.

7.1 **Rapport annuel 2018**

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 a) du 19.02.20, un document intitulé Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2018.

Le vice-président parcourt le document et répond aux questions des membres. Il mentionne que l'année 2018 a été marquée par la volonté de la Société d'accroître l'arrimage existant entre la gestion des risques et les contrôles organisationnels pour en renforcer la cohérence.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente son rapport d'audit interne, inclus dans le Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2018.

Une analyse comparative a permis de conclure que les risques anticipés par des organisations de domaines comparables sont déjà suivis à la Société et que les mesures de contrôle appropriées sont en place.

Il y a une importante croissance des risques liés à la cybercriminalité. La gestion de ces risques est prise en charge dans le cadre du Plan de sécurité de l'information, mais une vigilance constante en la matière demeure.

Le processus d'analyse des risques est structuré autour de six familles de risques, soit les :

- risques stratégiques;
- risques d'assurance;
- risques financiers;
- risques technologiques – projets;
- risques opérationnels et de partenariat;
- risques de conformité.

En 2018, ce sont 210 risques qui ont été identifiés et évalués. De ce nombre :

- 10 sont considérés élevés;
- 34 sont considérés moyens;
- 166 sont considérés faibles.

Les membres se disent très satisfaits des résultats présentés.

7.2 **Risques opérationnels – Accès sécuritaire au réseau routier**

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier dépose au procès-verbal, sous la cote

CAPV-7 b) du 19.02.20, un tableau sur les risques opérationnels en lien avec l'accès sécuritaire au réseau routier.

La vice-présidente parcourt le tableau et répond aux questions des membres. L'analyse des risques est structurée autour de trois familles de risques, soit :

- gérer la relation avec les usagers;
- contrôler et surveiller les personnes habilitées à conduire sur le réseau public;
- contrôler et surveiller les véhicules pouvant emprunter les routes du Québec.

Pour le 1^{er} trimestre de 2019, ce sont 15 risques qui ont été évalués. De ce nombre :

- 3 sont considérés élevés;
- 10 sont considérés moyens;
- 2 sont considérés faibles.

Les membres se disent satisfaits des résultats présentés.

7.3 Rapport du 1^{er} trimestre 2019

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 c) du 19.02.20, une présentation intitulée Rapport trimestriel sur les risques – T1 2019.

Le vice-président parcourt le document et répond aux questions des membres. Il dresse un sommaire de la présentation. À l'occasion du premier trimestre de 2019, 210 risques étaient suivis dont :

- 8 sont considérés élevés;
- 33 sont considérés moyens;
- 169 sont considérés faibles.

Le vice-président précise que l'ensemble des risques évalué à élevé et à moyen fait l'objet de mesures de contrôle appropriées.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, la directrice générale de la performance et le directeur du développement des affaires et du suivi de la performance quittent la séance.

8. BILAN 2018 – DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 19.02.20, une présentation portant sur le bilan 2018 de sa direction. Il parcourt la présentation et répond aux questions des membres.

Le directeur souligne qu'il a obtenu l'écoute et le support nécessaires de la part de la haute direction pour la réalisation de ses travaux. La direction avait prévu travailler sur 48 mandats en audit interne

et en évaluation de programmes au cours de la période 2016-2018. Celle-ci a été en mesure de respecter 80 % de sa planification initiale. Ce taux s'explique notamment par :

- une planification ambitieuse;
- l'ampleur de la surveillance du projet CASA;
- l'ajout de mandats.

En 2018, des initiatives de coordination et de précision ont été réalisées entre les lignes de maîtrise. Elles ont permis d'éviter le dédoublement d'efforts et ont favorisé une plus grande fluidité dans l'avancement des dossiers. Par ailleurs, depuis la fin février 2019, l'équipe de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes est complète.

Le directeur mentionne que les prochaines années seront marquées par la consolidation et la progression de l'équipe afin de réaliser des mandats pertinents, spécifiques et de qualité supérieure.

Les membres se disent satisfaits du bilan de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

9. DÉPÔT DU RAPPORT DE VÉRIFICATION INTERNE (SGPE)

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.02.20, une note sur le rapport d'audit « Solution de gestion de projets d'entreprise », phase II. Il parcourt la présentation et répond aux questions des membres.

Le directeur présente les grandes lignes du rapport d'audit sur la Solution de gestion de projet d'entreprise – phase II. À la lumière des constats établis et présentés aux membres, il recommande :

- de mettre en place les contrôles nécessaires afin de s'assurer d'une séparation de tâches adéquate entre les utilisateurs;
- de préciser la notion de télétravail et de l'inscrire dans une politique interne en y incluant les mesures de contrôle nécessaires.

Un suivi sera effectué par la direction afin de s'assurer de la prise en charge de ces recommandations.

10. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 18.02.20, un tableau sur le suivi des recommandations de sa direction. Il parcourt le tableau et répond aux questions des membres.

Le directeur présente l'appréciation de sa direction en lien avec l'état d'avancement des actions prévues à la suite de ses recommandations. Sur 10 dossiers suivis, il y a :

- 7 dossiers où les actions déterminées sont en cours ou prises en charge, mais où les recommandations ne sont pas toutes mises en œuvre;
- 3 dossiers où les recommandations sont mises en œuvre.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CVP-11 du 19.02.20, un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau et répond aux questions des membres. Ces derniers se disent satisfaits.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 19 mars 2019, à 8 h.

14. HUIS CLOS AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

15. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 14 H 10



Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 02

Tenue à Québec, salle du conseil d'administration

333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage

Le 19 mars 2019, à 8 h

Adopté le 17 juin 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M. Dave Leclerc, secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration

Aon :

- M. Tommy Perron, associé principal

Caisse de dépôt et placement du Québec :

- M. Michael Sabia, président et chef de la direction, par visioconférence
- M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants, par visioconférence
- M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants, par visioconférence
- M. Wayne Scullion, directeur-conseil principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres du comité sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 20 février 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 20 février 2019 est adopté.

2.2 Plan de travail

Les membres du comité font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. MISE À JOUR DU CALENDRIER DE TRAVAIL DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 19.03.19, une présentation sur la mise à jour du calendrier de travail de la politique de capitalisation. Il parcourt le document et répond aux questions des membres du comité.

Le vice-président revient sur le calendrier et le plan de travail qui étaient prévus initialement pour l'actualisation de la Politique de capitalisation. Il présente les raisons qui expliquent la nécessité de revoir le calendrier et mentionne que ce dernier sera proposé aux membres du comité en septembre 2019. Il précise toutefois que l'actualisation de la politique est toujours prévue pour décembre 2019.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION – T4 2018

La directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et l'associé principal de la firme Aon se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 19.03.19, une présentation sur l'analyse de la direction pour le 4^e trimestre de 2018. Il parcourt le document et répond aux questions des membres du comité.

4.1 Rendement (p. 18 à 25)

Les invités commentent le rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) :

- le rendement est satisfaisant;
- la performance nette du Fonds d'assurance, sur des périodes de 5 à 10 ans, est supérieure aux attentes;
- la stratégie adoptée pour les marchés boursiers a été bonne au cours des 5 dernières années;
- les portefeuilles moins liquides offrent de très bonnes performances sur 5 ans;
- l'exposition aux devises est profitable sur 5 ans.

4.2 Gestion de la Caisse (p. 30 à 38)

En 2018, des changements ont été opérés au sein de la haute direction de la Caisse. La Société a porté une attention particulière à la transition. Aujourd'hui, après plusieurs rencontres et échanges, les invités confirment que l'indicateur attribué à la situation est au vert.

Parmi les sujets abordés lors des rencontres entre la Caisse et la Société, notons :

- environnement économique et perspectives;
- risques géopolitiques;
- renégociation de l'ALÉNA;
- mise à jour de certaines politiques d'investissement.

4.3 Risque de placement (p. 46 et 47)

Les invités expliquent que l'écart de rendement global du Fonds d'assurance et de la Caisse au 31 décembre 2018 est :

- nul sur 1 an;
- - 0,5 % sur 5 ans.

5. PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU FAAQ PAR LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le président et chef de la direction, le vice-président principal, Relations avec les déposants, le chef de la direction des risques et relations avec les déposants et le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, tous quatre de la Caisse, se joignent aux membres du comité. Les trois premiers invités sont présents par visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 19.03.19, une présentation sur les résultats et les stratégies de la Caisse au 31 décembre 2018.

Les invités parcourent le document. Ils expliquent que, au 31 décembre 2018, le rendement nominal du Fonds d'assurance est :

- 4,2 % pour un an;
- 7,9 % pour 5 ans.

Également, les invités abordent différents sujets, dont :

- la distinction entre ralentissement économique et récession;
- les risques géopolitiques et leur incidence sur le niveau de confiance des banques centrales;
- la résilience.

Ils font aussi un rappel de leurs orientations et stratégies en lien avec, notamment :

- l'amélioration du profil rendement-risque du portefeuille;
- l'augmentation de l'exposition aux marchés mondiaux.

Les invités convient les membres du comité à poser toutes questions jugées pertinentes et ils y donnent suite. Les membres du comité se disent satisfaits des réponses reçues.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et l'associé principal de la firme Aon ainsi que, de la Caisse, le président et chef de la direction, le vice-président principal, Relations avec les déposants, le chef de la direction des risques et relations avec les déposants et le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, quittent la séance.

6. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS

Le directeur général de la performance et de l'administration se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 19.03.19, un sommaire exécutif sur la gestion des relations avec les partenaires. Il s'agit aussi d'une reddition de comptes des contrats et des ententes.

Le vice-président parcourt le document et répond aux questions des membres du comité. Il mentionne que, au 31 décembre 2018, la Société gère un inventaire de 465 contrats actifs pour un total de 283,8 M\$. Ces chiffres excluent le projet CASA puisqu'il ne s'agit pas d'un projet récurrent.

Le vice-président présente les éléments suivis dans le processus de gestion contractuelle :

- Processus
 - analyse du besoin
 - clarté du besoin
 - estimation adéquate des coûts
 - sollicitation et attribution
 - saine concurrence et intégrité
 - suivi et gestion du contrat
 - bonne gestion financière et rétroaction
- Expertise
- Fractionnement
- Performance
 - efficacité

- Employés
 - expertise en gestion contractuelle
- Relations avec les partenaires
 - accessibilité aux contrats publics
 - satisfaction des partenaires

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et le directeur général de la performance et de l'administration quittent la séance.

7. ÉVALUATION 2018 ET ATTENTES 2019 DU DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – HUIS CLOS

Les membres du comité et la présidente et chef de la direction se réunissent à huis clos.

8. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité. Il dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 19.03.19, la Politique d'évaluation de programme mise à jour le 20 février 2019.

Le directeur parcourt la politique et répond aux questions des membres du comité. Il identifie le principal changement apporté. Il s'agit de l'ajout d'un paragraphe en lien avec l'entrée en vigueur, en 2014, de la Directive concernant l'évaluation de programme dans les ministères et organismes à laquelle la Société est assujettie.

9. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.03.19, un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau. Les recommandations issues de l'audit du processus de gestion contractuelle des contrats de service, produit par le Secrétariat du Conseil du trésor, sont en analyse. Un plan d'action sera présenté aux membres du comité sous peu.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 15 mai 2019, à 9 h.

12. HUIS CLOS AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

13. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres du comité se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 10



Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 03
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 17 juin 2019, à 13 h
Adopté le 17 septembre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Louise Turgeon, observatrice
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Francine Lépinay, directrice générale des finances et du contrôle organisationnel
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M^{me} Karine Morneau, directrice des ressources humaines
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance

PwC :

- M^{me} Pascale Lavoie, associée
- M^{me} Marlène Boiteau, première directrice

Vérificateur général du Québec :

- M. Frédéric Rheault, chargé de projet
- M^{me} Julie Laflamme, directrice
- M. Serge Giguère, sous-vérificateur général

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. ÉTATS FINANCIERS 2018 – RECOMMANDATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale des finances et du contrôle organisationnel et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres. Se joignent aussi au groupe, une associée et la première directrice, de PwC, ainsi qu'un chargé de projet, une directrice et le sous-vérificateur général, du Vérificateur général du Québec.

3.1 Présentation des résultats et du rapport sur l'analyse actuarielle

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 a) du 19.06.17 :

- une présentation sur les états financiers 2018;
- un rapport sur l'évaluation du passif actuariel et l'analyse des résultats financiers au 31 décembre 2018;
- un document sur les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec de l'exercice clos le 31 décembre 2018;
- un document sur les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les invités parcourent la présentation et répondent aux questions des membres. Ils mentionnent que le Fonds d'assurance déclare de très bons résultats financiers pour l'exercice 2018. Il termine l'année 2018 avec un excédent de 330 M\$, un taux de financement de 97 % et un taux de capitalisation après remise de 139 %. Le rendement net des sommes investies à la Caisse de dépôt et placement du Québec est de 3,9 %. L'excédent cumulé, après remise, est de 3,7 G\$ et le passif actuariel de 8,1 G\$.

Pour la Société, ils mentionnent la réalisation d'un excédent de 20,7 M\$ lié aux activités de permis et d'immatriculation. Cet excédent a permis de réduire le déficit cumulé au 31 décembre 2018 à 149,2 M\$.

Les frais d'administration consolidés sont de 428,8 M\$, soit 3 M\$ de plus qu'en 2017. Cette augmentation s'explique notamment par de nouvelles activités à la Société, telles l'offre de plaques personnalisées et l'impression des cartes pour la Régie de l'assurance maladie du Québec.

Les membres disent avoir parcouru les autres documents. Ils se disent satisfaits de l'information reçue et mentionnent ne pas avoir de commentaire à formuler.

3.2 Liste des réclamations en cours

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 b) du 19.06.17, une lettre de confirmation des réclamations en cours et éventuelles pour l'exercice financier 2018.

Les invités parcourent le document avec les membres et répondent à leurs questions. Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

3.3 Honoraires payés à des firmes comptables

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 c) du 19.06.17, un tableau sur les contrats conclus en 2018 avec des cabinets d'experts-comptables.

Les membres disent avoir parcouru le tableau et ne pas avoir de commentaires à formuler sur ce dernier. Les invités précisent que l'exercice permet de démontrer que PwC peut garder son indépendance compte tenu de la répartition des contrats entre plusieurs cabinets d'experts-comptables.

4. PRÉSENTATION DES CONSTATS PAR LES AUDITEURS EXTERNES ET HUIS CLOS

Les représentants du Vérificateur général du Québec et de PwC déposent conjointement au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 19.06.17, les résultats de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Les auditeurs parcourent avec les membres leur rapport. Ils traitent notamment des principales constatations découlant de leur audit, des risques d'audit et d'autres renseignements devant être communiqués.

Les auditeurs disent prévoir formuler une opinion sans réserve sur les états financiers de la Société et ceux du Fonds d'assurance. Ils remercient la direction et le personnel de la Société pour leur excellente collaboration.

Les invités quittent la séance et les membres poursuivent la rencontre à huis clos avec les auditeurs.

Le huis clos terminé, les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Une associée et la première directrice, de PwC, ainsi qu'un chargé de projet, une directrice et le sous-vérificateur général, du Vérificateur général du Québec, quittent la séance.

5. ÉVALUATION DES RISQUES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, le directeur général de la performance et de l'administration, la directrice des ressources humaines, la directrice générale des finances et du contrôle organisationnel ainsi que la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres.

5.1 Risques opérationnels et de conformité

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 a) du 19.06.17, un sommaire des risques de sa vice-présidence mis à jour au 2^e trimestre 2019. Il y est question des risques opérationnels en matière de ressources financières, de ressources humaines, d'administration et de performance. Également, les risques de conformité y sont abordés.

Les invités parcourent le document et brossent le portrait de la situation pour les grandes familles de risques opérationnels et de conformité, soit :

Risques opérationnels

Ressources financières

- 21 risques, tous à faible

Ressources humaines

- 6 risques
 - 1 à moyen, sur l'incapacité d'attirer les ressources avec le profil requis dans différents secteurs de la Société dans des délais raisonnables. Des mesures sont mises en œuvre pour améliorer la situation.
 - 5 à faible

Ressources contractuelles

- 11 risques
 - 1 à moyen, sur la gestion déficiente d'un contrat. Les outils SAP contribueront à diminuer les risques.
 - 10 à faible

Ressources matérielles et immobilières

- 6 risques, tous à faible

Gestion de la performance

- 4 risques, tous à faible

Risque de conformité

- 4 risques
 - 1 à moyen, sur la non-conformité avec le cadre législatif encadrant les organismes publics en matière de gestion intégrée des documents. CASA apportera des mesures de contrôle et contribuera à diminuer les risques.
 - 3 à faible

5.2 Risques financiers et d'assurance

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 b) du 19.06.17, un sommaire des risques de sa vice-présidence mis à jour au 2^e trimestre 2019. Il y est question des risques financiers et des risques d'assurance.

Les invités parcourent le document et brossent le portrait de la situation pour les grandes familles de risques financiers et d'assurance, soit :

Risques financiers

- 5 risques, tous à faible

Risques d'assurance

- 2 risques, tous à faible

La directrice des ressources humaines, la directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

6. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA GESTION DES RISQUES

Le directeur des risques organisationnels et de la performance se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 19.06.17, un rapport trimestriel sur les risques pour le 2^e trimestre 2019.

Le vice-président rappelle que la Société suit 211 risques, dont :

- 4 sont élevés
- 37 sont moyens
- 170 sont faibles

Il précise que l'ensemble des risques évalués à moyen et à élevé fait l'objet de mesures de contrôle. Il mentionne qu'un nouveau risque est suivi, en lien avec la L2, soit celui sur l'incapacité d'attirer des ressources avec le profil TI requis, dans des délais raisonnables. Ce nouveau risque est évalué à élevé. Aussi, un risque faible a été réévalué à moyen. Il s'agit du risque en lien avec l'incapacité d'attirer des ressources avec le profil requis dans différents secteurs de la Société dans des délais raisonnables.

Le directeur des risques organisationnels et de la performance quitte la séance.

7. REDDITION DE COMPTES SUR LES CONTRATS EN VERTU DE LA LGCE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 19.06.17, une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) pour la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019, un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} janvier et le 30 avril 2019 et la déclaration, en lien avec la reddition de comptes, signée.

Le vice-président rappelle que l'actuelle reddition de compte est faite en vertu de la LGCE. Elle couvre la période du 1^{er} janvier au 30 avril 2019. Il mentionne qu'il n'y a aucune situation qui pourrait représenter un risque pour la Société.

Le directeur général de la performance et de l'administration quitte la séance.

8. AUDITEURS EXTERNES

8.1 Suivi des travaux des auditeurs externes

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal sous la cote CAPV-8 a) du 19.06.17, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau et répond aux questions des membres.

8.2 Présentation du plan d'action portant sur l'audit du processus de gestion contractuelle des contrats de service

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 b) du 19.06.17, un rapport de vérification du Secrétariat du Conseil du trésor concernant les processus de gestion contractuelle des contrats de service.

Le vice-président présente un plan d'action qui donne une suite au rapport de vérification du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) concernant les processus de gestion contractuelle des contrats de service. Il mentionne qu'il reçoit bien les commentaires formulés. Des actions étaient d'ailleurs déjà mises en œuvre, voire réalisées, pour améliorer des situations qui ont fait l'objet de recommandations.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

9. SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – LETTRE D'INFORMATION PAR LA VÉRIFICATION INTERNE SUR LE RESPECT DES CONDITIONS DE L'ENTENTE

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.06.17, une lettre d'information par la vérification interne sur le respect de conditions particulières.

Le directeur parcourt une lettre rédigée à l'attention du président du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec en lien avec le respect de conditions particulières. Une opinion sans réserve est émise.

10. **AUTRES SUJETS**

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. **PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ**

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal, le 17 septembre 2019, à 13 h.

12. **HUIS CLOS AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES**

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

13. **HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION**

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. **HUIS CLOS DES MEMBRES**

Les membres se réunissent à huis clos.

15. **LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30**



Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 04
Tenue à Québec, salle du conseil d'administration
333, boulevard Jean-Lesage, Tour Nord, 6^e étage
Le 17 septembre 2019, à 13 h
Adopté le 16 octobre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M. François Geoffrion, membre
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

PAR VISIOCONFÉRENCE :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

SONT ABSENTES :

- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

INVITÉS :

- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
- M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
- M. Claude Pigeon, directeur général du soutien aux opérations
- M^{me} Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier

Caisse de dépôt et placement du Québec :

- M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
- M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
- M. Wayne Scullion, directeur-conseil principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 17 juin 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. ANALYSE DE LA DIRECTION – T2 2019

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 19.09.17, une présentation sur l'analyse de la direction pour le 2^e trimestre de 2019 ainsi qu'une présentation sur les résultats et stratégies de la Caisse de dépôt et placement du Québec au 30 juin 2019. Il parcourt le premier document et répond aux questions des membres.

3.1 Rendement (p. 22 à 28)

Les invités commentent le rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) au 30 juin 2019, soit pour le premier semestre 2019.

Le résultat des rendements pour cette période est intéressant quoiqu'inférieur aux indices, tout particulièrement pour le rendement des actifs réels et celui des actions pour lequel une position défensive a été adoptée. Le rendement des titres à revenu fixe a bien préformé sans toutefois compenser les écarts des actions et des actifs réels.

Cependant, les rendements obtenus sur les périodes de cinq et dix ans ont largement dépassé les attentes.

3.2 Gestion de la Caisse (p. 29 à 37)

Les invités commentent certains éléments en lien avec la gestion de la Caisse, dont :

- l'annonce de la retraite à l'automne 2019 de Daniel Fournier, président et chef de la direction d'Ivanhoé Cambridge;
- les résultats de l'enquête à la suite d'allégations dans la filiale Otéra Capital sont satisfaisants.

En ce qui a trait aux principaux investissements de la Caisse, les invités mentionnent qu'ils sont en lien avec les objectifs. Ils précisent qu'ils n'y voient pas de préoccupations particulières.

3.3 Risques de placement (p. 38 à 47)

Les invités mentionnent qu'il n'y a rien à signaler pour l'instant en lien avec les risques financiers et de conformité.

4. ÉCHANGES SUR LES RÉSULTATS DU FAAQ AVEC LA CDPQ

Le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, et le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Les invités déposent séance tenante une présentation sur la cartographie des risques financiers et résilience du portefeuille global.

Ils brossent le portrait de l'environnement de marché complexe avec lequel la Caisse doit composer :

- un ralentissement économique mondial;
- un environnement géopolitique instable;
- un essor de plus en plus marqué des nouvelles technologies;
- un changement climatique;
- des déséquilibres démographiques structurels.

Les invités présentent les principaux risques surveillés par la Caisse :

- les tensions entre les États-Unis et la Chine;
- une crise géopolitique majeure;
- l'accélération du ralentissement chinois;
- une récession américaine;
- l'instabilité en Europe;
- la correction des valorisations.

Ils précisent que des tests de tension sont effectués et que le portefeuille demeure résilient par rapport à l'indice de référence. Selon eux, la meilleure façon de se positionner pour l'instant est de poursuivre avec un portefeuille solide et résilient.

Les membres et les invités échangent sur différents sujets d'intérêt commun. Les membres soulèvent des questions et les invités y répondent. Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

Le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, et le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, tous trois de la Caisse, quittent la séance.

5. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le directeur de la tarification d'assurance se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 19.09.17, une présentation sur la mise à jour de la Politique de capitalisation.

Les invités présentent le calendrier des travaux ainsi que le plan de travail pour la mise à jour de la Politique de capitalisation.

Les invités informent les membres des plus récents travaux. Ils mentionnent avoir tenu un atelier avec des employés de la Société et mené un sondage auprès de sa clientèle. Aussi, ils ont réalisé un étalonnage avec des organismes publics et privés administrant des régimes de retraite, des assureurs canadiens en santé et sécurité au travail, des assureurs vie privés et des organisations canadiennes semblables à la Société.

Les invités présentent une proposition aux membres sur le principe de « corridor », la méthodologie pour calculer les bornes de corridor de capitalisation appropriées et les grands constats dégagés, soit :

- $< 100 \% \Rightarrow$ régime déficitaire;
- entre 100% et 120% $\Rightarrow$ régime en équilibre;
- $> \approx 125 \%$ $\Rightarrow$ remises possibles.

La situation financière est déterminée avec un taux de capitalisation projeté. L'utilisation d'un taux projeté permet de considérer les risques et la situation à venir, ce que ne permet pas nécessairement le taux de capitalisation des états financiers.

À la lumière de ces résultats, ils recommandent :

- de maintenir le corridor actuel (100% à 120%);
- d'ajouter une zone administrative de $50 \$$ par client ou $\approx 5 \%$ du taux de capitalisation, avant de déclencher les remises;
- de valider annuellement le taux de capitalisation projeté;
- de mettre à jour cette analyse aux moments opportuns.

En ce qui a trait au mode de remise, les invités recommandent d'appliquer un crédit dans un compte client dès qu'une telle transaction sera possible technologiquement.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Les membres se disent satisfaits des travaux réalisés et des résultats.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

6. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE

Le directeur général de la performance et de l'administration se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 19.09.17, une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2019, un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus pendant cette période et la déclaration, en lien avec la reddition de comptes, signée par la présidente et chef de la direction et le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

Le vice-président rappelle que l'actuelle reddition de compte est faite en vertu de la LGCE. Elle couvre la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2019. Il mentionne qu'il n'y a aucune situation qui pourrait représenter un risque pour la Société.

Les membres se disent satisfaits de l'information qui leur est présentée.

7. POSTES ET AIRES DE CONTRÔLE – RAPPORT ET PLAN D'ACTION EN ÉVALUATION DE PROGRAMME

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules et le directeur général du soutien aux opérations se joignent aux membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 19.09.17, une note sur la présentation du rapport d'évaluation de programme et du plan d'action de la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance et de la vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules ainsi qu'une présentation sur le rapport d'évaluation et plan d'action sur les postes et aires de contrôle.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente le mandat et les questions qui ont guidé les membres de son équipe dans l'évaluation de la disponibilité des infrastructures et des équipements contribuant à assurer la surveillance et le contrôle du transport des personnes et des biens. Les travaux réalisés ont permis de dégager les constats suivants :

- des écarts ont été relevés dans les documents qui encadrent les rôles et responsabilités du Service de la gestion immobilière (SGI) et de Contrôle routier Québec (CRQ) quant à l'exploitation des postes et aires de contrôle contribuant à la confusion dans le partage des responsabilités des intervenants;
- les informations transmises par le fournisseur de services demeurent incomplètes pour soutenir une prise de décision adéquate;

- les informations opérationnelles et stratégiques dont le SGI dispose ne permettent pas une priorisation et une planification des travaux pour répondre aux besoins opérationnels de CRQ.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes décrit les recommandations émises par son équipe. Il mentionne qu'en réponse à celles-ci la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance, en collaboration avec la vice-présidence au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, a préparé un plan d'action. Il brosse un portrait de ce dernier.

Il conclut en disant estimer que l'ensemble du plan d'action devrait permettre de répondre adéquatement aux recommandations énoncées et que sa direction réalisera un suivi annuel des actions mises en œuvre.

Les membres se disent satisfaits du travail réalisé par chacune des équipes.

Madame Louise Champoux-Paillé, membre, quitte la séance.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules et le directeur général du soutien aux opérations quittent la séance.

8. PERMIS DE CONDUIRE NOUVEAUX RÉSIDENTS – RAPPORT ET PLAN D'ACTION EN ÉVALUATION DE PROGRAMME

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 19.09.17, une note sur la présentation du rapport d'évaluation de programme et du plan d'action concernant l'échange des permis de conduire aux nouveaux résidents ainsi qu'une présentation sur l'échange du permis de conduire des nouveaux résidents – rapport d'évaluation et plan d'action.

Le directeur présente le mandat et les questions qui ont dirigé les travaux de son équipe dans l'évaluation du processus d'échange de permis par les nouveaux résidents (NR).

Le directeur illustre le processus d'obtention d'un permis de conduire pour un NR. Il présente ensuite les constats, soit :

- l'efficacité opérationnelle n'est pas optimale;
- un manque de leadership stratégique et de cohérence dans les actions visant à soutenir l'ensemble du processus d'échange du permis aux NR, de l'admissibilité à l'évaluation de compétence;
- une disparité dans l'administration des examens de compétence;
- les taux d'accidents avec dommages corporels et les taux d'infractions au Code de la sécurité routière et au Code criminel sont inférieurs chez les NR (aucune recommandation pour ce constat).

Le directeur décrit les recommandations émises par son équipe pour les trois premiers constats. Il mentionne que, en réponse à celles-ci, la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier a préparé un plan d'action.

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier brosse un portrait du plan d'action élaboré par ses équipiers.

Le directeur conclut en disant estimer que l'ensemble du plan d'action devrait permettre de répondre adéquatement aux recommandations énoncées et, ainsi, améliorer le service aux NR. Sa direction réalisera un suivi annuel des actions mises en œuvre.

Les membres se disent satisfaits du travail réalisé par chacune des équipes.

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

9. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2018 – BILAN DE LA VALIDATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.09.17, une note sur l'examen du Rapport annuel de gestion 2018 de la Société.

Le directeur explique que son équipe a procédé à l'examen du rapport annuel de gestion 2018 de la Société (RAG) afin d'assurer le caractère plausible et cohérent des informations qui y sont présentées. Il évoque des points d'amélioration, mais précise que, au terme des travaux, l'information respecte les conditions énoncées.

Le directeur mentionne que l'examen du RAG est terminé et qu'aucun rapport à la gestion ne sera produit.

Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 19.09.17, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau et répond aux questions des membres. Ces derniers se disent satisfaits de l'information transmise.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal, le 16 octobre 2019, à 13 h.

13. HUIS CLOS AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

14. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H

Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 05
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 16 octobre 2019, à 13 h
Adopté le 3 décembre 2019

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

INVITÉS :

- M. Guy Nadeau, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, par visioconférence
- M. Claude Pigeon, directeur général du soutien aux opérations, par visioconférence
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration, par visioconférence
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance, par visioconférence
- M^{me} Francine Lépinay, directrice générale des finances et du contrôle organisationnel
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements, par visioconférence
- M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 17 septembre 2019 est adopté par les membres. Il est demandé qu'une précision soit apportée au sujet du rendement de la Caisse de dépôt et placement du Québec.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. RISQUES OPÉRATIONNELS DU TRANSPORT ROUTIER DES PERSONNES ET DES BIENS

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur général du soutien aux opérations et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres. Les deux premières personnes sont en visioconférence.

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 19.10.16, un document sur les risques liés au contrôle et à la surveillance du transport routier des personnes et des biens – T3 2019.

Le vice-président présente les risques liés au contrôle et à la surveillance du transport routier des personnes et des biens pour le troisième trimestre de 2019. Il y a :

- 3 risques évalués à faible, dont un est passé de moyen à faible;
- 1 risque évalué à moyen;
- aucune risque évalué à élevé.

Le vice-président mentionne que deux risques ont été fermés et qu'un nouveau risque a été identifié, soit l'inscription de faux renseignements, création de faux documents et réclamation de prime en lien avec la « Commercial Vehicle Safety Alliance » niveau 1 par les contrôleurs routiers. Au moment de présenter l'information aux membres, ce risque était passé au vert.

Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules et le directeur général du soutien aux opérations quittent la séance.

4. RISQUES STRATÉGIQUES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres. Les deux dernières personnes sont en visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 19.10.16, un tableau sur les risques stratégiques – T3 2019.

Le vice-président mentionne que les 12 risques stratégiques suivis sont évalués ainsi :

- 9 risques évalués à faible;
- aucun risque évalué à moyen;
- 3 risques évalués à élevé.

Il présente les objectifs pour lesquels les cibles au plan stratégique pourraient ne pas être atteintes, soit :

- bonifier nos stratégies par des interventions ciblées et adaptées au moment opportun;
- démontrer le lien entre les comportements et les contributions d'assurance;
- raffiner le dépistage des conducteurs à risque.

Pour les deux premiers objectifs, le vice-président fait un état de situation sur les mesures déployées et pouvant contribuer à améliorer la situation. Pour le troisième objectif, il mentionne que la Société travaille présentement à identifier des actions à mettre en œuvre.

5. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LA GESTION DES RISQUES

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 19.10.16, une présentation sur le rapport trimestriel sur les risques – T3 2019.

Le vice-président mentionne que 208 risques organisationnels sont suivis, soit :

- 169 risques évalués à faible;
- 33 risques évalués à moyen;
- 6 risques évalués à élevé.

Il précise que l'ensemble des risques évalués à moyen et à élevé fait l'objet de mesures de contrôle. Il mentionne que, au cours de la période, trois risques ont été réévalués à élevé. Il s'agit de trois risques stratégiques.

Le directeur général de la performance et de l'administration ainsi que le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

6. INFORMATIONS FINANCIÈRES 2019-2023

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel se joint aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 a) du 19.10.16, une présentation sur les résultats financiers T2 2019 et le cadre financier 2019-2023 ainsi qu'un document sur les résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 b) du 19.10.16, une note sur l'appréciation par sa direction du processus de production des états financiers semestriels au 30 juin 2019.

6.1 Résultats financiers T2 2019 et appréciation de la DVIEP

Le vice-président présente les faits saillants des résultats financiers :

- Fonds d'assurance
 - les résultats pour les deux premiers trimestres sont supérieurs à ceux prévus
 - le taux de rendement annuel prévu au budget est maintenu à 5,57 %
 - le taux de capitalisation projeté est de 144 % (141 % après remise)
- Société
 - les résultats au 30 juin sont conformes à ceux attendus
 - le déficit cumulé projeté au 31 décembre 2019 est de 149 M\$

Il présente les frais d'administration consolidés, où le risque budgétaire demeure faible, et le sommaire des projets d'investissements.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes brosse le portrait de l'appréciation du processus de production des états financiers semestriels au 30 juin 2019 réalisée par sa direction.

Il mentionne qu'au terme de ses travaux, la direction conclue que la Vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance (VPRHFP) a appliqué un processus et des contrôles lui permettant, à tous égards importants, de produire une information financière plausible et cohérente au 30 juin 2019. Il ajoute que la compétence de l'équipe de la VPRHFP a permis de mitiger les risques associés à l'implantation d'un nouveau système.

6.2 Cadre financier 2019-2023

Le vice-président présente les faits saillants du cadre financier 2019-2023. Il réitère que les risques de ne pas rencontrer les engagements suivants, avec une livraison de la L2 de CASA au 31 décembre 2021, sont faibles :

- aucune augmentation de la tarification administrative pour le citoyen en lien avec le projet;
- remboursement du déficit cumulé en 2028, tel que prévu à l'entente avec le ministère des Finances.

Les indicateurs de suivi de l'évolution des frais d'administration, incluant CASA, présentent un risque faible de non-respect de la cible de 2020 :

- coût d'administration de l'assurance automobile publique par Québécois;
- coût moyen par transaction en permis et immatriculation.

Le cadre financier projette un coût en 2020 en deçà de la cible pour ces deux indicateurs.

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel quitte la séance.

7. POLITIQUE DE CAPITALISATION – DISCUSSION

La directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres. Les deux dernières personnes sont en visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 19.10.16, une présentation sur la mise à jour de la politique de capitalisation.

Le vice-président parcourt le calendrier des travaux en lien avec la mise à jour de la politique de capitalisation. Il mentionne qu'une proposition de politique modifiée sera présentée, sous la forme d'un tableau, à l'occasion de la séance de décembre du comité.

Il présente les principaux objectifs de la politique, soit :

- pérennité du régime;
- couverture suffisante;
- efficacité économique (moindre coût).

En lien avec les sujets suivants, il fait des recommandations aux membres :

- La gestion du déficit
 - Indiquer dans la politique de capitalisation la période maximale pour combler un déficit
- La formule pour les remises
 - Privilégier une remise équivalant à un montant fixe en dollars qui serait crédité dans le compte du client
- L'horizon des remises
 - Prévoir que le crédit soit remis sur une période d'un an

Des discussions ont cours tout au long de la présentation. Le vice-président obtient l'accord des membres sur les recommandations relatives à la formule et à l'horizon des remises. Des réflexions se poursuivront pour la gestion du déficit.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

8. PLAN DE TRAVAIL 2020 – DISCUSSION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes déposent au procès-verbal sous la cote CAPV-8 du 19.10.16, un projet de plan de travail 2020 pour le comité.

Le vice-président et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présentent le plan de travail aux membres. Ces derniers se disent en accord avec celui-ci. Une version finale leur sera déposée en décembre 2019.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

9. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.10.16, une note sur la mise à jour de la planification 2020 de sa direction ainsi qu'un tableau récapitulatif.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes présente la mise à jour de la planification 2020 de sa direction. Il mentionne qu'elle reflète essentiellement les mandats statutaires en continu, les mandats de la planification 2019 qui se poursuivent ainsi que les mandats déjà approuvés par le comité.

Des échanges s'ensuivent. Les membres se disent satisfaits de l'information présentée.

Une version finale sera déposée aux membres en décembre 2019 pour approbation.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 19.10.16, un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il le parcourt avec les membres et répond à leurs questions.

Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal, le 3 décembre 2019, à 13 h.

13. HUIS CLOS AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

14. HUIS CLOS AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 30A large black rectangular redaction box covering the signature area of the President and the General Secretary.

Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 06
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 3 décembre 2019, à 13 h 30
Adopté le 13 février 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

PAR TÉLÉPHONE :

- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

INVITÉS :

- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
- M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques, par visioconférence
- M^e Eléna Clocchiatti, avocate, par visioconférence
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
- M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance, par visioconférence
- M^{me} Francine Lépinay, directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel
- M^{me} Danielle Gastonguay, directrice des opérations financières, par visioconférence
- M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés, par visioconférence
- M. Jean Ricard, directeur général du soutien en services aux accidentés, par visioconférence
- M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance, par visioconférence
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration, par visioconférence

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

Caisse de dépôt et placement du Québec :

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M. Wayne Scullion, directeur-conseil principal, Relations avec les déposants
M. Edmond Assal, directeur, Politique de placement

PwC :

M^{me} Pascale Lavoie, associée
M^{me} Marlène Boiteau, première directrice

Vérificateur général du Québec :

M. Serge Giguère, sous-vérificateur général
M^{me} Julie Laflamme, directrice d'audit, par visioconférence
M. Frédéric Rheault, chargé de projet, par visioconférence
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit, par visioconférence

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

Le secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 16 octobre 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. POLITIQUE DE CAPITALISATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale des affaires juridiques, une avocate de son équipe, la directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements, le directeur de la tarification d'assurance ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité. La directrice générale des affaires juridiques, l'avocate ainsi que le directeur de la tarification d'assurance sont en visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la directrice générale des affaires juridiques déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 19.12.03, les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de la Politique de capitalisation;
- une présentation sur la mise à jour de la Politique de capitalisation;
- le texte de la politique cadre;
- le texte de la politique de capitalisation actuelle annoté;
- le texte de la politique de capitalisation;
- le texte de la politique de financement;
- le texte de la politique de placement.

À l'occasion de la séance du 16 octobre 2019, les membres ont exprimé leur volonté que soit assurée une vue d'ensemble de la bonne gestion financière du Fonds d'assurance. Les échanges du moment et les réflexions de l'équipe qui s'ensuivirent ont mené à la proposition de plusieurs politiques, soit :

- une politique cadre, qui fait un lien entre les autres politiques;
- une politique de capitalisation, qui couvre les aspects d'équilibre financier à long terme à l'aide du taux de capitalisation projeté, le corridor de stabilisation et les contributions / remises aux fins de capitalisation;
- une politique de financement, qui couvre les aspects d'équilibre financier par année d'accident;
- une politique de placement qui gère l'équilibre rendement / risque dans les placements du Fonds d'assurance et qui porte sur la gestion des sommes par la Caisse de dépôt et placement du Québec (CDPQ).

Ils présentent les grandes lignes de chacune des politiques en mettant l'accent sur les nouveautés.

Des échanges s'ensuivent. Des questions sont posées et des réponses sont apportées. Un ajustement est proposé et accepté dans la politique de capitalisation.

Les membres conviennent de recommander au conseil d'administration d'adopter la résolution portant sur les quatre politiques.

La directrice générale des affaires juridiques et l'avocate quittent la séance.

4. RÉVISION DU PORTEFEUILLE CIBLE

Le vice-président principal, Relations avec les déposants, le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur, Politique de placement, tous trois de la CDPQ, se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 19.12.03, une présentation sur la révision du portefeuille cible.

Le vice-président présente la structure des travaux entourant la révision du portefeuille cible. Il précise que les recommandations qui seront proposées ont été formulées en collaboration avec la CDPQ et l'associé principal d'AON, qui est conseiller en placement pour la Société.

Il explique que la réflexion sur la pertinence des obligations à rendement réel (ORR) s'est poursuivie depuis la dernière révision du portefeuille. Il mentionne que les ORR sont utiles pour se protéger contre le risque d'inflation et pour la gestion du taux d'intérêt. Dans cet ordre d'idées, une recommandation est formulée à l'effet de délester le PS ORR et d'ajouter l'activité personnalisée de superposition de taux.

Des échanges s'ensuivent. Des questions sont posées par les membres, des réponses sont apportées par des membres présents de l'équipe de la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance, les représentants de la CDPQ et l'associé principal d'AON.

Il est mentionné que la nouvelle politique de capitalisation vient mieux définir les possibilités de remises et que le profil rendement / risque actuel pourrait considérer une légère baisse du risque dans ce contexte. En ce sens, il est recommandé de diminuer légèrement le risque du portefeuille cible.

Sur les bases des deux recommandations formulées, plusieurs scénarios ont été analysés et un portefeuille optimisé est recommandé. Le vice-président compare des éléments du portefeuille cible recommandé avec ceux du portefeuille cible actuel. De nouvelles bornes sont aussi recommandées.

Des échanges s'ensuivent. Des préoccupations sont soulevées et des questions sont posées par les membres. Les invités y répondent.

Les membres indiquent qu'il serait préférable de poursuivre la réflexion et les discussions sur le sujet du portefeuille cible lors d'une autre séance avant d'en recommander l'approbation auprès du conseil d'administration.

Le vice-président principal, Relations avec les déposants, le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur, Politique de placement, quittent la séance.

5. CALENDRIER DES TRAVAUX – CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 19.12.03, le calendrier des travaux sur les contributions d'assurance 2022-2024.

Le vice-président présente le calendrier des travaux sur les contributions d'assurance 2022-2024 qui s'étend jusqu'à l'automne 2021.

Le directeur de la tarification d'assurance quitte la séance.

6. ANALYSE DE LA DIRECTION

6.1 10 ans du portefeuille de référence du FAAQ

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 19.12.03, une présentation sur l'analyse de la direction pour le T3 de 2019.

Le vice-président fait un état de la situation du Fonds d'assurance. Il présente le taux de capitalisation projeté, la transition vers le portefeuille cible, le rendement net annuel de 1999 à 2018 et le rendement net mensuel de 2019.

Il mentionne que le risque d'assurance en lien avec le financement est évalué à moyen tandis que celui en lien avec la capitalisation est évalué à faible.

Il est porté à l'attention des membres que le rendement cumulatif du Fonds d'assurance (après frais) était de 6,83 % en septembre 2019.

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements et l'associé principal d'AON quittent la séance.

7. **BUDGET 2020 ET CADRE FINANCIER 2020-2024**

La directrice générale du budget, de la comptabilité et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 19.12.03, une présentation sur le budget 2020 et le cadre financier 2020-2024.

Le vice-président parcourt la présentation et répond aux questions des membres. Il mentionne que les budgets du Fonds d'assurance et de la Société permettent de :

- répondre aux enjeux de la planification stratégique 2016-2020;
- maintenir les opérations courantes et le service à la clientèle;
- financer le projet CASA;
- respecter les attentes du gouvernement.

Il ajoute que le risque budgétaire est évalué à faible et rappelle qu'une reddition de comptes est faite trimestriellement au conseil d'administration sur le suivi des risques et des niveaux de service.

À la lumière de l'information présentée, il recommande aux membres de soumettre au conseil d'administration, pour approbation :

- Le budget du Fonds d'assurance, soit :
 - des produits de 1 686,4 M\$ et des charges de 1 507,5 M\$, pour un excédent de 178,9 M\$;
 - des immobilisations de 2,7 M\$.
- Le budget de la Société, soit :
 - des produits de 286,6 M\$ et des charges de 278,1 M\$, pour un excédent de 8,5 M\$;
 - des immobilisations de 121,1 M\$.

Tout au long de la présentation, des questions sont soulevées par les membres et des réponses leur sont apportées.

Les membres se disent satisfaits de l'information présentée et s'accordent pour recommander l'adoption du budget 2020 ainsi que du cadre financier 2020-2024 au prochain conseil d'administration.

8. PLAN D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VGQ ET L'AUDITEUR EXTERNE

La directrice des opérations financières se joint aux membres du comité, par visioconférence.

Se joignent aussi aux membres, une associée et la première directrice, de PwC, ainsi que le sous-vérificateur général, deux directrices d'audit et un chargé de projet, du Vérificateur général du Québec (VGQ). Les trois dernières personnes sont en visioconférence.

Les représentants du VGQ et de PwC déposent conjointement au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 19.12.03, le plan de l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les auditeurs parcourent avec les membres le plan d'audit. Ils traitent notamment des stratégies d'audit, des principaux risques et secteurs significatifs de l'audit et d'autres renseignements devant être communiqués.

Les invités de la Société quittent la séance et les membres poursuivent la rencontre à huis clos avec les auditeurs.

Les auditeurs de PwC et du VGQ quittent la séance.

9. ÉVALUATION DES RISQUES

La directrice générale des affaires juridiques, le vice-président à l'indemnisation des accidentés, le directeur général du soutien en services aux accidentés, le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de l'actuariat, le directeur des risques organisationnels et de la performance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité. Seuls le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que la directrice générale de l'actuariat ne sont pas en visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 19.12.03, les documents suivants :

- une fiche sur les risques liés à la conduite des affaires juridiques – T4 2019;
- une fiche sur les risques liés aux affaires publiques et gouvernementales et à la stratégie de sécurité routière – T4 2019;
- une fiche sur les risques liés à l'indemnisation et à la réadaptation des accidentés de la route – T4 2019;
- une présentation sur les risques d'assurance – financement et capitalisation;
- un sommaire des risques financiers et d'assurance – T4 2019;
- une présentation sur le rapport trimestriel sur les risques – T4 2019.

9.1 Risques opérationnels

9.1.1 Risques affaires publiques et gouvernementales et sécurité routière

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général mentionne que, en octobre 2019, les 11 risques suivis étaient évalués à faible. Les risques se présentent sous cinq grands thèmes, soit :

- les relations gouvernementales;
- le conseil éthique;
- les communications et les relations publiques;
- la recherche et le développement en sécurité routière;
- les stratégies et les partenariats en sécurité routière.

9.1.2 Risques affaires juridiques

La directrice générale des affaires juridiques mentionne que, en octobre 2019, les trois risques suivis étaient évalués à faible. Les risques se présentent sous deux grands thèmes, soit :

- répondre aux demandes d'accès à l'information;
- représenter la Société en cas de litige.

9.1.3 Risques indemnisation et réadaptation des accidentés de la route

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés mentionne que, en octobre 2019, des 13 risques suivis, 12 étaient évalués à faible et un était évalué à modéré. Les risques se présentent sous neuf grands thèmes, soit :

- initier le traitement de la demande d'indemnité;
- autoriser et rembourser un frais;
- traiter les indemnités versées sous forme de rente, sous lequel il y a le risque évalué à modéré, soit celui de ne pas établir adéquatement le montant de la rente;
- traiter les indemnités forfaitaires;
- soutenir la réintégration;
- traiter la demande de révision;
- gérer les contestations au Tribunal administratif du Québec;
- gérer les communications;
- gérer la fraude.

9.2 Risques d'assurance et financiers

9.2.1 Risques d'assurance – Financement et capitalisation

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance mentionne que :

- les risques d'assurance liés au financement sont réévalués à moyen, ils étaient évalués à faible lors de l'exercice précédent;
- les risques d'assurance liés à la capitalisation demeurent à faible.

9.2.2 Risques financiers – Placements

Le vice-président mentionne que, en novembre 2019, les cinq risques financiers suivis, en matière de placements, étaient évalués à faible.

9.3 Rapport trimestriel sur la gestion des risques

Le vice-président mentionne que, au quatrième trimestre, la Société suit 208 risques, dont :

- six risques qui sont évalués à élevé;
- 35 risques qui sont évalués à moyen;
- 167 risques qui sont évalués à faible.

Il précise que les risques évalués à élevé et à moyen font l'objet de mesures de contrôle.

Tout au long des présentations, des préoccupations sont soulevées et des questions sont posées par les membres. Des réponses y sont apportées. Les membres se disent satisfaits de ces dernières.

Les membres demandent d'être mis au courant de tout bloquant pouvant survenir. La Direction s'engage à le faire, le cas échéant.

La directrice générale des affaires juridiques, le vice-président à l'indemnisation des accidentés, le directeur général du soutien en services aux accidentés, la directrice générale de l'actuariat et le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

10. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE

Le directeur général de la performance et de l'administration se joint aux membres du comité, par visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 19.12.03, une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs pour la période du 1^{er} août au 31 octobre 2019, un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de service de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2019 et la déclaration, en lien avec ladite reddition de comptes, signée par le vice-président et la présidente et chef de la direction.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions. Des réponses sont apportées à leur satisfaction.

Le directeur général de la performance et de l'administration quitte la séance.

11. PLAN DE TRAVAIL 2020 - APPROBATION

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 19.12.03, le projet de plan de travail 2020 du comité.

Ils présentent le projet de plan de travail 2020 du comité. Les membres l'approuvent.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance quitte la séance.

12. GESTION DES INCIDENTS ET PLAN DE REPRISE – RAPPORT D'AUDIT

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes mentionne que, lors de la séance conjointe du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification qui s'est tenue le matin-même, il a présenté les observations que son équipe a relevées au cours de l'audit portant sur la gestion des incidents liés aux technologies de l'information et sur le plan de reprise de la Société.

Il ajoute que cette présentation faisait suite à une demande des membres du comité.

Les membres se disent satisfaits de la présentation.

13. APPEL D'OFFRES – AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-13 du 19.12.03, une note sur la vérification conjointe des livres et comptes de la Société et du Fonds d'assurance – Nomination des auditeurs externes, une liste de firmes comptables et un tableau de suivi des travaux pour la nomination des nouveaux co-vérificateurs des états financiers.

Le directeur rappelle que, en conformité avec la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État, les états financiers de la Société et du Fonds d'assurance doivent être vérifiés conjointement par une firme comptable et le Vérificateur général du Québec.

Il présente le processus établi par le ministre des Finances en lien avec la nomination des auditeurs externes où il est prévu, notamment, que le comité approuve la liste des firmes potentielles qui seront invitées à déposer une soumission.

Des échanges s'ensuivent et les membres posent des questions. Des réponses sont apportées à leur satisfaction.

Les membres approuvent la liste finale de firmes comptables susceptibles d'effectuer la vérification annuelle des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance.

14. PLAN ANNUEL DE LA DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-14 du 19.12.03, une note sur la mise à jour de la planification 2020 de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) et une proposition de planification annuelle 2020.

Le directeur présente le détail des mandats proposés. Il précise qu'un chevauchement de certains mandats sur deux ans est prévu.

Les membres posent des questions. Le directeur y répond à leur satisfaction.

Les membres approuvent la planification 2020 de la DVIEP.

15. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-15 du 19.12.03, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur précise que tous les documents qui étaient attendus en lien avec les travaux des auditeurs externes ont été reçus. Il ajoute que, au moment de la séance, il n'y voit aucun enjeu.

Les membres se disent satisfaits de l'information reçue.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Montréal, le 13 février 2020, à 13 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 30

Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 07
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
800, Tour de la Place Victoria, 31^e étage
Le 13 février 2020, à 13 h
Adopté le 19 mars 2020

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
M^{me} Francine Lépinay, directrice générale des finances et du contrôle organisationnel
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M^{me} Célyne Girard, vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier, par visioconférence
M. Guillaume Morand, directeur des risques organisationnels et de la performance, par visioconférence
M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration, par visioconférence
M^{me} Vicky Maranda, directrice de la gestion et de la conformité contractuelles, par visioconférence

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

L'adjointe du secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres du comité.

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2019

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2019 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. RAPPORT D'AUDIT – INFORMATION

Le président du comité dépose séance tenante le document d'information qu'il a reçu du Vérificateur général du Québec et des auditeurs externes de PwC. Il y est mentionné que la Direction a accepté d'apporter les modifications proposées par ces derniers.

4. RÉVISION DU PORTEFEUILLE CIBLE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.02.13, une présentation sur la révision du portefeuille cible.

La directrice générale de l'actuariat mentionne que la politique de placement doit être revue tous les trois ans, minimalement, et que la dernière révision a été complétée en décembre 2016. Le processus de révision se fait en trois étapes, soit :

- confirmer le profil rendement-risque;

- réviser les portefeuilles spécialisés offerts par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- optimiser le portefeuille cible.

Après avoir brossé le portrait du profil rendement-risque modifié à la marge et fait une revue des portefeuilles spécialisés, elle résume les recommandations de la Direction pour optimiser le portefeuille cible, soit :

- répartition des actifs
 - o augmenter le revenu fixe de 30 % à 35 % et
 - o diminuer les actifs plus à risques de 70 % à 65 % avec une baisse des actions de 8 % et une croissance des infrastructures de 3 %;
- remplacer les obligations à rendement réel par une combinaison de portefeuilles spécialisés taux et crédit;
- ajouter une activité personnalisée de superposition de taux.

Le nouveau portefeuille cible permet de conserver le rendement à 6.1 % tout en diminuant le pourcentage de risques de 9.3 % à 9 %.

La directrice générale de l'actuariat présente le calendrier d'implantation proposé.

Les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration :

- d'adopter le nouveau portefeuille cible et d'approuver sa mise en application;
- d'approuver l'actualisation de la politique de placement;
- d'approuver que la Caisse soit informée des conclusions de l'exercice.

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON quittent la séance.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE ET TARIFICATION ADMINISTRATIVE 2022-2024

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.02.13, une présentation sur les contributions d'assurance et la tarification administrative 2022-2024.

Le vice-président mentionne que la révision des contributions d'assurance est un exercice obligatoire en vertu de la Loi sur la Société de l'assurance automobile et que celui-ci est effectué tous les trois ans.

Il revient sur l'adoption, en 2019, de la politique cadre sur la gestion financière à long terme du Fonds d'assurance qui encadre trois volets, soit :

- la politique de financement;
- la politique de capitalisation;
- la politique de placement.

Contributions d'assurance

La directrice générale de l'actuariat présente les faits saillants 2019-2021 sur les contributions d'assurance, dont :

- une remise de capitalisation de 12,68 \$ à tous les clients à chaque année.

Elle fait un suivi sur les recommandations du Conseil d'experts en mettant l'accent sur les recommandations liées à la tarification 2022-2024.

La directrice générale de l'actuariat présente les orientations de la Société, pour le présent exercice et en lien avec les contributions d'assurance, dont :

- faire évoluer le modèle de risque afin de mieux reconnaître les bons comportements;
- s'attarder, dans un premier temps, sur les motocyclettes;
- moduler la contribution d'assurance en respect de la nouvelle loi 17 concernant le transport rémunéré de personnes par automobile.

Tarification administrative

Le vice-président présente les faits saillants 2019-2021 sur la tarification administrative. Il mentionne notamment que :

- en 2018, les revenus couvrent les dépenses et le remboursement du déficit cumulé;
- la progression des revenus est due à l'indexation des tarifs et à l'augmentation du volume d'affaires;
- plus de 50 services tarifés sont offerts dont certains sont à profit, d'autres à perte.

Le vice-président présente les orientations de la Société pour le présent exercice, en matière de tarification administrative, dont :

- la simplification de la structure tarifaire;
- le maintien du niveau total des revenus.

Il précise que :

- la tarification n'est pas un levier significatif pour orienter le client vers le Web plutôt qu'en point de services, considérant la faible coût de la plupart des services;
- le maintien du niveau total des revenus permettra le remboursement cumulé d'ici 2028.

Tout au long de la présentation, des questions sont posées et des réponses sont apportées.

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

6. GESTION DES RISQUES

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier et le directeur des risques organisationnels et de la performance se joignent aux membres du comité, par visioconférence.

6.1 Risques opérationnels – Accès sécuritaire au réseau routier

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 a) du 20.02.13, un tableau sur les risques opérationnels de la vice-présidence à l'accès sécuritaire au réseau routier.

La vice-présidente parcourt le tableau et répond aux questions des membres. L'analyse des risques est structurée autour de trois familles de risques, où 17 risques sont évalués, soit :

- Gérer la relation avec les usagers
 - o il y a cinq risques suivis, un est évalué à élevé et quatre sont évalués à moyen
- Contrôler et surveiller les personnes habilitées à conduire sur le réseau public
 - o il y a sept risques suivis, un est évalué à élevé, trois sont évalués à moyen et trois sont évalués à faible
- Contrôler et surveiller les véhicules pouvant emprunter les routes du Québec
 - o il y a cinq risques suivis, deux sont évalués à élevé, deux sont évalués à moyen et un est évalué à faible

La vice-présidente présente les contrôles mis en place pour suivre les risques évalués à élevé ou à moyen.

6.2 Rapport sur la gestion des risques du 1^{er} trimestre 2020

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 b) du 20.02.13, une présentation sur le rapport portant sur les risques pour le premier trimestre de 2020.

Le vice-président présente un sommaire du rapport. Il mentionne que la Société suit 196 risques, dont :

- cinq sont évalués à élevé;
- 40 sont évalués à moyen;
- 151 sont évalués à faible.

Il précise que tous les risques évalués à élevé et à moyen font l'objet de mesures de contrôle appropriées et que deux risques ont été fermés.

La vice-présidente à l'accès sécuritaire au réseau routier et le directeur des risques organisationnels et de la performance quittent la séance.

7. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 20.02.13, une note sur la reddition de comptes 2019 de la Politique de divulgation financière.

Le vice-président présente une reddition de comptes de la Politique de divulgation financière pour 2019. Il mentionne notamment que le contenu de la politique demeure pertinent et suffisant.

Il précise que sa vice-présidence s'assure qu'il existe un processus de contrôle approprié qui permet une divulgation de l'information financière pertinente, fiable et diffusée en temps opportun.

Il présente l'information financière divulguée et les processus de contrôle établis.

Des questions sont posées en cours de présentation par les membres et des réponses leur sont apportées.

8. FRAIS DE REPRÉSENTATION, DÉPLACEMENT ET FORMATION DES DIRIGEANTS

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 20.02.13, une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2019 ainsi qu'un tableau sur les frais de déplacement et de formation des dirigeants d'organismes pour les voyages à l'intérieur du Québec.

Le vice-président présente la reddition de comptes de 2019 en matière de frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société. Cette reddition de comptes démontre notamment que :

- les frais de fonction engagés sont largement inférieurs aux maximums autorisés;
- les frais de déplacement sont raisonnables.

Il présente aussi les grandes lignes du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels ainsi qu'une mise à jour du tableau sur les frais admissibles.

Quelques questions sont posées par les membres et le vice-président y répond.

La directrice générale des finances et du contrôle organisationnel quitte la séance.

9. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE 2019 DES CONTRATS ET DE LA LGCE

Le directeur général de la performance et de l'administration et la directrice de la gestion et de la conformité contractuelles se joignent aux membres du comité, par visioconférence.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 20.02.13, les documents suivants :

- une note et une présentation sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes;

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2019;
- un tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2019;
- la déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2019, signée par la présidente et chef de la direction ainsi que par le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance.

Reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes

Le vice-président mentionne que les 224 contrats attribués en 2019 ont été conclus en conformité avec la Loi sur les contrats dans les organismes publics.

Il précise que les activités de gestion contractuelle de la Société sont réalisées en respect des lois et règlements et qu'elles s'inspirent des meilleures pratiques.

Reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs

Le vice-président parcourt la liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2019 et répond aux questions des membres tout au long de sa présentation.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, le directeur général de la performance et de l'administration et la directrice de la gestion et de la conformité contractuelles quittent la séance.

10. BILAN 2019 – DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 20.02.13, une présentation sur le bilan 2019 de sa direction.

Le directeur mentionne que sa direction est reconnue comme un partenaire stratégique et un acteur indépendant et qu'elle :

- aide à la prise de décision;
- contribue à la performance;
- favorise la création de valeurs.

Il revient sur les engagements 2018-2020 de sa direction, soit :

- bonifier l'offre de services-conseils en évaluation de programmes;
- améliorer et optimiser ses communications;
- être un partenaire stratégique tout en restant indépendant et objectif dans la réalisation de ses mandats
- dépasser les exigences en matière de connaissances, de formation, d'expertise et d'efficacité;
- continuer à développer la synergie entre l'audit interne et l'évaluation de programmes.

Le directeur mentionne que la planification annuelle initiale 2019 a été respectée en bonne partie. Il présente la couverture des mandats réalisés :

- par secteur
 - o où la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance et la vice-présidence aux technologies de l'information ont la couverture la plus importante
- par type de mandats
 - o où la conformité ainsi que l'économie, l'efficacité et l'efficience ont la couverture la plus importante
- pour les risques
 - o où les risques de conformité ainsi que les risques opérationnels et de partenariats ont la couverture la plus importante

Le directeur présente les résultats du sondage sur le climat organisationnel en lien avec les membres de son équipe. Il mentionne que le sondage révèle notamment que ces derniers demeurent satisfaits du climat et de l'équipe de travail ainsi que de la relation avec leur supérieur.

Il présente les résultats de sondages post-mandat qui révèlent, entre autres éléments, que sa direction :

- répond aux attentes;
- contribue à l'amélioration de la performance;
- fait preuve de professionnalisme et d'objectivité.

Le directeur termine avec un sommaire des mandats 2015-2019 dans les secteurs suivants :

- contrôle routier;
- indemnisation;
- corporatif;
- permis et immatriculation;
- ressources humaines et financières.

Les membres ont l'occasion de poser leurs questions tout au long de la présentation et le directeur y répond. Les membres se disent satisfaits du bilan 2019 de la direction.

11. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 20.02.13, un tableau sur le suivi des recommandations de sa direction.

Le directeur présente le suivi des recommandations de sa direction :

- les recommandations en lien avec trois mandats sont mises en œuvre;
- les recommandations en lien avec cinq mandats ne sont pas toutes mises en œuvre, mais des actions sont en cours ou prises en charge.

Le directeur précise qu'il n'y a pas d'enjeu. Il s'agit principalement de retards acceptables.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

12. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 20.02.13, un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes avec les membres et répond à leurs questions.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra à Québec, le 17 mars 2020, à 13 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30

Président

Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 08
Tenue par téléphone en raison de la COVID-19
Le 19 mars 2020, à 9 h
Adopté le 7 mai 2020

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Francine Lépinay, directrice générale des finances et du contrôle organisationnel
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

PwC :

M^{me} Pascale Lavoie, associée
M^{me} Marlène Boiteau, première directrice

Vérificateur général du Québec (VGQ) :

M. Serge Giguère, sous-vérificateur général
M. Frédéric Rheault, chargé de projet
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

En remplacement du secrétaire général, l'adjointe du secrétaire général constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 13 février 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. Des sujets ont été reportés à une date ultérieure compte tenu que la séance se tient exceptionnellement par téléphone. Les membres se disent en accord avec la démarche proposée.

3. ÉTATS FINANCIERS 2019

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice générale des finances et du contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres. Se joignent aussi aux membres, une associée et la première directrice, de PwC, ainsi que le sous-vérificateur général, une directrice d'audit et un chargé de projet, du Vérificateur général du Québec (VGQ).

3.1 Présentation des résultats et du rapport sur l'analyse actuarielle

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 a) du 20.03.19, une présentation des résultats et du rapport sur l'analyse actuarielle en lien avec les états financiers 2019 du Fonds d'assurance automobile du Québec et de la Société de l'assurance automobile du Québec.

3.1.1 Présentation

Les invités parcourent la présentation et répondent aux questions des membres. Ils mentionnent que le Fonds d'assurance déclare de très bons résultats financiers pour l'exercice 2019. Il termine l'année 2019 avec :

- un excédent de 589 M\$;
- un taux de rendement net de 9,8 %;

- un taux de financement de 96 %;
- un taux de capitalisation après remise de 146 %.

En ce qui a trait à la variation du passif actuariel, la directrice générale de l'actuariat explique que le taux de rendement réel a été révisé de 3,50 % à 3,25 %.

L'excédent cumulé, après remise, est de 4,3 G\$ et le passif actuariel est de 8,3 G\$.

Les invités mentionnent que la Société présente de bons résultats financiers. Elle termine l'année 2019 avec :

- un excédent de l'exercice lié aux activités de permis et immatriculation de 12,9 M\$;
- un déficit cumulé de 136,3 M\$.

Ils précisent que la Société poursuit le remboursement de son déficit cumulé. Au 31 décembre 2019, la Société était en avance de 41,7 M\$ par rapport à l'échéancier de remboursement convenu avec le ministère des Finances.

Ils mentionnent que les frais d'administration consolidés sont de 460 M\$, soit 31,2 M\$ de plus qu'en 2018. Cette augmentation s'explique notamment par :

- la masse salariale;
- la nouvelle récurrence CASA.

3.1.2 Rapport sur l'analyse actuarielle

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 b) du 20.03.19, un document sur l'évaluation du passif actuariel et l'analyse des résultats financiers au 31 décembre 2019.

Les membres disent avoir parcouru le document et ne pas avoir de questions à soulever ni de commentaires à formuler.

3.1.3 États financiers FAAQ

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 c) du 20.03.19, un document sur les états financiers du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres disent avoir parcouru le document et ne pas avoir de questions à soulever ni de commentaires à formuler.

3.1.4 États financiers SAAQ

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 d) du 20.03.19, un document sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les membres disent avoir parcouru le document et ne pas avoir de questions ni de commentaires.

3.2 Liste des réclamations en cours

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 e) du 20.03.19, les tableaux suivants :

- liste des réclamations en cours pour l'exercice 2019 et celles réglées en date du 2 mars 2020 – Partie demanderesse c. SAAQ
- liste des réclamations en cours pour l'exercice 2019 et celles réglées en date du 2 mars 2020 – Partie demanderesse c. FAAQ;
- liste des réclamations en cours pour l'exercice 2019 et celles réglées en date du 2 mars 2020 – SAAQ c. Partie défenderesse.

Les membres disent avoir parcouru les documents et ne pas avoir de questions à soulever ni de commentaires à formuler.

3.3 Honoraires payés à des firmes comptables

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 f) du 20.03.19, un tableau des contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2019.

Les membres disent avoir parcouru le tableau et ne pas avoir de questions à soulever ni de commentaires à formuler.

4. PRÉSENTATION DES CONSTATS DES AUDITEURS EXTERNES ET HUIS CLOS

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.03.19, les résultats des audits des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2019; document produit par le Vérificateur général du Québec et PwC.

Les auditeurs parcourent avec les membres leur rapport. Ils traitent notamment des principales constatations découlant de leur audit, des risques d'audit et d'autres renseignements devant être communiqués. Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les auditeurs y répondent.

Les auditeurs disent prévoir formuler une opinion sans réserve sur les états financiers du Fonds d'assurance et de la Société. Ils remercient la direction et le personnel de la Société pour leur collaboration.

Les invités quittent la séance et les membres poursuivent la rencontre à huis clos avec les auditeurs.

Le huis clos terminé, les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration l'approbation des états financiers du Fonds d'assurance et de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les auditeurs, soit une associée et la première directrice, de PwC, ainsi que le sous-vérificateur général, une directrice d'audit et un chargé de projet, du VGQ, quittent la séance.

5. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent de nouveau aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.03.19, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2020;
- un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2020;
- une déclaration, en lien avec ladite reddition de comptes, signée par le vice-président et la présidente et chef de la direction.

Le vice-président mentionne qu'il n'y a aucune situation qui pourrait représenter un risque pour la Société.

Les membres disent avoir parcouru les documents et ne pas avoir de questions à soulever ni de commentaires à formuler.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

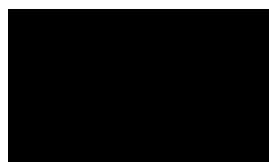
7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 11 juin 2020. L'heure et le lieu restent à confirmer.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 15



Président



Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 09
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 7 mai 2020, à 10 h 45
Adopté le 8 juin 2020

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^{me} Véronique Pelchat, adjointe au secrétaire général

EST ABSENT :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et secrétaire général

INVITÉS :

M. Yves Frenette, vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CDPQ :

M. Charles Émond, président et chef de la direction
M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M. Wayne Scullion, directeur-conseil principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

En remplacement du secrétaire général, l'adjointe de ce dernier constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 19 mars 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail qui a été revu à la suite de l'exercice de priorisation des dossiers réalisé en raison de la pandémie. Le président du comité mentionne que la séance de juin 2020 comporte un trop grand nombre de sujets pour une rencontre devant se tenir avec *Teams* et qu'une solution suivra.

3. ANALYSE DE LA DIRECTION AU 31 MARS 2020 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 20.05.07, une présentation sur l'analyse de la direction pour le 1^{er} trimestre de 2020.

Le vice-président introduit les membres de son équipe ainsi que l'associé principal de la firme AON. Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements brosse un portrait de la situation du Fonds d'assurance.

Elle présente les indicateurs de suivi du tableau de bord pour :

- le Fonds d'assurance
 - o le rendement est à surveiller.

- la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse)
 - o la gestion est à surveiller.

Elle traite du taux de capitalisation projeté au 31 décembre 2020. Elle mentionne alors que le taux de capitalisation après remise passerait de 146 % au 31 décembre 2019 à 128 % au 31 décembre 2020 principalement en raison du rendement de -8,5 % au 31 mars. Elle précise que, en ajoutant l'actualisation de la couverture, le taux serait de 117 %. D'autres analyses sont en cours.

Avec l'associé principal de la firme AON, elle présente les commentaires de la Société en lien avec le rendement partiel du Fonds d'assurance au 31 mars 2020, donc sur trois mois. En résumé :

- le rendement du Fonds d'assurance est décevant en absolu; il est sur trois mois seulement, il tient compte d'ajustements pour les portefeuilles moins liquides;
- les marchés financiers sont très volatils;
- la performance nette du Fonds d'assurance, par rapport aux attentes de rendement, est :
 - o inférieure sur une période de 5 ans;
 - o supérieure sur une période de 10 ans.

Au moment d'émettre les commentaires de la Société en lien avec la gestion de la Caisse, il est décidé de passer immédiatement à la présentation de cette dernière.

4. ÉTAT DE SITUATION ET MISE À JOUR DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le président et chef de la direction, le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, tous de la Caisse, se joignent aux membres.

Les membres félicitent le président et chef de la direction de la Caisse pour sa nomination.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4, 20.05.07, une présentation de la Caisse sur la gestion de la crise entourant la COVID-19.

Le président et chef de la direction de la Caisse aborde six grands thèmes au début de son exposé, soit :

- les interactions fréquentes et soutenues avec les principales parties prenantes et les grands acteurs du marché;
- la gestion coordonnée du portefeuille global et des portefeuilles spécialisés;
- la priorisation des liquidités;
- le rééquilibrage du portefeuille et la gestion dynamique des devises;
- la revue en profondeur des portefeuilles spécialisés;
- la revue en continu des plans de déploiement selon les seuils de prise de risque établis pour les portefeuilles liquides et l'identification des besoins de liquidité et de refinancement dans les portefeuilles moins liquides.

Il poursuit avec une présentation des marchés depuis le début de l'année. Ensuite, il présente les deux scénarios élaborés par la Caisse pour tester le portefeuille (reprise en « U » et reprise en « L ») ainsi que le plan de celle-ci pour la suite des choses.

Finalement, il présente les mouvements à la structure de la Caisse pour gagner encore plus en agilité.

Les membres posent leurs questions et le président et chef de la direction de la Caisse y répond.

Les représentants de la Caisse quittent la séance.

Le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements, la directrice générale de l'actuariat ainsi que l'associé principal de la firme AON quittent aussi la séance.

5. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.05.07, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes avec les membres et répond à leurs questions.

Il précise qu'il présentera le résultat de l'appel d'offres sur invitation pour la nomination d'un vérificateur externe à la séance du comité du 11 juin 2020 pour une recommandation au conseil d'administration du 18 juin 2020.

6. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

7. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 11 juin 2020, à 9 h.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

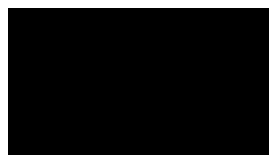
Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

11. LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 H

Président



Secrétaire général

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 10
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Les 8 et 11 juin 2020
Adopté le 10 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- Mme Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- Mme Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- Mme Louise Champoux-Paillé, membre
- Mme Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- Mme Sylvie Thivierge, membre
- Mme Louise Turgeon, membre

- Me Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
- Mme Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

- Mme Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
- Mme Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- Mme Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
- M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- Mme Karine Morneau, directrice générale des ressources humaines
- M. Rodrigue Côté, directeur général de la performance et de l'administration
- M. Yvon Théberge, directeur général du contrôle organisationnel
- M. Guillaume Morand, directeur général de la performance

AON :

- M. Tommy Perron, associé principal

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance tenue le 7 mai 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. INFORMATIONS FINANCIÈRES

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres.

Le président du comité félicite la vice-présidente par intérim pour sa nomination.

La vice-présidente par intérim, dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 20.06.08, les documents suivants :

- une présentation sur la projection et les résultats financiers pour le 1^{er} trimestre de 2020 ainsi que sur le cadre financier 2020-2024;
- les résultats financiers trimestriels.

La vice-présidente par intérim et la directrice générale parcourent les documents et répondent aux questions des membres.

3.1 Projection et résultats financiers T1-2020

Les invitées présentent les résultats financiers pour le Fonds d'assurance et la Société.

Elles soulignent les éléments suivants :

- Le Fonds d'assurance présente un déficit pour le premier trimestre, en raison de la baisse des marchés financiers.

- La Société présente un déficit projeté en raison d'une baisse anticipée des revenus compte tenu de la pandémie. L'entente avec le ministère des Finances pour le remboursement du déficit cumulé serait respectée au 31 décembre 2020.
- Il n'y a pas d'enjeu en lien avec les frais d'administration consolidés et les projets d'investissement.
- Il y a un risque de dépasser la cible d'effectifs dû notamment au remplacement de personnes dédiées à CASA. Une analyse détaillée est en cours. Si une demande d'effectifs additionnels devait être placée auprès du Secrétariat du Conseil du trésor, les membres en seront informés.
- Avec l'hypothèse de l'adoption du projet de loi sur l'amélioration des services aux clients pour l'actualisation de la couverture en 2020, le taux de capitalisation projeté du Fonds d'assurance est révisé de 130 % à 119 %.
- Les dépenses de la Société sont stables.

3.2 Cadre financier 2020-2024

Les invitées font le suivi des indicateurs en lien avec le cadre financier 2020-2024 :

- aucune augmentation de tarif pour le citoyen : vert;
- remboursement de la dette selon l'entente avec le ministère des Finances : jaune;
- cibles du plan stratégique : vert.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION DU FAAQ

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres.

La vice-présidente aux finances et aux contrôles organisationnels par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.06.08, les présentations suivantes :

- analyse de la direction – T1 2020;
- retour sur les obligations à rendement réel.

4.1 Retour sur les obligations à rendement réel

La directrice par intérim ainsi que l'associé principal démontrent que la décision de retirer les obligations à rendement réel dans la politique de placement est toujours bonne à long terme même si le contexte financier a beaucoup évolué avec la pandémie.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

4.2 Calendrier d'implantation

La directrice par intérim ainsi que l'associé principal informent les membres des changements dans le calendrier d'implantation du portefeuille cible. Ils précisent qu'il y aura une accélération du

calendrier de transition au 1^{er} juillet 2020 et que le portefeuille cible sera atteint six mois plus tôt que prévu, soit le 1^{er} janvier 2023.

Ils soulignent que la politique de placement a été mise à jour en conséquence.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

4.3 Prévisions rendement-risque – 10 ans du portefeuille de référence FAAQ

La directrice par intérim ainsi que l'associé principal présentent les hypothèses financières pour le Fonds d'assurance. Ils mentionnent que les hypothèses sous-jacentes, soit la hausse des taux d'intérêt sur plus de 10 ans et les niveaux de valorisation élevés, sont justifiables. Ils ajoutent qu'il y a une baisse du rendement espéré des marchés boursiers en raison des rendements élevés obtenus au 2^e trimestre 2019.

L'associé principal de la firme AON quitte la séance.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE ET TARIFICATION ADMINISTRATIVE 2022-2024

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.06.08, les documents suivants :

- une présentation sur les contributions d'assurance et la tarification administrative 2022-2024;
- un projet de politique de tarification administrative.

5.1 Stratégie proposée et calendrier des travaux

Le vice-président fait la démonstration que l'année 2020 est une année atypique.

La directrice générale explique que si l'année 2020 était considérée dans le calcul de la tarification, elle le biaiserait. Elle propose d'apporter un ajustement au calendrier permettant le calcul des contributions d'assurance et la tarification administrative pour les années 2022 à 2024.

Des discussions s'ensuivent. Les membres posent des questions et formulent des commentaires. Les invités répondent aux questions et prennent note des commentaires.

Il est convenu que les invités reviennent auprès des membres du comité en septembre 2020 avec d'autres scénarios de calendrier des travaux.

5.2 Politique de tarification administrative

La vice-présidente par intérim présente la politique de tarification administrative et les buts recherchés, soit :

- encadrer le processus de détermination de la tarification administrative de la Société;
- assurer la cohérence avec les pratiques de financement des services publics recommandées par le ministère des Finances.

Elle présente les principes généraux, permettant de viser le plein financement des services, et les principes directeurs.

Les membres posent leurs questions et la vice-présidente par intérim y répond.

Les membres disent avoir parcouru le projet de Politique de tarification administrative et sont en accord pour recommander aux membres du conseil d'administration son approbation.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

6. GESTION DES RISQUES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale des ressources humaines, le directeur général de la performance et de l'administration, le directeur général du contrôle organisationnel et le directeur général de la performance se joignent aux membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 20.06.11, les documents suivants :

- un sommaire de risques opérationnels de la VPRHFP;
- une fiche sur les risques d'assurance;
- une fiche sur les risques financiers;
- une fiche sur les risques de conformité;
- un rapport trimestriel sur les risques – T2 2020.

La vice-présidente par intérim présente les invités qui l'accompagnent ainsi que leur rôle respectif dans la nouvelle structure administrative de la Société.

6.1 Risques opérationnels

Les invités présentent un sommaire des risques opérationnels pour la vice-présidence aux ressources humaines, aux finances et à la performance. Ils précisent que certains risques, bien qu'évalués à faible, sont tout de même suivis de près compte tenu de la COVID-19. Au total, ce sont 73 risques qui sont suivis, dont 17 sont évalués à moyen et 56 à faible.

6.1.1 Ressources financières

Les 22 risques opérationnels suivis, en matière de ressources financières, sont évalués à faible.

6.1.2 Ressources humaines

Des neuf risques opérationnels suivis, en matière de ressources humaines, deux sont évalués à moyen et sept sont évalués à faible. Deux nouveaux risques sont suivis en lien avec la gestion de la santé et de la sécurité du personnel, et ce, à la suite de la pandémie :

- risque de contamination lors de la prestation de services dans les lieux de travail, qui est évalué à faible;
- risque de dégradation dans le temps de la mobilisation et de la santé psychologique des employés en télétravail, qui est évalué à moyen. Des activités de contrôle sont en place.

6.1.3 Performance et administration

Des 12 risques sur les ressources contractuelles, un seul est évalué à moyen et les autres sont évalués à faible.

Pour ce qui est des six risques en ressources matérielles et immobilières, ils sont tous évalués à faible.

Des trois risques opérationnels suivis, liés à la gestion de la performance, deux sont évalués à moyen et un est évalué à faible. Deux risques sont passés de faible à moyen, soit :

- ne pas capter un enjeu majeur dans les attentes ou les besoins de la clientèle au moment opportun;
- incapacité de l'organisation à réagir adéquatement lors d'une crise.

6.1.4 Risques de sécurité de l'information

Des 21 risques opérationnels suivis, liés à la sécurité de l'information, 12 sont évalués à moyen et neuf sont évalués à faible. Depuis le dernier exercice d'évaluation, certains risques évalués à moyen ont été scindés afin d'en améliorer le suivi et plusieurs risques évalués à faible ont été fusionnés. Ceci explique l'augmentation du nombre de risques évalués à moyen et la diminution du nombre de risques évalués à faible depuis janvier 2020.

Les invités précisent que l'ensemble des risques est géré et contrôlé.

6.2 Risques d'assurance – Financement et capitalisation

Des deux risques d'assurance suivis, liés au financement et à la capitalisation, un est évalué à moyen et l'autre est évalué à faible. Cette évaluation est demeurée inchangée depuis le plus récent exercice en la matière réalisé en novembre 2019.

6.3 Risques financiers – Placements

Cinq risques financiers, liés aux placements, sont suivis. Ils sont tous demeurés à faible depuis le dernier exercice d'évaluation réalisé en novembre 2019.

6.4 Risque de conformité

Des cinq risques de conformité suivis, deux sont évalués à moyen et trois sont évalués à faible. Un risque est passé de faible à moyen dans le contexte de la pandémie, soit :

- non-conformité aux lois et aux règlements.

Toujours dans le contexte de la pandémie, un nouveau risque est suivi, soit :

- risque de ne pas appliquer ou tenir compte des décrets émis par le gouvernement, qui est évalué à faible.

6.5 Rapport trimestriel sur la gestion des risques

La Société suit à ce jour 199 risques dont :

- 6 sont évalués à élevé;
- 47 sont évalués à moyen;
- 146 sont évalués à faible.

Un nouveau risque est évalué à élevé, et ce, en raison de la pandémie, soit :

- risque que la Société ne soit pas en mesure de répondre au volume des demandes pendant le rétablissement des activités.

Les invités précisent que les risques liés à la pandémie font l'objet d'un suivi spécifique depuis le début de la crise. Ils soulignent que l'ensemble des risques évalués à élevé et à moyen fait l'objet de mesures de contrôle appropriées.

Tout au long de la présentation, les membres ont posé leurs questions et les invités y ont répondu.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale des ressources humaines, la directrice générale de l'actuariat et le directeur général de la performance quittent la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE

Le directeur général de la performance et de l'administration dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 20.06.11, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs (LGCE) pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2020;
- un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} février et le 30 avril 2020;
- une déclaration, en lien avec ladite reddition de comptes, signée par le vice-président aux ressources humaines, aux finances et à la performance et responsable de l'application des règles contractuelles et la présidente et chef de la direction.

Les membres ont pris connaissance de l'information rendue disponible sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE avant la tenue de la séance. Ils n'ont pas de questions à poser ni de commentaires à formuler.

La présidente du conseil d'administration remercie le directeur général de la performance et de l'administration pour le travail accompli et lui souhaite bon succès dans ses nouvelles fonctions.

Le directeur général de la performance et de l'administration et le directeur général du contrôle organisationnel quittent la séance.

8. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur rappelle les étapes de l'exercice entourant la nomination d'un auditeur externe pour la vérification des livres et comptes de la Société et du Fonds d'assurance, avec le Vérificateur général du Québec (VGQ), pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Il mentionne qu'à ce jour, l'analyse des soumissions est toujours en cours.

Il est convenu de tenir une séance exceptionnelle du comité le 16 juin 2020 pour que les membres puissent recommander la nomination d'un vérificateur externe, le cas échéant.

9. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 20.06.11, les documents suivants :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes;
- une lettre de transmission du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction;
- un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction.

9.1 Tableau de suivi des auditeurs externes

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes et il répond aux questions des membres.

9.2 Lettre de transmission – Rapport aux responsables de la gouvernance et rapport à la direction

Le directeur présente la lettre accompagnant le projet de rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction en lien avec l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour la Société et le Fonds d'assurance.

9.3 Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction

Le directeur parcourt le projet de rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction en lien avec l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2019 pour la Société et le Fonds d'assurance. Ce rapport est produit par le VGQ et PwC.

Il présente un tableau sur le suivi des recommandations des exercices précédents et parcourt les constats et les recommandations en lien avec l'exercice 2019 qui portent sur la gestion des technologies de l'information, et plus précisément sur la gestion des droits et des profils d'accès.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

10. FAITS SAILLANTS DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC À L'ASSEMBLÉE NATIONALE POUR L'ANNÉE 2020-2021, JUIN 2020

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 20.06.11, une note sur les faits saillants du Rapport du VGQ à l'Assemblée nationale pour l'année 2020-2021.

Le directeur mentionne que le tome de juin 2020 du rapport du VGQ pour l'année 2020-2021 a été présenté à l'Assemblée nationale.

Il précise que le VGQ y présente, notamment et de manière globale, le suivi de ses recommandations, incluant celles émises à la Société dans le rapport d'audit portant sur l'application de la Loi sur le développement durable. L'application de ces recommandations est jugée satisfaisante.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

11. SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – LETTRE D'INFORMATION PAR LA VÉRIFICATION INTERNE SUR LE RESPECT DES CONDITIONS DE L'ENTENTE

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 20.06.11, les documents suivants :

- une lettre de transmission du rapport de certification annuelle de l'entente SOFIL-SAAQ;
- une lettre d'information par la vérification interne sur le respect de conditions particulières.

Le directeur parcourt la lettre qu'il a transmise au président du conseil d'administration de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) ayant pour objet le rapport de certification annuelle de l'entente SOFIL-SAAQ. Cette entente administrative a trait à la perception des droits d'immatriculation additionnels à l'égard des véhicules munis de moteurs de forte cylindrée.

Il souligne notamment, dans une lettre d'information sur le respect de conditions particulières, que la Société s'est acquittée de ses obligations en vertu de cette entente. Il ajoute qu'il n'y a pas d'enjeu pour la Société en lien avec cette entente.

Les membres posent des questions, le directeur y répond.

12. DOCUMENTS POUR CONSULTATION – RAPPORT DÉTAILLÉ D'AUDIT INTERNE – ANNEXE AU RAPPORT ANNUEL 2019 SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 20.06.11, l'annexe au rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2019 – Rapport détaillé d'audit.

Le directeur parcourt le rapport détaillé d'audit qui est en annexe au rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2019.

Il présente les faits saillants, les constats et les recommandations. Il précise qu'aucun plan d'action ne sera déposé puisque toutes les recommandations sont ou seront prises en charge au cours de l'année et qu'un suivi sera assuré par sa direction pour favoriser l'amélioration des processus de la gestion intégrée des risques.

Des échanges s'ensuivent. Les membres demandent qu'un suivi leur soit fait si des recommandations restaient lettre morte. Le directeur s'y engage à la satisfaction des membres.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

13. ÉVALUATION 2019 ET ATTENTES 2020 DU DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – HUIS CLOS

Ce sujet est traité à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

La présidente et chef de la direction quitte la séance et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres pour la suite du huis clos. Ces derniers lui présentent les résultats de son évaluation 2019 ainsi que ses attentes pour l'année 2020.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 10 septembre 2020, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres.

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30

Président



Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 11
Séance exceptionnelle
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 16 juin 2020, à 16 h 30
Adopté le 10 septembre 2020

SONT PRÉSENTS :

M. Jude Martineau, président du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Louise Turgeon, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉ :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR EXTERNE

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joint aux membres. Il dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-2 du 20.06.16, les documents suivants :

- une note sur la vérification conjointe des livres et comptes de la Société et du Fonds d'assurance – Nomination des auditeurs externes;
- un projet de résolution pour recommander au gouvernement la nomination d'un vérificateur externe.

Le directeur présente le processus de nomination des auditeurs externes établi par le ministre des Finances, dont le processus d'appel d'offres sur invitation. Ce dernier étant complété le conseil d'administration (CA) doit recommander au gouvernement la candidature qui devrait être retenue.

Cette recommandation prend la forme d'une résolution qui permettra au ministre des Finances de recommander, conjointement avec le ministre des Transports, la nomination de l'auditeur externe à l'approbation du gouvernement pour la vérification des livres et comptes de la Société et du Fonds d'assurance pour les exercices financiers se terminant le 31 décembre 2020, 2021 et 2022.

Il précise que le processus prévoit une option de renouvellement pour une période additionnelle de deux ans.

Le directeur présente les firmes ayant déposé une soumission ainsi que les montants forfaitaires annuels qu'elles ont établis. Il précise que la soumission de deux firmes était non conforme.

Il ajoute qu'à la lumière du processus établi, c'est la firme BDO Canada s.r.l./ S.E.N.C.R.L./LLP qui devrait être recommandée par le CA.

Des échanges s'ensuivent. Des questions sont posées, notamment en lien avec la firme et le montant qu'elle soumet. Le directeur y répond.

Les membres demandent au directeur de leur revenir avec plus amples renseignements sur la firme, dont le nom de leur associé principal et le nom de leur actuaire.

Les membres se disent en accord pour recommander au CA de recommander au gouvernement la nomination de la firme BDO Canada s.r.l./ S.E.N.C.R.L./LLP comme vérificateur externe.

3. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

4. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 10 septembre 2020, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

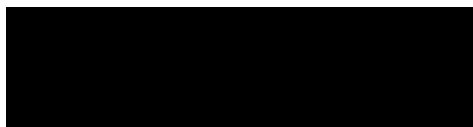
Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

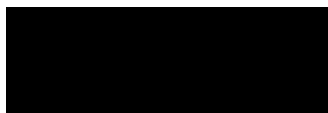
Ce huis clos n'est pas tenu. Il le sera au CA du 18 juin 2020, avec l'ensemble des membres.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H

Président



Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 12
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 10 septembre 2020, à 9 h
Adopté le 15 octobre 2020

SONT PRÉSENTS :

- M. Jude Martineau, président du comité
- M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
- M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
- M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
- M^{me} Brigitte Corbeil, membre
- M. François Geoffrion, membre
- M^{me} Sylvie Thivierge, membre
- M^{me} Louise Turgeon, membre

- M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
- M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

- M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
- M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
- M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
- M^{me} Élane Olivier, directrice générale des finances par intérim
- M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
- M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
- M. Yvon Théberge, directeur général du contrôle organisationnel

AON :

- M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

- M. Charles Émond, président et chef de la direction
- M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
- M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
- M. Wayne Scullion, directeur-conseil principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux de la séance régulière des 8 et 11 juin 2020 et de la séance exceptionnelle du 16 juin 2020

Sur proposition formulée, les procès-verbaux de la séance régulière des 8 et 11 juin 2020 et de la séance exceptionnelle du 16 juin 2020 sont adoptés par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne que la présentation sur le mandat de contrôle organisationnel sera faite en octobre 2020 plutôt qu'en septembre. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. PROJECTION ET RÉSULTATS FINANCIERS T2-2020 ET CADRE FINANCIER 2020-2024

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, la directrice générale de l'actuariat ainsi que la directrice générale des finances par intérim se joignent aux membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 20.09.10, une présentation sur la projection et les résultats financiers du T2-2020 et sur le cadre financier 2020-2024 ainsi qu'un document présentant les résultats financiers trimestriels pour le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) au 30 juin 2020.

Les invités présentent les risques financiers en lien avec la COVID-19. En ce qui concerne le Fonds d'assurance, ils mentionnent que des gains potentiels sont projetés compte tenu d'une baisse du nombre de personnes indemnisées, tandis que des pertes potentielles sont projetées compte tenu de la hausse des persistances d'invalidité et de la baisse du rendement des actifs. Quant à la Société, ils mentionnent que ces risques se traduisent par des pertes potentielles dues à la baisse des revenus de services tarifés aux usagers du réseau routier.

La directrice générale de l'actuariat brosse le portrait des faits saillants du Fonds d'assurance. Plus particulièrement, elle porte à l'attention des membres que le taux de financement projeté de 114 % est circonstanciel puisque relié à la COVID-19. La directrice générale des finances par intérim fait état, par la suite, des faits saillants de la Société. En ce qui a trait aux frais d'administration consolidés et aux projets d'investissement, elle souligne un dépassement temporaire de la cible d'effectifs afin de supporter la reprise des services à la population.

La présidente et chef de la direction (PCD) précise que cet écart est temporaire et qu'il n'est pas relié à un enjeu de conformité. Elle ajoute que le budget sera suffisant pour supporter ce dépassement et que le Secrétariat du Conseil du trésor sera informé de la situation via les processus de reddition de comptes en place. Elle ajoute qu'il n'y a pas d'enjeu en lien avec la somme projetée pour les projets d'investissements.

Les invités présentent les faits saillants en lien avec le cadre financier 2020-2024, dont le suivi des indicateurs. Ils soulignent que l'indicateur en lien avec le remboursement du déficit cumulé au ministère des Finances du Québec (MFQ) est au jaune. Ils rappellent que l'entente sur le remboursement du déficit cumulé devrait être respectée en 2020 et mentionnent qu'il devrait en être de même jusqu'en 2023. Ils ajoutent toutefois qu'au terme de l'actuelle entente de cinq ans, soit en 2023, une demande devrait être adressée au MFQ afin de prolonger le délai de remboursement de deux ans. Les invités précisent que ce type d'entente est de nature administrative et qu'ils n'entrevoient pas d'enjeu.

La directrice générale des finances par intérim quitte la séance.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION AU 30 JUIN 2020 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.09.10, l'analyse de la direction pour le T2.

Les invités dressent un état de situation sur le Fonds d'assurance en présentant quatre graphiques sur les sujets suivants : la projection du taux de capitalisation, la transition vers le portefeuille cible, le rendement net 2000 à 2019 et le rendement net 2020. Ils mentionnent que l'indicateur en lien avec le rendement du Fonds d'assurance est au jaune. En effet, ils évaluent le rendement du Fonds d'assurance comme étant décevant en absolu et ajoutent que le portefeuille spécialisé « Immeubles » est à surveiller tout comme le portefeuille spécialisé « Marchés boursiers », malgré une remontée des marchés depuis le mois de mars 2020. Pour ce qui est de l'indicateur en lien avec la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), il est également au jaune. Les invités expliquent les éléments qui ont été pris en considération.

5. ÉCHANGES SUR LES RÉSULTATS AU 30 JUIN 2020 DU FAAQ AVEC LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE

Le président et chef de la direction (PCD de la Caisse), le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur-conseil principal, Relations avec les déposants, tous de la Caisse, se joignent aux membres.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.09.10, deux présentations. La première sur les résultats et les stratégies de la Caisse au 30 juin 2020 et la seconde sur l'économie mondiale dans le contexte actuel.

Dans le but d'alimenter une discussion, le PCD de la Caisse présente le contexte économique dans lequel s'inscrivent leurs chantiers. Il mentionne que les rendements seront plus difficiles à atteindre au cours des prochaines années en raison notamment des taux bas, de la croissance plus faible à terme et du niveau d'endettement. Il souligne que la levée des mesures de confinement jumelée à l'ampleur des mesures de soutien budgétaire et monétaire ont permis un rebond vigoureux de l'activité économique au cours des derniers mois. Il précise toutefois que cette reprise perd de sa force, de sorte que les niveaux d'activité d'avant crise ne devraient être atteints que tard en 2021 ou même en 2022. Il appuie ses propos en présentant un graphique sur l'évolution prévue du PIB réel aux États-Unis.

Des discussions s'ensuivent sur le sujet. Puis, les membres demandent au PCD de la Caisse d'élaborer sur les changements qu'il est à apporter à la structure organisationnelle et sur leurs incidences. Le PCD de la Caisse brosse un portrait de la nouvelle structure et explique les raisons ayant motivé les changements ainsi que les avantages qu'il y voit. Les membres posent leurs questions et le PCD de la Caisse y répond.

Les représentants de la Caisse quittent la séance, tout comme la directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON.

6. CONTRIBUTION D'ASSURANCE ET TARIFICATION ADMINISTRATIVE 2022-2024 – RÉVISION DU CALENDRIER

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière se joint aux membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 20.09.10, une présentation sur les contributions d'assurance et la tarification administrative 2022-2024 – révision du calendrier.

Les invités introduisent leur présentation en précisant que celle-ci donne suite aux discussions tenues à l'occasion de la séance du CAPV de juin 2020 concernant les contributions d'assurance et la tarification administrative pour les années 2022 à 2024.

Ils présentent leur réflexion alimentée par les commentaires des membres ainsi que leur conclusion, soit de maintenir le processus des contributions d'assurance et de la tarification administrative pour les années 2022 à 2024 comme présenté à la séance susmentionnée. Ils soulignent qu'il y a plus

d'avantages à maintenir le cycle de trois ans et de traiter l'année 2020, bien qu'atypique. Ils expliquent qu'une telle situation s'est d'ailleurs déjà produite dans le passé.

Après discussion, les membres agréent à cette façon de faire. Les invités présentent ensuite le calendrier des travaux à venir dont une présentation des résultats préliminaires à la prochaine séance d'octobre et une proposition de tarification en décembre 2020. Ils confirment que le calendrier des travaux présenté permet de déterminer les contributions d'assurance et la tarification administrative pour le 1^{er} janvier 2022.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Aussi, ces derniers proposent aux membres de leur déposer, en annexe de chaque présentation, le matériel des séances précédentes pour référence puisque tout le processus de tarification s'étendra sur plusieurs séances du CAPV. Les membres reçoivent favorablement cette proposition.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

Le directeur général du contrôle organisationnel se joint aux membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 20.09.10, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2020;
- un tableau sur la reddition de comptes sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai au 31 juillet 2020;
- une déclaration, en lien avec ladite reddition de comptes, signée par la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et la PCD.

Les membres ont pris connaissance de l'information rendue disponible sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE avant la tenue de la séance. Ils posent des questions et le directeur général y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que le directeur général du contrôle organisationnel quittent la séance.

8. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2019 – BILAN DE LA VALIDATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 20.09.10, une note sur l'examen du rapport annuel de gestion 2019 de la Société.

Le directeur mentionne qu'au terme de l'examen effectué par sa direction sur le rapport annuel de gestion 2019, il est conclu que l'information contenue dans le rapport est, à tous égards importants, plausible et cohérente et qu'aucun rapport à la gestion ne sera produit.

Les membres se disent satisfaits du travail réalisé par la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

9. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 20.09.10, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur fait un suivi des travaux des auditeurs externes. Il souligne que les travaux de suivi des recommandations portant sur les contrôles généraux en TI sont en cours par le Vérificateur général du Québec, et qu'un arrimage va être fait avec le futur co-vérificateur qui n'a pas encore été annoncé. Il porte à l'attention des membres que la recommandation de la Société pour la nomination du co-auditeur a été acceptée et qu'un décret de nomination à cet effet devrait être publié incessamment. Il précise que cette nomination tardive n'aura pas d'enjeux sur les travaux à venir.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 15 octobre 2020, à 13 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

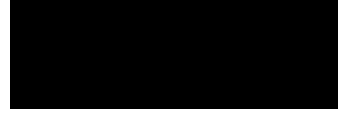
13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 00

Président

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 13
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 15 octobre 2020, à 14 h
Adopté le 3 décembre 2020

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Claude Pigeon, directeur général du soutien aux opérations
M. Yvon Théberge, directeur général du contrôle organisationnel
M. Guillaume Morand, directeur général de la performance
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 septembre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 10 septembre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne que la présentation sur le plan d'audit des états financiers par le Vérificateur général du Québec et l'auditeur externe ainsi que celle sur le mandat de contrôle organisationnel seront faites en décembre 2020 plutôt qu'en octobre. Les membres se disent en accord avec cette planification.

3. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE ET TARIFICATION ADMINISTRATIVE 2022-2024

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 20.10.15, une présentation sur les contributions d'assurance et la tarification administrative 2022-2024.

La vice-présidente par intérim informe les membres qu'il est proposé de reporter au prochain cycle de révision des contributions d'assurance la décision de revoir la tarification administrative et présente les considérations qui ont motivé cette recommandation. Des questions sont posées par les membres et la vice-présidente par intérim y répond. Les membres se disent en accord avec la proposition formulée.

En ce qui a trait aux contributions d'assurance 2022-2024, la directrice générale de l'actuariat fait un rappel des principes d'évaluation de la politique de financement. Également, elle porte à l'attention des membres les modalités d'application pour l'établissement des contributions d'assurance 2022-2024.

Par la suite, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la tarification d'assurance font un rappel de la situation en matière de capitalisation et de financement pour les années 2019-2021 et brossent un portrait de la situation actuelle pour 2022-2024. Ils présentent ensuite les résultats préliminaires de leurs travaux pour l'établissement des contributions d'assurance 2022-2024.

Pour conclure la présentation, les invités informent les membres des prochaines étapes du projet, dont la présentation d'une proposition de contributions d'assurance au prochain comité et le dépôt d'un projet de résolution au prochain conseil d'administration, tous deux prévus en décembre 2020.

En terminant, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière mentionne que le processus pour la formation du conseil d'experts est en cours et rappelle que les membres doivent être nommés par le Conseil des ministres.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

4. GESTION DES RISQUES

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur général du soutien aux opérations, le directeur général du contrôle organisationnel ainsi que le directeur général de la performance se joignent aux membres.

La présidente et chef de la direction (PCD) profite de l'occasion pour présenter aux membres du comité le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, entré en fonction le 5 octobre 2020.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.10.15, deux documents, l'un portant sur les risques liés au contrôle et à la surveillance du transport routier des personnes et des biens et l'autre traitant des risques stratégiques, ainsi qu'une présentation du rapport trimestriel sur les risques; tous couvrent le troisième trimestre de 2020.

4.1 Risques opérationnels – Contrôle et surveillance du transport routier des personnes et des biens

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules ainsi que le directeur général du soutien aux opérations présentent l'ensemble des risques liés au contrôle et à la surveillance du transport routier des personnes et des biens pour le troisième trimestre de 2020. Ils présentent les cinq risques suivis, dont quatre sont évalués à faible et un est évalué à élevé. Ils mentionnent que ce dernier est un nouveau risque et qu'il a trait à la difficulté à réaliser les activités d'inspection en entreprise auprès des propriétaires et exploitants de véhicules lourds les plus à risque qui ont une incidence sur le bilan routier impliquant des véhicules lourds et présentent le plan d'action prévu pour rectifier la situation.

4.2 Risques stratégiques

Le directeur général de la performance présente le sommaire des risques stratégiques du troisième trimestre de l'année 2020. Il mentionne que, des douze risques suivis, neuf sont évalués à faible et trois sont évalués à élevé. Il porte à l'attention des membres les cibles à la planification stratégique qui pourraient ne pas être atteintes et il explique pourquoi.

4.3 Rapport trimestriel sur la gestion des risques

Le directeur général du contrôle organisationnel présente les faits saillants du rapport trimestriel sur les risques du troisième trimestre de 2020. D'emblée, il mentionne que la Société de l'assurance automobile du Québec suit à ce jour 184 risques tandis qu'elle en suivait 199 au trimestre précédent et explique cette diminution. Il précise que des risques suivis, sept sont évalués à élevé, 41 sont évalués à moyen et 136 sont évalués à faible. Il mentionne que des sept risques élevés, trois sont nouvellement identifiés comme tel et il explique pourquoi.

Tout au long des présentations sur la gestion des risques, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur général du soutien aux opérations ainsi que le directeur général de la performance quittent la séance.

5. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.10.15, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 août 2020;
- une liste des contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2020;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2020 signée par la PCD ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim.

Les membres ont pris connaissance de l'information rendue disponible sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE avant la tenue de la séance. Ils posent des questions et le directeur général du contrôle organisationnel y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que le directeur général du contrôle organisationnel quittent la séance.

6. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 20.10.15, le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur souligne que le décret de nomination du co-auditeur BDO a été publié et que le plan d'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance automobile du Québec 2020 sera déposé en décembre 2020.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

7. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 2021

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 20.10.15 les documents suivants : une note sur la mise à jour de la planification 2021 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et une proposition de planification annuelle 2021.

Le directeur mentionne que la planification 2021 se compose essentiellement de mandats statutaires en continu, de mandats de la planification 2020 se poursuivant en 2021 et de mandats déjà approuvés pour 2021. Il mentionne qu'il déposera une planification pour approbation à la séance du 3 décembre 2020 et invite les membres à émettre leurs commentaires d'ici là.

8. PLAN DE TRAVAIL 2021 – DISCUSSION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim se joint aux membres du comité. Avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, elle dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 20.10.15, le projet de plan de travail 2021 du comité.

Les membres sont invités à émettre leurs commentaires. Une proposition finale sera déposée à la séance de décembre 2020.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quitte la séance.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 3 décembre 2020, à 13 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30.


Présidente

Secrétaire générale



Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 14
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 3 décembre 2020, à 13 h
Adopté le 22 janvier 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice par intérim de la capitalisation et des placements
M^{me} Élane Olivier, directrice générale des finances par intérim
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M^{me} Myriam Régnier, directrice des relations gouvernementales et du soutien administratif
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
M. Jean Ricard, directeur général du soutien en services aux accidentés
M. Yvon Théberge, directeur général du contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

- M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
- M. Serge Giguère, sous-vérificateur général
- M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit
- M. Frédéric Rheault, chargé de projet

BDO :

- M^{me} Florentina Dinu, directrice principale
- M. Richard Yeghiayan, associé
- M. Yanick Santoire, associé responsable du bureau de Québec
- M. Jonathan Chasle, associé de contrôle de qualité pour l'est du Canada

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 15 octobre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 15 octobre 2020 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des modifications apportées. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T3)

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat, la directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 20.12.03, une présentation sur l'analyse de la direction sur le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) pour le troisième trimestre de 2020.

3.1 Résultats des placements

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements informe les membres de la décision de la Société d'autoriser l'augmentation de sa pondération dans les portefeuilles moins liquides à 0,75 % par semestre, comme permis par la Caisse de dépôt et placement du Québec, étant donné que ce changement favorise l'atteinte du portefeuille cible prévue à la politique de placement. Elle ajoute que le portefeuille cible sera donc atteint six mois plus tôt, soit en juillet 2022 plutôt qu'en janvier 2023. Ensuite, elle présente un état de situation sur la gestion de l'actif et du passif du Fonds d'assurance.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Les membres demandent d'ajouter une page à la présentation répertoriant les acronymes utilisés dans le document.

3.2 Prévisions rendement-risque – 10 ans

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements parcourt le tableau.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La directrice par intérim de la capitalisation et des placements ainsi que l'associé principal de la firme AON quittent la séance.

4. **BUDGET 2021**

La directrice générale des finances par intérim se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 20.12.03, une présentation sur le budget 2021.

La vice-présidente par intérim parcourt la présentation sur le budget 2021. Elle rappelle que la situation entourant la COVID-19 a entraîné en 2020 une crise en matière des services à la clientèle en permis et immatriculation qui a nécessité un investissement en effectifs afin de rétablir les services à la clientèle. De plus, elle souligne que l'année 2021 sera une année de transition ainsi que la première année du plan stratégique 2021-2023. Aussi, considérant le contexte d'incertitude causé par la pandémie, elle suggère que soit prévue une mise à jour du cadre financier en juin 2021. À la suite de cette mise en contexte, elle propose des hypothèses de travail ainsi que le budget 2021 pour les frais d'administration, le budget 2021 pour le Fonds d'assurance puis le budget 2021 pour la Société.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Les membres se disent en accord pour recommander au conseil d'administration les budgets proposés pour le Fonds d'assurance et pour la Société, qui tiennent compte d'une cible provisoire d'effectifs qui sera confirmée en juin 2021.

La directrice générale des finances par intérim quitte la séance.

5. **CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024**

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 20.12.03, les documents suivants :

- une présentation sur les contributions d'assurance 2022-2024;
- un projet de résolution.

5.1 Présentation des contributions d'assurance 2022-2024

Le vice-président rappelle les principaux changements aux classes de tarification présentés à la séance d'octobre 2020. Il porte à l'attention des membres les principaux changements proposés à la classe motocyclette. Il présente, par la suite, une mise à jour des grands environnements en matière de tarification 2022 en plus des principales classes de tarification qui seront revues à la baisse ainsi que celles qui seront revues à la hausse.

Des questions sont posées par les membres et des réponses sont apportées par les invités. Des discussions s'ensuivent.

5.2 Projet de résolution pour les orientations

Compte tenu des discussions qui ont cours, il est convenu de parcourir point par point le projet de résolution. Les membres proposent quelques modifications à la résolution proposée.

En ce qui concerne l'environnement des véhicules affectés au transport rémunéré de personnes par automobile, le vice-président informe les membres que cette industrie a été fortement affectée par la pandémie. Il souligne qu'il y a un risque élevé de fluctuations importantes entre le nombre prévu de véhicules qualifiés pour offrir du transport rémunéré de personnes et celui qui sera observé entre les années 2022 et 2024. Il ajoute qu'il est difficile de s'en remettre aux données historiques liées aux taxis pour fixer une contribution d'assurance.

Après discussion, les membres conviennent qu'il est nécessaire de fixer une contribution d'assurance pour refléter le risque supplémentaire lié à l'autorisation d'effectuer du transport rémunéré de personnes par automobile. Compte tenu des enjeux soulevés, ils demandent que des orientations additionnelles, en matière de financement, concernant cette contribution pour ces automobiles soient proposées lors d'une prochaine séance du comité.

Tenant compte des modifications proposées à la résolution et de l'engagement de la direction de proposer des orientations additionnelles spécifiques à l'environnement des véhicules affectés au transport rémunéré de personnes par automobile, les membres du comité se disent en accord pour recommander aux membres du conseil d'administration l'adoption de la résolution.

Par ailleurs, il est également convenu qu'une séance additionnelle du comité soit tenue en janvier 2021 pour discuter de ces orientations additionnelles. Dans cet ordre d'idées, il est entendu qu'une séance extraordinaire du conseil d'administration soit aussi planifiée en janvier 2021 pour l'adoption d'une résolution à cet effet.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

6. PLAN D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VGQ ET L'AUDITEUR EXTERNE

La directrice générale des finances par intérim de la Société; le vérificateur général adjoint, le sous-vérificateur général, une directrice d'audit et un chargé de projet du Vérificateur général du

Québec (VGQ) ainsi que la directrice principale et trois associés du cabinet d'audit BDO se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 20.12.03, les documents suivants :

- une lettre de transmission;
- une lettre de mission pour le Fonds d'assurance automobile du Québec;
- une lettre de mission pour la Société;
- une présentation sur le plan d'audit des états financiers.

Les invités se présentent et parcourent la présentation. Ils informent les membres de leur mandat, de leur planification des travaux et de l'étendue de l'audit. Par ailleurs, ils demandent aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées et s'ils ont de l'information pertinente pour leur audit. Les membres répondent par la négative aux deux questions. Les invités concluent en mentionnant qu'ils présenteront les résultats de leur audit aux responsables de la gouvernance et à la direction en mars 2021.

Les membres remercient le sous-vérificateur général qui va quitter incessamment pour la retraite. Les membres conviennent qu'il n'est pas nécessaire, à l'heure actuelle, de tenir un huis clos avec les invités.

Les représentants du VGQ et de BDO quittent la séance, tout comme la directrice générale des finances par intérim et la directrice générale de l'actuariat.

7. MANDAT DE CONTRÔLE ORGANISATIONNEL

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 20.12.03, une note sur le plan de contrôle organisationnel.

La vice-présidente par intérim souligne que le contexte de la gestion contractuelle gouvernementale a grandement évolué au cours des dernières années et que la Société s'est assurée de refléter cette évolution. Elle ajoute que celle-ci a également implanté, en 2019, un nouveau système pour la gestion et le suivi des contrats qui intègre de nouveaux contrôles et que ces derniers ont permis de relever certains constats. Elle présente ceux qui ont trait aux contrats à exécution sur demande et aux contrats de services assimilables à un contrat de travail.

La vice-présidente par intérim présente les actions à venir pour donner une suite aux constats dégagés. Elle mentionne que l'élaboration du plan d'action sera sous la responsabilité de la vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques en tant que premier niveau de contrôle dans la gestion de ces contrats. Elle souligne qu'en tant que deuxième niveau de contrôle, la Direction des risques et du contrôle organisationnel assurera un suivi du dossier.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier quitte la séance.

8. GESTION DES RISQUES

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la directrice des relations gouvernementales et du soutien administratif, le vice-président à l'indemnisation des accidentés, le directeur général du soutien en services aux accidentés, la directrice générale de l'actuariat et le directeur général du contrôle organisationnel se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 20.12.03, les documents suivants :

- une fiche sur les risques liés aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière pour le quatrième trimestre de 2020;
- une fiche sur les risques liés à la conduite des affaires juridiques pour le quatrième trimestre de 2020;
- une fiche sur les risques en matière d'indemnisation des accidentés de la route pour le quatrième trimestre de 2020;
- une fiche sur les risques financiers et d'assurance pour le quatrième trimestre de 2020;
- une présentation sur le rapport trimestriel sur les risques pour le quatrième trimestre de 2020.

8.1 Risques opérationnels

8.1.1 Affaires publiques et gouvernementales et sécurité routière

La directrice des relations gouvernementales et du soutien administratif mentionne qu'il y a quatre nouveaux risques qui sont suivis en matière d'affaires publiques et de stratégie de prévention routière. Elle précise que de ceux-ci, deux représentent un risque faible et deux représentent un risque moyen. Ces derniers sont : ne pas être en mesure de diffuser de l'information aux clients ou aux employés au moment opportun et perte d'expertise. Elle informe les membres des solutions identifiées pour mitiger ces risques.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la directrice des relations gouvernementales et du soutien administratif quittent la séance.

8.1.2 Affaires juridiques

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale mentionne qu'un nouveau risque lié à la conduite des affaires juridiques est suivi. Il s'agit de : ne pas être en mesure de suivre les changements aux façons de faire des tribunaux. Elle précise toutefois que ce risque est considéré comme faible.

8.1.3 Indemnisation des accidentés de la route

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés et le directeur général du soutien en services aux accidentés soulignent que neuf risques ont été fermés au courant de l'année puisque ceux-ci étaient considérés comme faibles depuis trois ans. Ils mentionnent, par ailleurs, que deux risques sont passés de faible à moyen à cause de la pandémie. Il s'agit de : le prolongement de la période d'incapacité et le bris dans la continuité de la prestation de services à la clientèle. Dans les deux cas, les invités présentent les mesures mises en place pour amenuiser le risque.

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés ainsi que le directeur général du soutien en services aux accidentés quittent la séance.

8.2 Risques d'assurance – Financement et capitalisation

La directrice générale de l'actuariat mentionne que le risque d'assurance en matière de financement est passé de jaune à vert tandis que celui relatif à la capitalisation a été fermé tel que décrit par la méthode d'évaluation pour un risque faible sur quelques cycles.

8.3 Risques financiers – Placements

La directrice générale de l'actuariat informe les membres que les cinq risques financiers relatifs aux placements ont été fermés tel que décrit par la méthode d'évaluation pour un risque faible sur quelques cycles.

La directrice générale de l'actuariat quitte la séance.

8.4 Rapport trimestriel sur la gestion des risques

Le directeur général du contrôle organisationnel présente les faits saillants du rapport trimestriel sur les risques du quatrième trimestre de 2020. D'emblée, il mentionne que la Société suit à ce jour 172 risques. Il précise que des risques suivis, neuf sont évalués à élevé, 39 sont évalués à moyen et 124 sont évalués à faible. Il ajoute que les risques liés à la pandémie ont été mis à jour et que deux risques sont évalués à élevé et un risque est évalué à moyen. En terminant, il souligne que tous les risques évalués à élevé ainsi qu'à moyen font l'objet de mesures de contrôle.

Tout au long des présentations sur la gestion des risques, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

9. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 20.12.03, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2020;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2020;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2020 signée par la présidente et chef de la direction ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim.

Le directeur général du contrôle organisationnel mentionne qu'il y a neuf nouveaux contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2020 et qu'il n'y a pas d'enjeu en la matière.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que le directeur général du contrôle organisationnel quittent la séance.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 20.12.03, un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur mentionne que les travaux suivent leur cours et que sa Direction en assure le suivi.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

11. PLANIFICATION ANNUELLE DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES 2021 – APPROBATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 20.12.03 les documents suivants :

- une note sur la mise à jour de la planification 2021 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes;
- une proposition de planification annuelle 2021.

Le directeur rappelle avoir présenté un projet de planification annuelle à la séance du 15 octobre 2020 et souligne ne pas avoir reçu de commentaire relativement à celle-ci et ne pas y avoir apporté de modification.

Les membres approuvent la planification telle que proposée.

12. PLAN DE TRAVAIL 2021 – APPROBATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 20.12.03, le projet de plan de travail 2021 du comité actif-passif et vérification.

Aucun commentaire n'est émis. Le plan de travail est approuvé sans modification par les membres.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité sera planifiée au cours du mois de janvier 2021.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H 30

A large black rectangular redaction box covering the signature area of the document.

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 15
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 22 janvier 2021, à 9 h
Adopté le 11 février 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M^{me} Lorna Telfer, présidente du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est proposé qu'un retour soit fait sur l'émission J.E diffusée le jeudi 21 janvier 2021 au point quatre « Autres sujets » de l'actuelle séance. Avec cette modification, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 3 décembre 2020

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 3 décembre 2020 est adopté par les membres sans modification.

3. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 – VOLET TRANSPORT RÉMUNÉRÉ DE PERSONNES PAR AUTOMOBILE

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.01.22, les documents suivants :

- une note sur les contributions d'assurance 2022-2024 – orientations additionnelles pour l'industrie du transport rémunéré de personnes;
- un projet de résolution.

3.1 Présentation

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière parcourt la note. Tout au long de sa lecture, les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Aussi, des échanges sont tenus. À la lumière de ceux-ci, les membres commentent la note et proposent des précisions ainsi que des ajustements à y apporter pour peaufiner la présentation du sujet au conseil d'administration (CA) du 27 janvier 2021.

3.2 Projet de résolution

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim fait la lecture de la résolution, point par point. Les membres posent des questions et échangent tout au long de l'exercice. Il est demandé d'apporter également des modifications au projet de résolution.

Il est convenu de transmettre par courriel, aux membres du comité, une note et une résolution amendées à la suite de leurs commentaires. Aussi, il est décidé de rendre disponibles aux membres du CA les documents qui ont été déposés lors de la séance du mois de décembre 2020.

Les membres du comité conviennent, par la suite, de recommander l'adoption aux membres du CA de la résolution modifiée.

3.3 Autres questions

La présidente du comité invite les membres à poser leurs questions sur l'entièreté du dossier pour que tous aient l'information nécessaire afin de bien saisir tout ce qui leur a été présenté à ce jour.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

4. AUTRES SUJETS

Un sujet est ajouté à ce point de l'ordre du jour.

Émission J.E. du 21 janvier 2021

La présidente et chef de la direction revient sur l'émission *J.E* diffusée le 21 janvier 2021. Elle mentionne que le reportage portait notamment sur les démarches que doivent réaliser les personnes accidentées de la route pour obtenir des indemnités de la part de la Société ainsi que sur l'application de la *Loi sur l'assurance automobile* (Loi). Elle souligne que toutes les vérifications nécessaires ont été effectuées et que celles-ci permettent de confirmer que le traitement des dossiers a été réalisé conformément à la Loi.

Le vice-président mentionne qu'il n'a reçu aucune demande média à la suite de la diffusion de l'émission.

Les membres posent des questions et la PCD y répond.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 11 février 2021, à 9h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres décident de ne pas tenir ce huis clos.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 10 H 45

[REDACTED]

Présidente

[REDACTED]

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 16
Tenue avec *Cisco Meeting* en raison de la COVID-19
Le 11 février 2021, à 9 h
Adopté le 8 mars 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Yvon Théberge, directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M^{me} Elaine Olivier, directrice générale des finances par intérim

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 22 janvier 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.02.11, les documents suivants:

- une note sur l'expertise actuarielle - contributions d'assurance 2022-2024;
- le rapport d'expertise actuarielle sur les contributions d'assurance 2022;
- un projet de Règlement sur les contributions d'assurance;
- une note sur le niveau de capitalisation projeté du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) pour 2020.

3.1 Expertise actuarielle

La directrice générale de l'actuariat parcourt la note sur l'expertise actuarielle dont la réalisation est nécessaire pour la détermination des contributions d'assurance au 1^{er} janvier 2022. Elle souligne que l'exercice a été effectué selon les lois, les règlements et la pratique actuarielle reconnue au Canada et qu'il s'appuie sur les orientations des résolutions adoptées par le conseil d'administration (CA) en décembre 2020 et en janvier 2021. Elle ajoute que l'opinion actuarielle est émise sans réserve et que la proposition sur les contributions d'assurance assure le plein financement du Fonds d'assurance,

conformement aux dispositions en vigueur. Elle informe les membres qu'une revue par les pairs a été effectuée et qu'un avis favorable a été émis.

La présidente du comité invite les membres à poser leurs questions sur le rapport d'expertise actuarielle et des échanges s'ensuivent.

3.2 Projet de règlement

La directrice générale de l'actuariat mentionne que les orientations des résolutions adoptées par le CA en décembre 2020 et en janvier 2021 sont inscrites à la marge du règlement déposé, et ce, pour faciliter le repérage des ajustements apportés.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

3.3 Capitalisation projetée 2020

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière parcourt la note sur la capitalisation projetée. Il mentionne que, selon la politique de capitalisation, les membres du CA doivent évaluer la possibilité d'une remise aux cotisants si le niveau de capitalisation du Fonds d'assurance est au-dessus de 120 %. Il ajoute que cet exercice se fait habituellement en juin de chaque année. Il rappelle aux membres que le Conseil d'experts doit mener des consultations publiques en juin 2021 sur la proposition publique des contributions d'assurance pour 2022-2024. Il explique qu'il serait opportun de devancer l'exercice d'évaluation des surplus potentiels distribuables afin de permettre aux assurés et au Conseil d'experts d'avoir une vue globale lors des consultations publiques.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Des discussions s'ensuivent.

Les membres sont en accord avec la proposition de la direction de devancer l'exercice d'évaluation et de faire mention dans la proposition publique des contributions d'assurance 2022-2024 de la remise aux cotisants, le cas échéant. Ainsi, il est décidé de planifier une séance additionnelle du comité pour que les résultats obtenus quant aux surplus potentiels distribuables soient présentés à ses membres.

Par ailleurs, il est convenu que le sujet portant sur les contributions d'assurance 2022-2024 soit retiré de l'ordre du jour du CA du 18 février 2021 pour être reporté à une date ultérieure.

3.4 Huis clos avec les actuaires

Les membres se réunissent à huis clos avec la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance. Après le huis clos, ces derniers quittent la séance.

4. GESTION DES RISQUES

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.02.11, les documents suivants:

- le rapport annuel 2020 sur la gestion intégrée des risques;
- le rapport des risques de conformité – février 2021;
- le premier rapport sur la gestion intégrée des risques – février 2021.

4.1 Rapport annuel sur la gestion intégrée des risques 2020

Le directeur général parcourt le rapport annuel sur la gestion intégrée des risques. Il mentionne que l'ensemble des risques de l'organisation a été revu au cours de l'année 2020 et que la gestion intégrée des risques a été un réel outil de gestion et de soutien à la haute direction et au comité pandémie, notamment pour le maintien des services essentiels et la reprise des activités. Il ajoute qu'au dernier trimestre de 2020, la haute direction suivait 172 risques où neuf risques ont été considérés élevés et 39 moyens. Finalement, il souligne que des changements ont été apportés dans l'ordre de présentation des mises à jour pour 2021.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

4.2 Risques de conformité 2021

Le directeur général informe les membres que les risques suivis en matière de conformité sont passés de cinq à trois. Deux risques sont évalués à faible et un risque est évalué à moyen, soit la non-conformité avec le cadre législatif encadrant les organismes publics en matière de gestion intégrée des documents. Il ajoute que les fonctionnalités requises pour améliorer la situation seront mises en place avec la livraison 2 de CASA.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

4.3 Premier rapport sur la gestion intégrée des risques 2021

Le directeur général mentionne que le plan de travail 2021 de la gestion intégrée des risques prévoit la production de quatre rapports en cours d'année et d'un rapport annuel afin d'informer les membres du comité des risques de l'organisation et, le cas échéant, des mesures pour les atténuer. Il souligne que les risques pandémie font l'objet d'un suivi spécifique et que deux de ces risques sont élevés, soit le mécontentement de la clientèle en raison des délais pour obtenir un rendez-vous pour les examens pratiques, dans la communauté métropolitaine de Montréal essentiellement, et la difficulté à réaliser des activités d'inspection en entreprise auprès de propriétaires exploitants de véhicules lourds. Il souligne que dans les deux cas, des actions sont en cours pour atténuer le risque.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

5. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.02.11, les documents suivants:

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2020;
- un rapport sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2020;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2020 signée par la présidente et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim.

Le directeur général informe les membres que 26 contrats de services de 25 000 \$ et plus ont été conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2020. Il précise que plusieurs de ces contrats ont été octroyés pour des services dispensés en région.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

6. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.02.11, le document suivant:

- une note sur la reddition de comptes 2020 de la *Politique de divulgation financière* (Politique).

Le directeur général mentionne que le contenu de la Politique a été évalué, qu'il demeure pertinent et suffisant et qu'il n'est pas nécessaire d'y apporter un quelconque changement. Il ajoute que la vice-présidence aux finances et au contrôle organisationnel est d'avis que la Politique a été respectée par les intervenants concernés en 2020.

Les membres posent des questions et le directeur général y répond.

Le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

7. FRAIS DE REPRÉSENTATION, DÉPLACEMENT ET FORMATION DES DIRIGEANTS

La directrice générale des finances par intérim se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 21.02.11, le document suivant:

- une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2020.

La vice-présidente par intérim informe les membres que pour l'année 2020, les frais de fonction et de déplacement des dirigeants de la Société sont respectivement en baisse de 50 % et de 80 % par rapport à l'année précédente. Elle ajoute que ces baisses s'expliquent par les règles sanitaires imposées par la pandémie. Elle ajoute, par ailleurs, que les frais de formation de 2020 sont comparables à ceux de 2019.

Les membres posent des questions et la vice-présidente par intérim y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim et la directrice générale des finances par intérim quittent la séance.

8. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE LA DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.02.11, le document suivant:

- un tableau sur le suivi des recommandations de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des recommandations de sa direction en soulignant l'état d'avancement des actions prévues selon les mandats pour lesquels un rapport d'audit interne ou d'évaluation des programmes a été produit. Il mentionne que la collaboration des secteurs concernés est excellente.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

9. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 21.02.11, le document suivant:

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau déposé et mentionne que l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'année 2020 est en cours et que sa direction est en attente d'un suivi sur l'audit de performance sur l'application de la *Loi sur le développement durable*.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

10. BILAN 2020 – DVIEP

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 21.02.11, le document suivant:

- une présentation sur le bilan 2020 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur parcourt la présentation et revient sur les engagements 2018-2020 de sa direction. Ensuite, il présente les réalisations de celle-ci pour l'année 2020. Il enchaîne avec l'état d'avancement des travaux qui ont toujours cours et présente le budget de sa direction. Il conclut en soulignant la fierté de sa direction pour ses réalisations et pour la place stratégique qu'elle occupe au sein de l'organisation.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

Il est demandé que certains ajustements soient apportés aux plans d'action pour indiquer s'il y a un retard sur l'échéancier et que la couverture des mandats de la direction soit présentée de manière à pouvoir la comparer avec celle de l'année précédente.

11. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

12. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 18 mars 2021, à 9 h.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

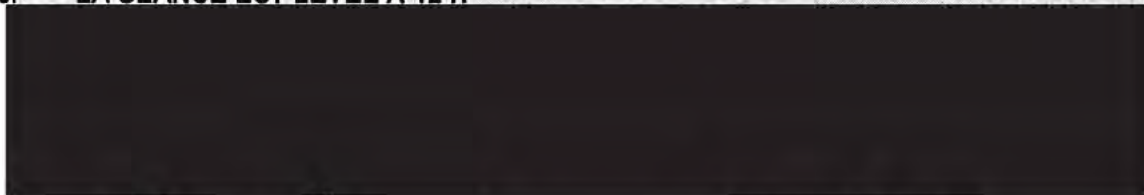
14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

16. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H



Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 17
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 8 mars 2021, à 14 h
Adopté le 18 mars 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 11 février 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 11 février 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La planification est respectée.

3. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 ET REMISE DE CAPITALISATION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.03.08, les documents suivants :

- une présentation sur la remise de capitalisation;
- une note sur les contributions d'assurance 2022-2024, plus précisément sur le document public d'information et sur la stratégie de communication;
- un projet de document public d'information;
- un projet de stratégie de communication;
- une note sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance;
- une résolution sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance.

3.1 Remise de capitalisation

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim parcourt la présentation portant sur la remise de capitalisation pour l'exercice 2022-2024. Dans un premier temps, elle rappelle les règles prévues à la politique de capitalisation. Dans un deuxième temps, elle informe les

membres que le taux de capitalisation projeté pour l'année 2020 est de 135 %. Elle explique que l'excédent de capitalisation est dû aux rendements supérieurs à ceux anticipés ainsi qu'à la saine gestion des pratiques d'indemnisation. Elle porte à l'attention des membres le taux de capitalisation projeté pour les années 2021, 2022 et 2023 respectivement de 137 %, de 138 % et de 139 %. Elle conclut en mentionnant qu'une remise de capitalisation s'impose. Elle présente ensuite en détail trois scénarios de remise de capitalisation.

Des discussions s'ensuivent. Les membres posent leurs questions, émettent leur opinion et font des propositions, notamment sur les scénarios de remise présentés. La présidente et chef de la direction (PCD) ainsi que les invités répondent aux questions et prennent note des commentaires.

Après discussions, un consensus se dégage au sein des membres sur une remise de capitalisation pour l'année 2022 et sur le fait de ne prendre aucun engagement par la suite et de réévaluer la situation en 2023 et en 2024. Les membres demandent qu'un nouveau scénario à cet effet leur soit proposé lors du prochain comité. Ils conviennent qu'une décision concernant la modalité pour la remise de capitalisation sera arrêtée lors du comité de juin 2021.

3.2 Document public d'information et stratégie de communication

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière parcourt page par page le document public d'information.

Aucune question n'est soulevée par les membres. Par ailleurs, il est suggéré d'utiliser l'expression « excédent de capital » plutôt que le mot « capitalisation » dans les outils de communication, tel le document public d'information.

3.3 Approbation de la résolution sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim parcourt la note portant sur le projet de règlement sur les contributions d'assurance et explique les récents ajustements apportés à ce dernier.

Les membres ont pris connaissance de la résolution sur le projet du règlement et n'ont pas de question à formuler.

La PCD informe les membres que les versions finales de tous les documents présentés pour décision, dans le cadre de l'exercice entourant l'établissement des contributions d'assurance 2022-2024, seront déposées au comité du 18 mars 2021.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance ainsi que la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

4. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

5. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 18 mars 2021, à 9 h.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Ce huis clos n'est pas tenu.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

8. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

9. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 18
Séance extraordinaire
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 11 mars 2021, à 15 h 30
Adopté le 10 juin 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Il est demandé que le sujet « projet sur l'amélioration des services à la clientèle de la Société » soit ajouté au point 3 de l'actuelle séance, soit *Autres sujets*. Avec cet ajustement, l'ordre du jour est adopté par les membres.

2. REMISE DE CAPITALISATION – SUITE DE LA RENCONTRE DU COMITÉ ACTIF-PASSIF ET VÉRIFICATION DU 8 MARS 2021

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière ainsi que la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-2 du 21.03.11, le document suivant :

- une fiche d'information sur la remise de capital.

À l'occasion du comité tenu le 8 mars 2021, les membres ont demandé qu'un nouveau scénario sur la remise de capitalisation leur soit proposé lors de la prochaine séance du comité. Toutefois, compte tenu des travaux effectués depuis ce jour, la direction peut d'ores et déjà présenter une nouvelle recommandation aux membres du comité.

D'entrée de jeu, les invités rappellent aux membres les orientations retenues lors de la séance du 8 mars 2021 et proposent un nouveau scénario, soit une remise d'excédent de capital aux titulaires d'un permis probatoire, d'un permis de conduire ou d'un permis restreint de la classe 5 ou 6, à l'exclusion des apprentis conducteurs, sous la forme d'un congé de paiement de deux ans de la contribution d'assurance. Ensuite, ils présentent les avantages de celui-ci.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les membres font consensus sur la proposition et se disent en accord pour recommander au conseil d'administration d'adopter le scénario présenté pour accorder une remise de capitalisation aux cotisants.

Il est mentionné que les versions finales des documents afférents au volet financement des contributions d'assurance et à la remise de capitalisation ainsi que le document public d'information sur les contributions d'assurance et la stratégie de communication des nouvelles contributions d'assurance seront présentées à la séance du 18 mars 2021.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim quitte la séance.

3. AUTRES SUJETS

Projet sur l'amélioration des services à la clientèle de la Société

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière fait le point sur le cheminement du projet sur l'amélioration des services à la clientèle de la Société. Il réfère les membres au napperon présenté au comité des clientèles et ressources humaines du 12 mars 2020 qui est disponible sur le site de la gouvernance. Il informe les membres que ce projet, et plus particulièrement la mise à jour de la couverture d'assurance, a un impact sur les contributions d'assurance et qu'une provision a été prévue à cet effet.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

4. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 18 mars 2021, à 9 h.

5. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Il est convenu de ne pas tenir ce huis clos.

6. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

7. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

8. LA SÉANCE EST LEVÉE À 16 H 30

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 19
Tenue avec Teams en raison de la COVID-19
Le 18 mars 2021, à 9 h
Adopté le 10 juin 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim
M^{me} Élane Olivier, directrice générale des finances par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M. Yvon Théberge, directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M^{me} Vicky Maranda, directrice de la gestion et de la conformité contractuelles

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit
M. Frédéric Rheault, chargé de projet
M. Éric Chamberland, auditeur informatique
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique

BDO :

- M^{me} Florentina Dinu, directrice principale
- M. Richard Yeghiayan, associé
- M. Yanick Santoiere, associé responsable du bureau de Québec
- M. Jonathan Chasle, associé de contrôle de qualité pour l'est du Canada

AON :

- M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

- M. Charles Émond, président et chef de la direction
- M. Martin Coiteux, chef, Analyse économique et stratégie globale
- M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
- M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
- M. Wayne Scullion, directeur principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 mars 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 mars 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale mentionne qu'un point sur les contributions d'assurance et la remise de capitalisation a été ajouté, comme convenu à la dernière séance du comité. Les membres se disent en accord la planification.

3. ÉTATS FINANCIERS 2020

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim, la directrice générale des finances par intérim, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité. À ceux-ci, s'ajoutent des représentants du Vérificateur général du Québec (VGQ) et du cabinet d'audit BDO.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.03.18, les documents suivants :

- une présentation des résultats financiers et du rapport sur l'analyse actuarielle 2020;
- les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) au 31 décembre 2020;
- un rapport sur l'évaluation du passif actuariel et l'analyse des résultats financiers pour le Fonds d'assurance au 31 décembre 2020;
- les états financiers de la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) au 31 décembre 2020;
- un document sur les réclamations en cours et éventuelles pour l'exercice financier 2020;
- un tableau sur les contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2020.

3.1 Présentation des résultats financiers et du rapport sur l'analyse actuarielle

3.1.1 Présentation des résultats financiers et analyse actuarielle

La vice-présidente par intérim parcourt la présentation sur les états financiers 2020 et l'analyse actuarielle. Elle souligne que les états financiers ont été audités par le VGQ et l'auditeur externe de la Société qui émettent une opinion sans réserve.

La vice-présidente par intérim présente la répartition des frais d'administration consolidés qui s'élèvent à 485,1 M\$ et souligne que le budget est respecté considérant les impacts de la COVID-19 de 32,8 M\$, non prévus au budget. Par la suite, elle présente les faits saillants du Fonds d'assurance. Elle souligne que le Fonds d'assurance présente un excédent de 699 M\$. Puis, elle élabore sur le taux de rendement net (6,24 %), le taux de financement (118 %) et le taux de capitalisation (156 %). Aussi, elle présente les faits saillants de la Société. Elle souligne que le déficit lié aux activités de permis et d'immatriculation est de 25,8 M\$, en raison du contexte entourant la COVID-19, et que le déficit cumulé est passé de 136,3 M\$ au 31 décembre 2019 à 162 M\$ au 31 décembre 2020. Elle ajoute toutefois que la Société demeure en avance de 16 M\$ sur le remboursement du déficit cumulé, selon l'entente convenue avec le ministère des Finances.

Monsieur François Geoffrion se joint à la séance.

Pendant la présentation, il est mentionné que le grand total de 2019 pour l'état de situation financière du Fonds d'assurance est de 13 063 356 \$ et non pas de 17 322 448 \$, comme indiqué à la présentation (p. 18). Une version amendée du document sera déposée sur le site de la gouvernance ultérieurement.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et la vice-présidente par intérim y répond. De plus, il est convenu qu'une copie du *Rapport sur la détermination du taux de rendement réel pour le Fonds d'assurance* produit par AON soit rendue disponible sur le site de la gouvernance, sous l'onglet de la présente séance.

3.1.2 Dépôt des états financiers du Fonds d'assurance

Les membres ont pris connaissance des états financiers du Fonds d'assurance de l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ils n'ont pas de question à formuler.

3.1.3 Dépôt du rapport sur l'analyse actuarielle

Les membres ont pris connaissance du document sur l'évaluation du passif actuariel et de l'analyse des résultats financiers au 31 décembre 2020 et ils n'ont pas de question à formuler.

3.1.4 Dépôt des états financiers de la Société

Les membres ont pris connaissance du document sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ils n'ont pas de question à formuler.

3.2 Liste des réclamations en cours

La vice-présidente par intérim présente le tableau des réclamations en cours pour l'exercice 2020 et de celles réglées en date du 1^{er} mars 2021. Elle précise qu'une réclamation de 915,62 \$, identifiée comme étant « en cours » au document, a été réglée et qu'une nouvelle version du tableau, en date du 15 mars 2021, sera déposée sur le site de la gouvernance.

3.3 Honoraires payés à des firmes comptables

La vice-présidente par intérim présente aux membres le tableau sur les contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2020. Elle souligne qu'il n'y a aucun conflit d'intérêts et que pendant la période couverte par les contrats d'audit des états financiers, aucun autre contrat n'a été obtenu par les cabinets d'experts-comptables responsables de l'audit.

4. **CONSTATS DES VÉRIFICATEURS EXTERNES ET HUIS CLOS**

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.03.18, les documents suivants :

- une présentation des résultats de l'audit des états financiers pour le Fonds d'assurance et la Société au 31 décembre 2020;
- une lettre de transmission de l'audit conjoint;
- une lettre d'indépendance du VGQ;
- une lettre d'indépendance de BDO.

Les représentants du VGQ et de BDO tiennent à souligner la bonne collaboration de la Société dans l'exercice d'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ils informent les membres que leur opinion sur les états financiers est sans réserve. Ils ajoutent qu'il y a encore des travaux à effectuer, mais qu'ils n'auront pas d'incidence sur leur opinion. Ensuite, ils parcourent à tour de rôle leur présentation sur leur exercice d'audit. Ils présentent principalement les risques significatifs identifiés et des éléments d'intérêts.

Il est demandé aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées. Les membres répondent par la négative.

Un huis clos est tenu entre les membres et les vérificateurs externes.

Les membres conviennent de recommander au conseil d'administration (CA) l'approbation des états financiers 2020.

La directrice générale des finances par intérim quitte la séance, tout comme les représentants du VGQ et de BDO.

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FONDS D'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC AU 31 DÉCEMBRE 2020 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim et l'associé principal de AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.03.18, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction sur le Fonds d'assurance au 31 décembre 2020.

5.1 Résultats des placements

Les membres ayant pris connaissance de la présentation portant sur l'analyse de la direction sur le Fonds d'assurance au 31 décembre 2020, il est décidé d'échanger sur les sujets à aborder avec la haute direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse).

6. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

Le président et chef de la direction (PCD de la Caisse), le chef, Analyse économique et stratégie globale, le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, ainsi que le directeur principal, Relations avec les déposants, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.03.18, les documents suivants :

- une présentation de la Caisse sur des résultats et stratégies au 31 décembre 2020;
- une présentation de la Caisse sur les perspectives économiques et financières.

Le PCD de la Caisse parcourt la présentation de son organisation portant sur les résultats de celle-ci au 31 décembre 2020 et ses stratégies. Il présente la performance 2020 de la Caisse en quelques chiffres. Ainsi, il souligne notamment un actif net de 13,4 G\$ au 31 décembre 2020, des résultats de placement de 0,8 G\$ ainsi qu'un rendement de 6,5 % avec un portefeuille de référence de 8,5 %. Il explique l'écart à l'indice par la performance du portefeuille immobilier, entre autres choses. De plus, il présente les priorités d'exécution de la Caisse pour 2021, soit « transformer et innover », « renforcer » ainsi que « poursuivre et accélérer ». En terminant, il présente les travaux en cours à la Caisse qui modifieront l'offre de produits aux déposants.

À son tour, le chef, Analyse économique et stratégie globale, parcourt une présentation sur les perspectives économiques et financières. Il qualifie la conjoncture de favorable, mais ajoute que des risques sont à surveiller et il explique en quoi ceux-ci consistent.

Après chacune des présentations, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les représentants de la Caisse quittent la séance, tout comme la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que l'associé principal de la firme AON.

7. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 ET REMISE DE CAPITALISATION – RÉSOLUTIONS

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la tarification d'assurance se joignent aux membres du comité.

7.1 Contributions d'assurance 2022-2024 (financement)

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 a) du 21.03.18, les documents suivants :

- une présentation sur l'établissement des contributions d'assurance 2022-2024 pour fins de financement du régime d'assurance;
- une note sur l'expertise actuarielle sur les contributions d'assurance 2022-2024;
- un rapport sur l'expertise actuarielle sur les contributions d'assurance 2022;
- la résolution AR-3046;
- la résolution AR-3053;
- le projet de *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement) en versions française et anglaise;
- un projet de résolution pour l'adoption du projet de Règlement;
- un avis de publication du projet de Règlement en versions française et anglaise.

7.1.1 Établissement des contributions d'assurance 2022-2024

La directrice générale de l'actuariat parcourt la présentation sur l'établissement des contributions d'assurance 2022-2024 pour fins de financement du régime d'assurance. Elle présente le cadre de gouvernance. Elle souligne ensuite que les grilles de contributions d'assurance pour 2022-2024 sont présentées dans le Règlement ainsi qu'au document public d'information. En terminant, elle confirme que celles-ci respectent l'expertise actuarielle ainsi que les résolutions AR-3046 et AR-3053.

7.1.2 Expertise actuarielle

Les membres ont pris connaissance des documents déposés, dont le rapport sur l'expertise actuarielle sur les contributions d'assurance 2022 du Fonds d'assurance, qui a fait l'objet d'une présentation à la séance du 11 février 2021, et ils n'ont pas de question à formuler.

7.1.3 Projet de règlement

Les membres ont pris connaissance du projet de Règlement, qui a également fait l'objet d'une présentation à la séance du 11 février 2021, et ils n'ont pas de question à formuler.

7.1.4 Projet de résolution

Le projet de résolution sur l'adoption du Règlement est parcouru. Les membres n'ont pas de question à formuler.

Les membres conviennent de recommander au CA l'adoption de la résolution proposée.

7.2 Remise de capitalisation

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 b) du 21.03.18, les documents suivants :

- une présentation sur l'établissement de la remise de capitalisation;
- un projet de résolution sur une remise d'excédent de capital.

7.2.1 Établissement de la remise

La vice-présidente par intérim parcourt la présentation sur l'établissement de la remise de capitalisation. L'information ayant été présentée à l'occasion de séances passées, dont celle du 11 mars 2021 qui portait essentiellement sur la modalité de la remise, les membres n'ont pas de question à poser.

7.2.2 Projet de résolution

Le projet de résolution sur une remise d'excédent de capital est parcouru. Les membres n'ont pas de question à formuler.

Les membres conviennent de recommander au CA l'adoption de la résolution proposée.

7.3 Document public d'information et plan de communication

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 c) du 21.03.18, les documents suivants :

- une note sur les contributions d'assurance 2022-2024;
- un projet de document public d'information sur les contributions d'assurance proposées pour 2022-2024;
- une stratégie de communication relative aux nouvelles contributions d'assurance 2022-2024.

Le vice-président rappelle aux membres que le document public d'information ainsi que la stratégie de communication ont été présentés à la séance du comité du 8 mars 2021.

Par ailleurs, la direction souligne qu'une relecture du document public d'information sera faite pour voir si des ajustements sont à apporter dans la formulation de certains énoncés, et ce, à la lumière de la présentation de la Caisse faite plus tôt dans la séance.

Il est demandé que soit retiré un extrait de la première phrase du dernier paragraphe de la page 12 du document public d'information.

La présidente du comité remercie les membres du comité de direction pour leur ouverture aux commentaires émis et aux questions posées tout au long de l'exercice entourant la détermination des contributions d'assurance 2022-2024 et les modalités d'une remise d'excédent de capital.

La présidente et chef de la direction (PCD) termine en soulignant que la remise de 1,158 M\$ aux cotisants, sous la forme d'un congé de paiement, est un moment important et significatif dans l'histoire du régime public d'assurance automobile.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la directrice générale de l'actuariat et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

8. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS ET DES ENTENTES 2020

Le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel et la directrice de la gestion et de la conformité contractuelles se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.03.18, le document suivant :

- un napperon sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes.

La directrice de la gestion et de la conformité contractuelles parcourt le napperon sur la reddition de comptes des contrats et des ententes pour l'année 2020. Elle présente un portrait global des contrats visés par la *Loi sur les contrats des organismes publics* (Loi). En ce sens, elle souligne qu'ils sont au nombre de 211 à avoir été conclus pour une valeur d'achat de 159,2 M\$. Elle présente ensuite la répartition de ces contrats par mode de sollicitation et elle brosse le portrait du bilan des activités de la Direction de la gestion et de la conformité contractuelles. Elle poursuit en présentant les indicateurs opérationnels et souligne que ceux-ci sont, de manière globale, en amélioration. Enfin, elle conclut en mentionnant que la gestion des contrats d'achat se fait en respect de la Loi et des règlements en vigueur et qu'elle s'inspire des meilleures pratiques en la matière.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La directrice de la gestion et de la conformité contractuelles quitte la séance.

9. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 21.03.18, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2021;

- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2021, signée par la PCD et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim.

Pour des fins de reddition de comptes, le directeur général parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2021. Il souligne que pendant cette période, 12 contrats de 25 000 \$ et plus ont été conclus, dont trois pour des services en architecture de sécurité informatique.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel par intérim ainsi que le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quittent la séance.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 21.03.18, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Il est demandé que les recommandations soient graduées davantage afin de voir où il pourrait y avoir des risques, le cas échéant, et de mettre celles-ci en perspective.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quitte la séance.

11. ÉVALUATION 2020 ET OBJECTIFS 2021 POUR LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – HUIS CLOS

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 10 juin 2021, à 14 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 13 H 30

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 20
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 10 juin 2021, à 14 h
Adopté le 9 septembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Elaine Olivier, directrice générale des finances par intérim
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Yvon Théberge, directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M^{me} Karine Morneau, directrice générale des ressources humaines
M. François Tailleux, directeur des ressources matérielles et immobilières
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 11 et 18 mars 2021

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 11 et du 18 mars 2021 sont adoptés par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale explique le retrait de certains sujets et informe les membres des sujets *ad hoc* qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

La présidente du comité souligne que les modifications apportées au plan de travail ont une incidence sur le nombre de rencontres avec les représentants de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), faisant passer celles-ci de quatre à trois pour l'année 2021. Elle demande aux membres si la situation leur convient. Les membres répondent par l'affirmative.

3. BUDGET ET RÉSULTATS FINANCIERS 2021 – DÉCISION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances par intérim, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Avant de commencer les présentations, la vice-présidente tient à informer les membres que son équipe travaille en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés sur la formation en placements demandée. Elle ajoute que cette dernière devrait être offerte aux membres à l'automne 2021.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.06.10, les documents suivants :

- une présentation sur la confirmation de la cible d'effectifs 2021, l'ajustement au budget des frais d'administration et les projections financières 2021;
- un document sur les résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) et de la Société.

3.1 Confirmation de la cible d'effectifs 2021, ajustement au budget des frais d'administration et projections financières 2021

Dans un premier temps, la vice-présidente rappelle aux membres que le budget 2021 a été adopté en décembre 2020 avec une cible d'effectifs provisoire en raison de deux éléments d'incertitude, soit la pandémie et le plan intégré d'amélioration des services en accès sécuritaire au réseau routier (ASRR). Elle mentionne que l'analyse effectuée de ces deux éléments permet aujourd'hui de proposer une cible finale d'effectifs pour 2021 de 3 875 ETC, soit 255 ETC de plus que la cible provisoire. Elle précise que l'évolution des services en ASRR requiert un investissement temporaire en effectifs qui sera financé par des gains d'efficience qui ont été identifiés. Elle ajoute que ces gains se préciseront au cours des prochains mois et seront intégrés au cadre financier lors du budget 2022.

C'est pourquoi la vice-présidente recommande au comité de soumettre au conseil d'administration (CA), pour approbation, la confirmation de la cible d'effectifs de 3 875 ETC ainsi que l'ajustement conséquent de 17 M\$ du budget de masse salariale, portant le budget consolidé des frais d'administration à 529,1 M\$.

Après avoir posé leurs questions, les membres du comité conviennent de porter cette recommandation au CA du 17 juin 2021. Par ailleurs, ils proposent de souligner, dans la résolution qui sera alors présentée, le fait que le Secrétariat du Conseil du trésor (SCT) est informé du plan d'évolution des effectifs de la Société.

Dans un second temps, la directrice générale de l'actuariat présente l'état du résultat net et du résultat global pour le Fonds d'assurance. Elle explique que la projection présente un résultat net supérieur à celui du budget en raison, notamment, de la diminution du nombre de personnes indemnisées. Puis, la directrice générale des finances par intérim présente l'état des résultats pour la Société. Elle mentionne notamment que le déficit cumulé projeté est de 203,5 M\$ et qu'il est de 162,4 M\$ en excluant la pandémie, respectant ainsi l'entente avec le ministère des Finances. Elle porte ensuite à l'attention des membres l'annexe 1 qui fait un bref rappel des faits marquants de l'évolution du déficit cumulé.

Tout au long de la deuxième partie de la présentation, les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

3.2 Résultats financiers au 31 mars 2021 (T1)

Les membres ont pris connaissance des résultats financiers trimestriels du Fonds d'assurance et de la Société au 31 mars 2021 et ils n'ont pas de question à formuler.

La directrice générale des finances par intérim quitte la séance.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T1-2021) – INFORMATION

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.06.10, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction du Fonds d'assurance pour le 1^{er} trimestre de 2021, les résultats des placements et les prévisions rendement-risque 10 ans.

4.1 Résultats des placements et prévisions rendement-risque 10 ans

La directrice générale de l'actuariat commence la présentation en soulignant que les risques d'assurance sont au vert, autant en matière de financement que de capitalisation. Elle ajoute que les hypothèses financières 10 ans sont également au vert. Puis, elle mentionne que le rendement au 31 mars 2021 est au jaune. Elle explique cet indicateur par une hausse des taux d'intérêt qui entraîne une baisse de la valeur des obligations, notamment. Elle poursuit la présentation avec les risques financiers en matière de placements, elle souligne alors que les cinq types de risques qui y sont afférents sont au vert.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

5. POLITIQUE DE PLACEMENT – PROPOSITION DE MODIFICATIONS – DÉCISION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.06.10, les documents suivants :

- une présentation sur une proposition de modifications à la Politique de placement du Fonds d'assurance automobile du Québec (Politique);
- une Politique révisée;
- un projet de résolution concernant l'actualisation de la Politique.

5.1 Proposition de modifications à la Politique de placement

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim parcourt la présentation sur les modifications proposées à la Politique. Elle rappelle que cette politique a été adoptée en février 2020 et que sa révision est requise aux trois ans minimalement. Elle ajoute toutefois que, dans un souci d'amélioration continue, la Caisse a apporté quatre modifications à ses politiques d'investissement : ajustement aux mandats du portefeuille spécialisé « marchés boursiers », changement dans la durée des portefeuilles obligatoires, possibilité d'utiliser du levier et choix des contreparties par les déposants. Elle mentionne que la Société, en collaboration avec la Caisse et la firme AON, a analysé ces modifications et qu'à la suite de cet exercice, elle propose aux membres des ajustements à sa Politique afin de conserver un profil rendement-risque similaire à celui adopté en février 2020. Elle explique les modifications apportées par la Caisse et, pour chacune d'elles, elle présente la recommandation de la direction.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

5.2 Politique de placement révisée

Les membres ont pris connaissance de la Politique, qui a été révisée pour donner une suite aux modifications de la Caisse à ses politiques d'investissement, et ils n'ont pas de question à formuler.

Les membres du comité conviennent de recommander au CA l'approbation des modifications proposées à la Politique.

La directrice générale de l'actuariat et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

6. GESTION DES RISQUES – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques, le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel, la directrice générale des ressources humaines ainsi que le directeur des ressources matérielles et immobilières se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.06.10, les documents suivants :

- une fiche sur les risques opérationnels de la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques – mai 2021;
- une fiche sur les risques opérationnels de la Vice-présidence aux finances et au contrôle organisationnel – mai 2021;
- un deuxième rapport sur la gestion intégrée des risques – mai 2021.

6.1 Risques opérationnels

6.1.1 Ressources humaines et matérielles

La directrice générale des ressources humaines et le directeur des ressources matérielles et immobilières parcourent la fiche sur les risques opérationnels en matière de ressources humaines et matérielles. La directrice générale mentionne que deux nouvelles familles de risques sont suivies en matière de ressources humaines, soit la gestion de l'information de gestion, où on compte un risque qui est au vert, et l'offre de service en ressources humaines, où les deux nouveaux risques suivis sont au jaune. Par la suite, le directeur souligne qu'en matière de ressources matérielles et immobilières deux risques ont été fermés et cinq risques ont été ajoutés depuis la dernière évaluation, portant le nombre de ces risques opérationnels suivis à neuf. Il ajoute que ces derniers sont tous au vert.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Il est demandé de faire ressortir davantage les départs à la retraite, dans les prochains suivis de la gestion des risques en ressources humaines. Le vice-président dit en prendre note.

La directrice générale des ressources humaines ainsi que le directeur des ressources matérielles et immobilières quittent la séance.

6.1.2 Ressources financières et gestion contractuelle

La vice-présidente brosse le portrait des risques opérationnels en matière de ressources financières et de gestion contractuelle. En ce qui a trait aux risques financiers, elle souligne que 10 risques ont été fermés depuis la dernière évaluation portant le nombre de risques suivis en la matière à 12 et que tous ces risques sont au vert. Elle poursuit en présentant les risques en gestion contractuelle.

Ainsi, elle mentionne que neuf risques ont été fermés depuis le dernier exercice et que quatre risques sont actuellement suivis. Elle ajoute que, de ces risques, deux sont au vert et deux sont au jaune.

6.2 2^e rapport sur la gestion intégrée des risques

Le directeur général fait une synthèse du 2^e rapport sur la gestion intégrée des risques. Il souligne que 98 risques ont fait l'objet d'une mise à jour depuis la reddition de compte de février 2021, que 15 nouveaux risques ont été identifiés ou réactivés et que 40 risques ont été fermés. Il élabore sur les risques liés à la pandémie. Il mentionne que pour les activités d'administration des examens de conduite, le risque évalué à rouge a été ramené à jaune afin de demeurer sous surveillance en raison, notamment, des inventaires observés dans les écoles de conduite. Aussi, en ce qui a trait aux activités d'inspection en entreprise, il souligne que le risque rouge a été revu pour être au jaune puisque les objectifs du plan d'action pour améliorer la situation ont été atteints. Il termine en rappelant que l'ensemble des risques élevés et moyens fait l'objet d'actions planifiées afin de ramener la situation selon une tolérance acceptable par la haute direction.

Aucune question n'est soulevée par les membres.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques quitte la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 21.06.10, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* pour la période du 1^{er} février au 30 avril 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} février et le 30 avril 2021;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} février et le 30 avril 2021, signée par la présidente et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour des fins de reddition de comptes, le directeur général parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} février et le 30 avril 2021. Il souligne qu'aucun élément particulier n'est à signaler.

Aucune question n'est soulevée par les membres.

8. PORTRAIT PERSONNALISÉ DES ACTIVITÉS CONTRACTUELLES DES ORGANISMES PUBLICS – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.06.10, le document suivant :

- une note sur le portrait personnalisé en gestion contractuelle 2019-2020.

Le directeur général parcourt la note sur le portrait personnalisé en gestion contractuelle. Il mentionne que chaque année le SCT fait parvenir à tous les organismes assujettis à la *Loi sur les contrats des organismes publics*, dont la Société, un portrait personnalisé en gestion contractuelle. Il ajoute qu'à l'occasion de cet exercice, la Société est comparée aux organismes dont le volume contractuel des trois dernières années se situe entre 25 M\$ et 99 M\$. Puis, il souligne que, de façon générale, les résultats obtenus par la Société sont supérieurs à ses comparables et que l'indice de conformité de la Société pour l'exercice 2019-2020 est de 92,5 %. Il présente ensuite ce que prend en considération cet indice et précise qu'un plan d'action est déjà en place pour les points à améliorer.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Les membres félicitent les équipes impliquées.

Le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

9. MANDAT DE CONTRÔLE ORGANISATIONNEL – DÉPÔT DU PLAN D'ACTION DE LA VICE-PRÉSIDENTE AUX RESSOURCES HUMAINES, MATÉRIELLES ET AUX SERVICES NUMÉRIQUES – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel et le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 21.06.10, le document suivant :

- une note sur les suites données à un mandat d'assurance-qualité en matière de gestion contractuelle.

La vice-présidente rappelle aux membres qu'en décembre 2020 une note sur l'exécution d'un mandat d'assurance-qualité en matière de gestion contractuelle leur a été présentée et qu'il avait alors été convenu que la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques produise un plan d'action pour donner une suite aux constats dégagés lors de l'exercice.

Par la suite, pour chacun de ces constats, le vice-président présente un diagnostic ainsi que les actions prévues par son équipe. Aussi, il souligne que dans un souci d'amélioration continue, sa vice-présidence a mis en place des actions complémentaires dont la création d'une unité indépendante des opérateurs et des gestionnaires de contrats qui a comme mandats, notamment, d'analyser l'information de gestion contractuelle pour utiliser le bon type de contrat selon les besoins, de produire une reddition de comptes contractuelle et de promouvoir la saine gestion des contrats.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

10. PROTECTION DU PERSONNEL – INFORMATION

La directrice générale des ressources humaines se joint aux membres du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 21.06.10, le document suivant :

- une présentation sur le rapport final d'évaluation du programme de protection du personnel.

Avant de commencer la présentation, la présidente et chef de la direction intervient pour souligner que la présentation sera également offerte aux membres du comité des clientèles et ressources humaines le 16 juin 2021.

10.1 Rapport en évaluation de programme

D'entrée de jeu, le directeur mentionne qu'en vertu de dispositions légales, la Société doit offrir à ses employés un milieu sain, où l'intégrité psychologique et physique ainsi que la sécurité et la dignité des personnes sont protégées. En ce sens, il débute sa présentation en brossant le portrait de divers outils de protection du personnel de la Société, dont le *Programme d'aide au personnel*, le *Programme pour contrer et résoudre les situations de conflits, de harcèlement et de violence au travail* et la *Politique-cadre en matière de prévention et de traitement des situations d'incivilité, de conflit et de harcèlement psychologique ou sexuel au travail* (Politique-cadre) du SCT. Également, il présente des observations formulées par son équipe en lien avec ces outils.

Par la suite, il présente les constats qui se dégagent de l'évaluation réalisée ainsi que les recommandations formulées à la Direction générale des ressources humaines qui sont au nombre de trois, soit « suivre intégralement la Politique-cadre du SCT, tout en assurant l'indépendance du rôle et en mettant en place une gestion documentaire rigoureuse », « mettre en œuvre des actions préventives tel que prescrit par les orientations gouvernementales » ainsi que « clarifier les rôles et responsabilités, simplifier et assurer une mise à jour régulière de la structure de la cellule de coordination en collaboration avec les différents responsables ».

10.2 Plan d'action

La directrice générale mentionne que pour chacune des recommandations formulées par la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes, un plan d'action a été élaboré. En ce sens, elle présente les actions déterminées ainsi que le calendrier de réalisation prévu. De plus, elle porte à l'attention des membres que certaines de ces actions sont déjà complétées.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que la directrice générale des ressources humaines quittent la séance.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 21.06.10, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il mentionne que le *Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction* présentant les constats et les recommandations des auditeurs externes, et qui porte notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information, devrait être présenté aux membres en septembre 2021.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

12. SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – LETTRE D'INFORMATION SUR LE RESPECT DES CONDITIONS DE L'ENTENTE – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 21.06.10, le document suivant :

- une lettre d'information par la vérification interne sur le respect de conditions particulières.

Le directeur porte à l'attention des membres une lettre transmise à la Société de financement des infrastructures locales du Québec dans laquelle il confirme que la Société s'est acquittée de ses obligations en vertu de l'*Entente administrative relative à la perception des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée* intervenue avec la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

13. DIRECTIVE SUR L'AUDIT INTERNE DANS LES MINISTÈRES ET ORGANISMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-13 du 21.06.10, le document suivant :

- une présentation sur la directive sur l'audit interne dans les ministères et les organismes.

Le directeur informe les membres que le SCT a mis à jour la directive en matière d'évaluation de programmes et de vérification interne pour que l'ensemble des ministères et organismes travaille sur la même base. Il souligne que la Société a collaboré à la mise à jour de celle-ci. Il précise que cette mise à jour n'a pas d'incidence sur les façons de faire de la Société puisque celle-ci applique déjà ces nouvelles normes.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 30 juin 2021, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 17 H

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 21
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 30 juin 2021, à 9 h
Adopté le 9 septembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

CONSEIL D'EXPERTS :

M^{me} Louise Dagnault, comptable professionnelle agréée et présidente du conseil d'experts
M^{me} Micheline Dionne, actuaire et membre du conseil d'experts
M^e Guy Leblanc, avocat et membre du conseil d'experts
M. Jacques Carrière, directeur des communications

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

La présidente du comité demande que soit retiré de l'ordre du jour le huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes compte tenu du caractère spécial de l'actuelle séance. Les membres sont en accord avec cette orientation et adoptent l'ordre du jour modifié en ce sens.

2. PLAN DE TRAVAIL

2.1 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres des sujets *ad hoc* qui ont été ajoutés à l'ordre du jour de la présente séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. TAXES SUR LES CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE – REMISE D'UN EXCÉDENT DE CAPITAL

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.06.30, le document suivant :

- une note sur les taxes sur les contributions d'assurance – remise d'excédent de capital.

La vice-présidente parcourt la note. Elle rappelle qu'il a été décidé qu'une remise d'excédent de capital au montant de 1,158 G\$ soit accordée à des titulaires d'un permis de conduire sous la forme d'un congé de paiement de la contribution d'assurance exigible pour 2022 et 2023, et ce, incluant les taxes s'y rattachant. Ensuite, elle informe les membres qu'après vérification auprès de Revenu Québec, la somme de ces dernières, estimée à 90 M\$, n'aura pas à être remise au gouvernement. Il est demandé que cette information soit portée à l'attention du ministère des Finances du Québec.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

4. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 – PROCHAINES ÉTAPES

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.06.30, le document suivant :

- un tableau des prochaines étapes pour les contributions d'assurance 2022-2024.

Le vice-président présente aux membres les prochaines étapes en lien avec les contributions d'assurance 2022-2024. Il souligne que la direction reviendra auprès des membres du comité lors de la séance du 9 septembre 2021 avec un suivi des recommandations du conseil d'experts et une proposition de modifications au *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement), le cas échéant; Règlement qui serait ensuite présenté au conseil d'administration pour adoption le 16 septembre 2021. Puis, il informe les membres que l'entrée en vigueur du Règlement se ferait alors le 1^{er} novembre 2021 pour une transmission des avis de renouvellement aux clients, avec la tarification 2022, à la mi-novembre 2021.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

5. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 – RAPPORT DU CONSEIL D'EXPERTS

Les membres du conseil d'experts se joignent aux membres du comité. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.06.30, les documents suivants :

- une présentation sur les recommandations du conseil d'experts sur les contributions d'assurance proposées par la Société pour les années 2022-2024;
- le rapport du conseil d'experts.

Monsieur Konrad Sioui, président du conseil d'administration, se joint, par téléphone, aux membres du comité.

Avant de commencer la présentation, la présidente du conseil d'experts tient à remercier l'équipe de direction et souligne que les personnes rencontrées sont professionnelles et qualifiées, mais aussi dévouées. Par la suite, elle présente les membres de son équipe ainsi que la démarche adoptée pour réaliser le mandat confié. Puis, elle informe les membres que le conseil d'experts a tenu cinq audiences publiques en mode virtuel, a reçu six mémoires et 12 commentaires. Enfin, elle présente les recommandations du conseil d'experts regroupés selon quatre enjeux, soit le financement, la capitalisation, la sécurité routière et, finalement, le service à la clientèle.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La présidente du comité souligne l'excellence de la présentation du conseil d'experts et de son rapport.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes quittent la séance.

6. HUIS CLOS AVEC LE CONSEIL D'EXPERTS

Les membres du comité se réunissent à huis clos avec le conseil d'experts.

Le huis clos terminé, les membres du conseil d'experts quittent la séance.

7. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

8. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité aura lieu le 9 septembre 2021, à 9 h.

9. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Il a été convenu de ne pas tenir ce huis clos.

10. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

12. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 15

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 22
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 9 septembre 2021, à 8 h
Adopté le 14 octobre 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENTE :

M^{me} Brigitte Corbeil, membre

SONT INVITÉS :

M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Jean-François Chevarie, directeur de la tarification d'assurance
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Yvon Théberge, directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Charles Émond, président et chef de la direction
M. Martin Coiteux, chef, Analyse économique et stratégie globale
M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
M. Wayne Scullion, directeur principal, Relations avec les déposants

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAUX DE SÉANCES ANTÉRIEURES ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 et 30 juin 2021

Sur proposition formulée, les procès-verbaux des séances du 10 et du 30 juin 2021 sont adoptés par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres que la présentation du *Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en TI* se fera en octobre 2021 et que la présentation sur le cadre financier 2021-2025 se fera en décembre 2021, avec celle portant sur le budget 2022. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. CONTRIBUTIONS D'ASSURANCE 2022-2024 – DÉCISION

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat, le directeur de la tarification d'assurance ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.09.09, les documents suivants :

- un tableau sur l'analyse du rapport du Conseil d'experts et les suites aux recommandations;
- le *Règlement sur les contributions d'assurance* (Règlement);
- un projet de résolution pour l'adoption du Règlement.

3.1 Analyse du rapport du Conseil d'experts et recommandations

La directrice générale parcourt le tableau sur l'analyse de la direction du rapport du Conseil d'experts sur les contributions d'assurance. Pour chaque recommandation, elle présente les actions mises en place ou prévues. Aussi, il est souligné que la direction endosse les recommandations du Conseil d'experts et que la Société donnera une suite à la grande majorité de celles-ci d'ici le prochain cycle.

Il est demandé de libeller différemment l'action relative à la recommandation 1.6. Aussi tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

3.2 Projet de résolution pour l'adoption du *Règlement sur les contributions d'assurance*

La vice-présidente fait la lecture du projet de résolution portant sur l'adoption du Règlement.

Il est demandé de revoir le 3^e énoncé du projet de résolution. En ce sens, la direction propose de remplacer cet énoncé ainsi que le dernier élément de la décision comme suit :

« **ATTENDU QUE** les recommandations du Conseil d'experts qui portent sur la politique de capitalisation, le financement, la sécurité routière et le service à la clientèle seront considérées par la Société dans le cadre de ses travaux d'ici le prochain exercice tarifaire 2025-2027; »

« **QUE** la Société considérera les recommandations du Conseil d'experts portant sur la politique de capitalisation, le financement, la sécurité routière et le service à la clientèle dans le cadre de ses travaux d'ici le prochain exercice tarifaire 2025-2027. »

Il est convenu que la nouvelle version du projet de résolution soit présentée au conseil d'administration et que les membres du comité y recommandent l'adoption du Règlement.

La présidente du comité remercie l'équipe de direction ainsi que les membres du comité pour le travail réalisé dans le dossier des contributions d'assurance.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière et le directeur de la tarification d'assurance quittent la séance.

4. PROJECTIONS ET RÉSULTATS FINANCIERS (T2-2021) – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.09.09, les documents suivants :

- une présentation sur les projections et les résultats financiers du 2^e trimestre de 2021;
- un document sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2021.

La vice-présidente rappelle les étapes du cycle de la reddition de comptes financière. Ensuite, la directrice générale présente l'état du résultat net et du résultat global pour le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). Elle explique que la projection présente un résultat net supérieur à celui du budget en raison notamment de la hausse des revenus de placements ainsi que de la diminution du nombre attendu de personnes indemnisées. Puis, elle présente le taux de financement estimé et le taux de capitalisation projeté. Par la suite, la vice-présidente présente les faits saillants des résultats pour la Société. Elle précise que le déficit cumulé projeté excluant la pandémie est en respect de l'entente avec le ministère des Finances. En ce qui a trait aux frais d'administration consolidés, elle explique l'écart entre le budget et la projection au 31 décembre 2021 par la difficulté d'embauche pour combler les besoins exprimés due au contexte de pénurie de main-d'œuvre. En terminant, elle présente la projection annuelle relative aux projets d'investissement. Elle mentionne alors les principaux éléments qui ont une incidence sur cette projection, soit le report de travaux liés à des remplacements de balances aux postes et aires de

contrôle routier, la re planification de travaux d'aménagement en 2022 et la mise à jour de l'évaluation pour la solution des centres de relations avec la clientèle.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

À la suite de cette présentation, la vice-présidente fait un suivi auprès des membres en ce qui a trait à la demande de formation en placements adressée précédemment. En ce sens, elle informe les membres de l'état d'avancement de la démarche pour développer une formation sur mesure en collaboration avec le Collège des administrateurs de sociétés et souligne que la formation pourrait être offerte dès la semaine du 20 septembre 2021. Aussi, il est convenu que cette formation soit offerte à l'ensemble des administrateurs, sur une base volontaire.

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T2-2021) ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.09.09, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction du Fonds d'assurance pour le 2^e trimestre de 2021 et sur les résultats des placements.

5.1 Résultats des placements

La directrice par intérim présente le rendement du Fonds d'assurance au 30 juin 2021 qu'elle explique notamment par une hausse des taux d'intérêt ainsi que par une reprise de l'économie et une hausse des marchés. Ensuite, elle présente les rendements annualisés 5 ans où seul l'indicateur immeubles est au jaune tandis que les autres indicateurs sont au vert. Elle ajoute que l'indicateur relatif à la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) est également au vert. En terminant, elle informe les membres des sujets qui seront abordés par les invités de la Caisse à l'occasion de leur présentation.

Pendant la présentation, les membres posent leurs questions et la directrice par intérim y répond.

La directrice générale de l'actuariat et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

Le traitement des points 1 à 5 de l'ordre du jour a requis moins de temps qu'estimé. Ainsi, les points 7, 8 et 11 sont abordés ici, et ce, afin d'accueillir la haute direction de la Caisse à l'heure convenue.

6. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que, de la Caisse, le président et chef de la direction, le chef, Analyse économique et stratégie globale, le chef de la direction des

risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Relations avec les déposants, et le directeur principal, Relations avec les déposants, se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.09.09, le document suivant :

- une présentation de la haute direction de la Caisse sur les résultats et la stratégie au 30 juin 2021.

Les invités commencent leur présentation sur le thème de l'environnement économique et des perspectives. Ils qualifient la crise entourant la pandémie « d'inédite » et ajoutent que la reprise est pour sa part « spectaculaire », bien que inégale et caractérisée par d'importantes distorsions. Ensuite, ils présentent en quelques chiffres la performance globale de la Caisse au 30 juin 2021. Ils soulignent que les rendements sont au-dessus de l'indice de référence sur six mois, et ce, malgré les performances de l'immobilier. Ils terminent en informant les membres des principaux éléments que la Caisse suit attentivement et expliquent comment celle-ci prévoit agir pour faire face au contexte qui est en évolution rapide.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale de l'actuariat et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance, tout comme les représentants de la Caisse.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LOI SUR LA GESTION ET LE CONTRÔLE DES EFFECTIFS – INFORMATION

Le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 21.09.09, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus en vertu de la LGCE entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021, signée par le président et chef de la direction par intérim et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour des fins de reddition de comptes, le directeur général parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2021. Il souligne que ce sont 35 contrats qui ont été conclus au cours de cette période et qu'il n'y a aucun élément particulier à signaler.

La vice-présidente informe les membres du départ du directeur général pour la Vice-présidence à l'indemnisation aux accidentés. La présidente du comité lui souhaite bonne chance dans ses nouvelles fonctions.

Aucune question n'est soulevée par les membres.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel et le directeur général des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quittent la séance.

8. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.09.09, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il mentionne que la version finale du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information devrait être présentée aux membres à la séance d'octobre 2021. La secrétaire générale confirme que le sujet est prévu comme tel au plan de travail du comité.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

10. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 14 octobre 2021, à 9 h.

11. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Monsieur François Geoffrion, membre, quitte la séance.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

14. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 40

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 23
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 14 octobre 2021, à 9 h
Adopté le 2 décembre 2021

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M. Guy Tremblay, vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules
M. Pierre-André Cyr, directeur général du développement et de la performance
M. Yves Frenette, vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier
M. Jean-Philippe McKenzie, directeur général principal du soutien et de l'évolution des services
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
M. Éric Chamberland, auditeur informatique
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit

BDO :

M. Yannick Santoire, associé responsable du bureau de Québec

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 9 septembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 9 septembre 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale informe les membres que la présentation du plan d'audit des états financiers est déplacée à la séance de décembre 2021 et que deux sujets *ad hoc* sont ajoutés à la séance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel par intérim, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules, le directeur général du développement et de la performance, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier, le directeur général principal du soutien et de l'évolution des services ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules ainsi que le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.10.14, les documents suivants :

- des tableaux sur la gestion des risques;
- une présentation du troisième rapport sur la gestion intégrée des risques – septembre 2021.

3.1 Risques opérationnels

3.1.1 Contrôle et surveillance du transport routier des personnes et des biens

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules ainsi que le directeur général du développement et de la performance présentent l'ensemble des risques liés au contrôle et à la surveillance du transport routier des personnes et des biens en date de septembre 2021. Ils

présentent les trois risques suivis, dont deux sont évalués à faible et un est évalué à moyen. Ils élaborent sur ce dernier et présentent les mesures de mitigation à moyen terme associées.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président au contrôle routier et à la sécurité des véhicules ainsi que le directeur général du développement et de la performance quittent la séance.

3.1.2 Accès sécuritaire au réseau routier

Avant de commencer la présentation, le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier informe les membres que la présentation des risques a été revue en fonction de la méthode organisationnelle. Il souligne que les 13 risques suivis dans les précédentes présentations sont intégrés aux huit nouveaux risques. Il ajoute que les risques suivis sont répartis selon trois grandes familles et présente celles-ci avec le directeur général principal du soutien et de l'évolution des services. Ainsi, ils mentionnent que trois risques sont évalués à faible et que cinq risques sont évalués à moyen et élaborent sur ces derniers.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Le vice-président à l'accès sécuritaire au réseau routier ainsi que le directeur général principal du soutien et de l'évolution des services quittent la séance.

3.2 3^e Rapport sur la gestion intégrée des risques

Avant de commencer la présentation du 3^e rapport sur la gestion intégrée des risques, la vice-présidente introduit la directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel. Ensuite, toutes deux parcourent la présentation. Elles mentionnent que ce sont 11 risques sur 104 qui ont fait l'objet d'une mise à jour et que de ceux-ci, cinq sont évalués à faible et six sont évalués à moyen. Aussi, la vice-présidente entretient les membres sur l'exercice de mise à jour des risques stratégiques.

Les membres posent des questions et les invitées y répondent.

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION ET HUIS CLOS

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joint aux membres du comité. Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.10.14, les documents suivants :

- un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes;
- une copie de la lettre de transmission du rapport à la présidente du comité actif-passif et vérification.

La présidente du comité souligne qu'elle n'a pas reçu le rapport avant les membres, bien que la lettre de transmission lui soit adressée.

Le vérificateur général adjoint, le directeur de l'audit informatique, l'auditeur informatique et la directrice d'audit, tous du VGQ, ainsi que l'associé responsable du bureau de Québec, du cabinet d'audit BDO, se joignent aux membres du comité. Ils parcourent la présentation du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction sur l'audit des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2020 qui porte principalement sur les contrôles généraux en technologies de l'information. Pour commencer, ils reviennent sur le suivi des recommandations des exercices précédents. Ensuite, ils présentent les recommandations issues du plus récent exercice ainsi que le plan d'action de la Direction pour l'application des recommandations.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Il est demandé à la Direction si elle sera en mesure de donner une suite positive aux recommandations émises et le vice-président répond par l'affirmative et précise que plusieurs recommandations seront réglées d'ici la fin de l'année 2021. Il est également demandé à la Direction qu'un suivi spécifique sur ce sujet soit donné aux membres dès la prochaine séance du comité. Le vice-président prend note de la requête.

Un huis clos est tenu entre les membres et les vérificateurs externes.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques quitte la séance, tout comme les représentants du VGQ et de BDO.

5. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.10.14, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 août 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2021;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2021, signée par la présidente et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour des fins de reddition de comptes, la directrice générale parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 août 2021. Elle souligne que ce sont huit contrats qui ont été conclus au cours de cette période et qu'il n'y a aucun élément particulier à signaler.

Les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

Pour permettre de libérer plus rapidement la vice-présidente, il est convenu d'aborder ici le point 9 de l'ordre du jour.

6. APPROBATION D'UNE FICHE MANDAT EN ÉVALUATION DE PROGRAMMES – CARTE AFFAIRES – DÉCISION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.10.14, le document suivant :

- une fiche mandat en évaluation de programmes sur la carte affaires.

Le directeur parcourt la fiche mandat en matière d'évaluation de programmes sur l'utilisation de la carte de crédit corporative de la Société, la carte Affaires, qui est utilisée par la majorité des gestionnaires pour l'acquisition de biens et de services. Ainsi, il présente les objectifs et la portée du mandat ainsi que la démarche envisagée.

Les membres posent des questions et le directeur y répond. Il est demandé d'ajuster la fiche mandat pour retirer de la portée la précision à l'effet que le mandat pourrait être limité par les difficultés d'accès et de disponibilité des données. Le directeur prend note de la requête et lui donnera une suite.

7. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 21.10.14, le document suivant :

- un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Par ailleurs, il mentionne qu'il fera évoluer la présentation de l'information véhiculée dans ce tableau afin de préciser celle-ci. Les membres demandent qu'un point de suivi distinct soit prévu pour le volet de l'évaluation de l'auditeur interne par un auditeur externe.

8. PLANIFICATION TRIENNALE 2022-2024 DE LA DVIEP – DISCUSSION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.10.14, les documents suivants :

- une note sur la planification triennale 2022-2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP);
- une proposition de planification triennale 2022-2024.

Après avoir fait un bref rappel du processus, le directeur présente la planification triennale 2022-2024 de la DVIEP et rappelle aux membres que celle-ci est actualisée annuellement. Il souligne également

qu'outre la planification stratégique 2021-2025, la planification triennale tient compte d'autres facteurs et il présente ceux-ci. Il ajoute que la planification se compose de mandats de 2021 qui se poursuivent en 2022, de mandats déjà approuvés et non débutés ainsi que de nouveaux mandats. En terminant, il tient à préciser qu'il est toujours possible d'ajuster la planification pour répondre aux demandes du comité en matière de vérification interne et d'évaluation de programmes.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

9. PLAN DE TRAVAIL 2022 – DISCUSSION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 21.10.14, le document suivant :

- un projet de plan de travail 2022.

La vice-présidente et le directeur présentent le projet de plan de travail 2022 du comité. Ils soulignent que, de manière générale, le projet reprend les sujets de l'année 2021 à l'exception du sujet sur les contributions d'assurance qui a été retiré.

Des discussions s'ensuivent. Il est notamment demandé d'ajouter à chacune des séances un suivi du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles en technologies de l'information et il est rappelé que le suivi des travaux des auditeurs externes sera bonifié. Les membres demandent également de prévoir un exercice pour identifier des pistes d'amélioration à apporter, le cas échéant, à la suite de l'analyse effectuée eu égard à la formation en placements dispensée récemment.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

10. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

11. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 2 décembre 2021, à 13 h.

12. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

13. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la présidente et chef de la direction.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

15. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 50

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 24
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 2 décembre 2021, à 13 h
Adopté le 10 février 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M^{me} Nathalie Tremblay, présidente et chef de la direction
M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENTE :

M^{me} Brigitte Corbeil, membre

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M. Dave Leclerc, vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière
M. Martin Simard, vice-président à l'indemnisation des accidentés
M. Jean Ricard, directeur général du soutien en services aux accidentés
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M. Damien Bilodeau, directeur général de la sécurité de l'information
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M^{me} Kim Thomassin, première vice-présidente et cheffe des Placements au Québec et de l'Investissement durable

M. Bertrand Millot, vice-président, risque-revenu fixe et chef des enjeux et risques climatiques

M^{me} Geneviève Bouthillier, vice-présidente, Moyennes entreprises privées et Investissement durable

M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants

M. Wayne Scullion, directeur principal, Relations avec les déposants

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint

M. Frédéric Rheault, chargé de projet

BDO :

M^{me} Florentina Dinu, directrice principale

M. Yannick Santoire, associé responsable du bureau de Québec

M^{me} Élisabeth Langlois, directrice d'audit

M. Richard Yeghiayan, associé

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Une modification est apportée au point 8 de l'ordre du jour pour prévoir un huis clos avec le Vérificateur général du Québec (VGQ) et l'auditeur externe. Sur proposition formulée, l'ordre du jour modifié est adopté par les membres.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 14 octobre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que seul un sujet *ad hoc* a été ajouté à la planification. Les membres sont en accord avec cette dernière.

La présidente du comité rappelle aux membres qu'un exercice est à venir afin d'obtenir leurs commentaires sur la formation en placements offerte précédemment, les présentations de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse) ainsi que leurs besoins en matière de formation.

3. BUDGET 2022 ET CADRE FINANCIER 2022-2026 – DÉCISION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 21.12.02, les documents suivants :

- une présentation sur le budget 2022 et le cadre financier 2022-2026;
- un projet de résolution.

3.1 Présentation

La vice-présidente introduit la présentation sur le budget 2022 et le cadre financier 2022-2026 en brossant le portrait des contextes externe et interne dans lesquels s'inscrit l'exercice. Puis, la directrice générale des finances présente le budget 2022 pour les frais d'administration consolidés et souligne que l'évaluation globale du risque budgétaire en la matière est faible. Ensuite, elle présente le budget 2022 pour le Fonds d'assurance et souligne que les résultats net et global après

la remise de l'excédent de capital permettent de réduire l'excédent cumulé comme convenu. La directrice générale de l'actuariat ajoute que pour ce budget, le taux de financement est de 101 % tandis que le taux de capitalisation projeté est de 130 %. La directrice générale des finances prend de nouveau la parole pour présenter le cadre financier 2022-2026, où le taux de financement est stable, ainsi que les immobilisations 2022 pour le Fonds d'assurance. Puis, elle présente le budget 2022 ainsi que le cadre financier 2022-2026 pour la Société. En ce qui a trait au cadre financier de la Société, qui est pour approbation cette année, elle souligne que la Société prévoit un retour des excédents en 2025. Pour sa part, la vice-présidente présente l'historique des déficits cumulés de la Société avec, à la clé, le retour sur investissement. Pour clore la présentation, la directrice générale des finances présente les immobilisations 2022 pour la Société.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent. À cette occasion, la vice-présidente confirme aux membres que les résultats anticipés au processus budgétaire ont été discutés avec le ministère des Finances et qu'il n'émerge pas de préoccupation de l'exercice ainsi réalisé.

Il est demandé que soient présentés aux membres les impacts de l'entrée en vigueur en 2023 de la norme IFRS 17 sur le budget. La vice-présidente en prend note.

3.2 Projet de résolution

À la lumière de la présentation, la vice-présidente propose au comité de recommander au conseil d'administration l'approbation des budgets 2022 du Fonds d'assurance, de la Société et des projets d'investissement ainsi que le cadre financier 2022-2026 de la Société. Aussi, elle souligne qu'il n'y a aucun enjeu de trésorerie en vue.

Il est demandé d'apporter de légères modifications au projet de résolution soit, d'une part, pour ajouter que les budgets soutiennent la réalisation des objectifs du plan stratégique de la Société et, d'autre part, préciser que l'approbation des budgets d'investissements est recommandée par le comité « conjoint » formé du comité des technologies de l'information et du comité actif-passif et vérification.

Les membres conviennent de recommander l'approbation de la résolution modifiée à la suite de leurs commentaires au conseil d'administration.

Dans un autre ordre d'idées, il est également demandé d'avoir une présentation sur une planification prospective des projets d'investissements.

La directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

4. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel, le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière, le vice-président à l'indemnisation des accidentés ainsi que le directeur général du soutien en services aux accidentés se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 21.12.02, les documents suivants :

- des tableaux sur la gestion des risques;
- une présentation sur le 4^e rapport sur la gestion intégrée des risques – Novembre 2021.

4.1 Risques opérationnels

4.1.1 Affaires publiques et gouvernementales et sécurité routière

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière informe les membres que sa vice-présidence a procédé à un nouvel exercice d'appréciation des risques opérationnels selon la méthode organisationnelle et qu'ainsi 14 risques ont été fermés et que le libellé de six risques a été revu. Il ajoute que sept risques sont maintenant suivis dont deux évalués à moyen et cinq évalués à faible. Aussi, il présente les activités prévues et actuellement en place pour mitiger les deux risques évalués à moyen.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

Le vice-président aux affaires publiques et à la stratégie de prévention routière quitte la séance.

4.1.2 Affaires juridiques

La directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale informe les membres que les deux risques opérationnels suivis en matière d'affaires juridiques ont été réévalués et qu'ils sont demeurés à faible. Par ailleurs, elle mentionne que malgré cet indicateur, le suivi de ces risques se poursuit.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

4.1.3 Indemnisation des accidentés de la route

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés informe les membres que le nombre de risques opérationnels suivi pour sa vice-présidence est passé de quatre à trois, dont un risque est évalué à moyen et deux risques sont évalués à faible. Aussi, il souligne que le risque évalué à moyen est sur la bonne voie pour être réévalué à faible. Par ailleurs, il porte à l'attention des membres que le nombre de dossiers inscrit au Tribunal administratif du Québec a atteint un plancher historique.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Le vice-président à l'indemnisation des accidentés ainsi que le directeur général du soutien en services aux accidentés quittent la séance.

4.2 4^e Rapport sur la gestion intégrée des risques

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel explique qu'à l'occasion du présent exercice, ce sont 20 risques, sur un total de 96 risques actifs, qui ont été mis à jour. Elle ajoute que de ces risques, trois sont évalués à moyen et 17 sont évalués à faible. Par la suite, la vice-présidente souligne qu'au cours de l'année les risques suivis sont passés de 200 à 96

et explique cette baisse. La présidente et chef de la direction (PCD) intervient pour souligner le niveau de maturité atteint dans la gestion des risques. Elle ajoute que chaque secteur s'approprie ses risques opérationnels.

Les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La présidente du comité félicite l'équipe.

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

5. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T3-2021) ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice générale de l'actuariat et la directrice de la capitalisation et des placements par intérim se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 21.12.02, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction – FAAQ (T3-2021), les résultats des placements, les prévisions rendement-risque 10 ans ainsi que la préparation à la rencontre avec la Caisse.

La directrice générale de l'actuariat présente les risques d'assurance en matière de financement et de capitalisation qui sont tous deux évalués à faible.

5.1 Résultats des placements et prévisions rendement-risque 10 ans

Pour sa part, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim présente les hypothèses financières 10 ans, le rendement du Fonds d'assurance au 30 septembre 2021 et les six risques financiers liés aux placements qui sont au vert. Ensuite, et en vue de la rencontre avec la Caisse, elle porte à l'attention des membres les éléments d'intérêt qui devraient être examinés plus en détail.

Tout au long des présentations, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

Il est demandé d'obtenir, si possible, la nature de l'information qui est présentée aux autres déposants. La directrice de la capitalisation et des placements par intérim prend note de la requête.

6. PRÉSENTATION DES GESTIONNAIRES DE PORTEFEUILLES SPÉCIALISÉS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La première vice-présidente et cheffe des placements au Québec et de l'investissement durable, le vice-président, risque-revenu fixe et chef des enjeux et risques climatiques, la vice-présidente, moyennes entreprises privées et investissement durable, le vice-président principal, relations avec les déposants ainsi que le directeur principal, relations avec les déposants, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 21.12.02, le document suivant :

- une présentation de gestionnaires de portefeuilles spécialisés de la Caisse.

Les représentants de la Caisse se présentent. Par la suite, ils entretiennent les membres sur les priorités de leur organisation en matière d'investissement durable. Plus précisément, à tour de rôle, ils abordent et développent les sujets suivants : les changements climatiques, la diversité et l'inclusion ainsi que la gouvernance.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que les représentants de la Caisse quittent la séance.

7. SUIVI DU PLAN D'ACTION – RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que le directeur général de la sécurité de l'information se joignent aux membres du comité.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 21.12.02, les documents suivants :

- une note sur le suivi du plan d'action donnant une suite au Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information (TI);
- une présentation sur le suivi des recommandations émanant de ce type de rapport.

Le vice-président rappelle aux membres le contexte dans lequel s'inscrit la production du Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en TI et souligne qu'un suivi sur le sujet a été réalisé auprès des membres du comité des technologies de l'information. Aussi, il informe les membres que sa vice-présidence était déjà en action pour donner une suite aux recommandations émises quand le rapport leur a été présenté et qu'elle est également en action, de manière proactive, pour l'exercice sur les états financiers de 2021. Ensuite, il rappelle que dans leur rapport, les vérificateurs externes ont émis 13 recommandations en 2020 et reconduit cinq recommandations de leur rapport de 2019. Par ailleurs, il informe les membres que des 18 recommandations, 14 de celles-ci ont été mises en œuvre dans les délais impartis et que les quatre autres seront mises en œuvre avec un léger retard, mais complétées d'ici la fin du premier trimestre de 2022. Il conclut en mentionnant que l'état d'avancement de chacune des actions donnant une suite aux recommandations est accessible en annexe du document déposé.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques ainsi que le directeur général de la sécurité de l'information quittent la séance.

Le traitement des points 1 à 7 inclusivement de l'ordre du jour a requis moins de temps qu'estimé. Ainsi, les points 9, 10, 12 et 13 sont abordés ici, et ce, afin d'accueillir les auditeurs externes à l'heure convenue.

8. PLAN D'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS PAR LE VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC ET L'AUDITEUR EXTERNE – INFORMATION

La directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat se joignent aux membres du comité. À celles-ci, s'ajoutent le vérificateur général adjoint et un chargé de projet, tous deux du VGQ, ainsi que la directrice principale, l'associé responsable du bureau de Québec, une directrice d'audit et un associé, les quatre du cabinet d'audit BDO.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 21.12.02, les documents suivants :

- une présentation sur le plan d'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 réalisé par le VGQ et l'auditeur externe BDO;
- une lettre de transmission signée du VGQ et de BDO;
- une lettre sur la mission d'audit conjoint des états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance);
- une lettre sur la mission d'audit conjoint des états financiers de la Société.

Les invités se présentent puis parcourent la présentation sur le plan d'audit des états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ainsi, ils informent les membres de leur mandat d'audit qui se veut conjoint et de la planification de leurs travaux, notamment. Par ailleurs, ils demandent aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées et s'ils ont de l'information pertinente pour leur audit. Les membres répondent par la négative aux deux questions. Les invités concluent en mentionnant qu'ils présenteront les résultats de leur audit aux responsables de la gouvernance et à la direction en mars 2022.

Les membres conviennent de tenir un huis clos avec les représentants du VGQ et de BDO. À la suite de l'exercice, ces derniers quittent la séance.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances et la directrice générale de l'actuariat quittent la séance.

9. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 21.12.02, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} septembre au 31 octobre 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021;

- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021, signée par la PCD et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour des fins de reddition de comptes, la directrice générale parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} septembre et le 31 octobre 2021. Elle souligne que ce sont quinze contrats qui ont été conclus au cours de cette période et qu'il n'y a aucun élément particulier à signaler.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

10. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 21.12.02, le document suivant :

- un tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes et souligne qu'il n'y a pas d'enjeu à signaler. Par ailleurs, il porte à l'attention des membres la présence d'une nouvelle section au tableau, soit la « conformité aux normes de l'Institut des auditeurs internes » et explique qu'il s'agit d'un élément qui sera suivi de manière régulière à partir de ce jour.

Les membres posent des questions et le directeur y répond.

11. PLANIFICATION TRIENNALE 2022-2024 DE LA DVIEP – APPROBATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 21.12.02, les documents suivants :

- une note sur la planification triennale 2022-2024 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes;
- une proposition de planification triennale 2022-2024.

Le directeur rappelle qu'il dépose aux membres la planification triennale 2022-2024 de sa direction pour approbation. Il ajoute que celle-ci sera actualisée chaque année et que toute demande de vérification et d'évaluation de programmes sera considérée. Il conclut en rappelant qu'il s'agit ainsi d'un document qui se veut évolutif.

Les membres approuvent la planification présentée.

12. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE D'AUDIT INTERNE – APPROBATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 21.12.02, les documents suivants :

- une politique d'audit interne mise à jour le 2 décembre 2021;
- une copie de la politique d'audit interne mise à jour avec les principales modifications identifiées.

Le directeur informe les membres que les modifications apportées à la Politique d'audit interne sont de l'ordre de l'ordonnancement de l'information et du vocabulaire, et ce, en cohérence avec la directive en audit interne émise par le Secrétariat du Conseil du trésor. Il ajoute qu'il n'y a pas de changement dans les façons de faire.

Les membres n'ont pas de question à formuler et approuvent la nouvelle politique.

13. PLAN DE TRAVAIL 2022 – APPROBATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel et le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes déposent au procès-verbal, sous la cote CAPV-13 du 21.12.02, le document suivant :

- un projet de plan de travail 2022 pour le comité.

La vice-présidente mentionne que les ajouts demandés à la dernière séance ont été intégrés au plan de travail 2022 du comité.

Les membres approuvent le plan de travail 2022.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 10 février 2022, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LA PRÉSIDENTE ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec la PCD.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 15 H 50

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 25
Tenue avec *Teams* en raison de la COVID-19
Le 10 février 2022, à 9 h
Adopté le 17 mars 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. François Geoffrion, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST ABSENTE :

M^{me} Louise Champoux-Paillé, membre

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

1. PRÉLIMINAIRES

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté par les membres sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 2 décembre 2021

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 2 décembre 2021 est adopté par les membres sans modification.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe qu'un sujet *ad hoc* est ajouté à l'ordre du jour, soit un suivi sur la formation en placements et les présentations de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Les membres se disent en accord avec la planification.

3. RENOUVELLEMENT DU RÉGIME D'EMPRUNTS DE LA SOCIÉTÉ – DÉCISION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 22.02.10, les documents suivants :

- une présentation sur le renouvellement du régime d'emprunts 2022-2025;
- un projet de résolution.

3.1 Présentation

Avant de commencer la présentation, la vice-présidente informe les membres que le dossier sur le renouvellement du régime d'emprunts de la Société a été travaillé conjointement avec le ministère des Finances du Québec (MFQ). Elle rappelle que la Société doit obtenir, au préalable, l'autorisation du gouvernement pour emprunter. Ensuite, la directrice générale présente le régime d'emprunts actuel de la Société ainsi que les principales modalités entourant son renouvellement auprès du MFQ, dont sa période de validité de trois ans, soit du 1^{er} avril 2022 au 31 mars 2025, ainsi que les besoins de liquidités court terme, via une marge de crédit, et les nouveaux besoins de financement pour les projets d'investissement. Elle ajoute qu'une diminution de la marge de crédit est prévue en 2025 en raison d'un retour d'excédents anticipés des opérations courantes. Pour clore la

présentation, la vice-présidente prend de nouveau la parole pour présenter aux membres la recommandation de la direction.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent.

3.2 Projet de résolution

Les membres ont pris connaissance du projet de résolution et ils n'ont pas de question à formuler. Ils conviennent de proposer son adoption au conseil d'administration.

4. POLITIQUE DE DIVULGATION FINANCIÈRE – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 22.02.10, le document suivant :

- une note sur la reddition de comptes 2021 de la Politique de divulgation financière.

La directrice générale rappelle que la Vice-présidence aux finances et au contrôle organisationnel est responsable de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation du contenu de la Politique de divulgation financière ainsi que de son application. Elle présente, par la suite, la reddition de comptes 2021. Elle souligne notamment qu'après évaluation, le contenu de la politique demeure pertinent et suffisant et que le processus de contrôle de son application a été respecté.

Aussi, le président et chef de la direction (PCD) souligne qu'il a rencontré la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes pour les inviter à ne jamais hésiter à l'informer de toute situation qui pourrait leur sembler non conforme.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

5. FRAIS DE REPRÉSENTATION, DÉPLACEMENT ET FORMATION DES DIRIGEANTS – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 22.02.10, le document suivant :

- une note sur les frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2021.

La directrice générale informe les membres des frais de fonction, de déplacement et de formation des dirigeants de la Société pour l'année 2021. Elle souligne qu'en raison de la pandémie et des mesures sanitaires mises en place, les frais de fonction ainsi que les frais de déplacement ont diminué.

Le PCD intervient pour expliquer sa vision de l'utilisation de ces frais de fonction par les dirigeants. Après échange, cette vision fait consensus parmi les membres.

La directrice générale des finances quitte la séance.

6. RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES 2021 – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 22.02.10, le document suivant :

- un rapport annuel 2021 sur la gestion intégrée des risques.

La vice-présidente introduit la présentation du rapport annuel 2021 sur la gestion intégrée des risques et souligne la participation du directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes à l'exercice. Celui-ci prend d'ailleurs la parole pour faire la lecture des conclusions émises aux termes des travaux d'audit de sa direction. Il conclut en mentionnant qu'il est satisfait des travaux réalisés en cours d'année. Ensuite, la directrice générale parcourt le rapport. Elle rappelle aux membres que l'ensemble des risques de l'organisation a été revu en 2021 conformément à l'échéancier établi et qu'au 31 décembre 2021, il n'y a aucun risque considéré élevé. Puis, elle présente la planification des travaux pour l'année 2022 qui est un calque de l'année précédente. Elle mentionne qu'un exercice de simplification visant à identifier les risques d'entreprise à adresser aux membres du comité et du conseil d'administration est en cours. Elle ajoute que les risques dits émergents seront abordés. Elle mentionne que bien que certains risques ne seront plus présentés aux membres, ceux-ci continueront d'être suivis par les équipes concernées.

Le PCD intervient pour souligner qu'il est à l'aise avec cette approche qui renseigne sans inonder d'information. Il souligne qu'une reddition de compte annuelle sur l'ensemble des risques suivis pourrait, par ailleurs, être faite. Après discussion, les membres agrément à cette suggestion.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 22.02.10, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* pour la période du 1^{er} novembre au 31 décembre 2021;
- un tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2021;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus, conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2021, signée par le président et chef de la direction et la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel.

Pour des fins de reddition de comptes, la directrice générale parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} novembre et le 31 décembre 2021. Elle souligne qu'ils sont au nombre de 20 et qu'aucun élément particulier n'est à signaler.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

La directrice générale des acquisitions, de l'amélioration et du contrôle organisationnel quitte la séance.

8. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2022 – RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente rappelle aux membres que dans leur Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en TI, les vérificateurs externes ont émis ou reconduit 18 recommandations et que l'objectif visé est que celles-ci soient mises en place pour le 31 décembre 2022. Ensuite, elle rappelle le rôle de surveillance de sa vice-présidence dans la mise en place dans les délais impartis de ces actions par la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques. Elle termine en mentionnant qu'elle reviendra avec un rapport complet à la séance de mars 2022. Pour sa part, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes confirme que sa direction assure les liens nécessaires avec les auditeurs externes.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

9. SUIVI DE L'ÉVALUATION SUR LA FORMATION EN PLACEMENTS ET LES PRÉSENTATIONS DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La vice-présidente fait un retour sur le sondage effectué auprès des membres sur la formation en placements et les présentations de la Caisse.

Il est demandé que les résultats de cette évaluation soient transmis aux membres. Le Secrétariat général en prend note.

Des discussions s'ensuivent. La vice-présidente mentionne qu'elle reviendra auprès des membres avec une proposition de suites à donner à la formation en placements et aux présentations de la Caisse.

Il est demandé d'obtenir le niveau de reddition de compte auquel le comité devrait s'attendre et, pour cela, de voir ce qui se fait auprès des autres déposants et de consulter l'associé principal de AON. La vice-présidente assurera les suivis nécessaires.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

10. BILAN 2021 DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 22.02.10, le document suivant :

- une présentation sur le bilan 2021 de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Avant de présenter le bilan 2021 de sa direction, le directeur rappelle que son équipe et lui effectuent leurs mandats avec objectivité et indépendance. Aussi, il en profite pour remercier tous ses collaborateurs. Ensuite, il présente les engagements de sa direction en soulignant que ceux-ci ont été prolongés pour mieux s'arrimer avec le plan stratégique 2021-2025. Enfin, il présente le bilan de sa direction pour l'année 2021 en abordant les sujets suivants : les réalisations, l'état d'avancement des travaux, la couverture des mandats, le budget et les dépenses ainsi que les changements apportés à son équipe. Il mentionne que son équipe et lui continueront à soutenir l'organisation dans la réalisation de son plan stratégique. Il conclut en soulignant l'écoute et le support obtenu de la haute direction. Le PCD intervient pour lui réitérer son support dans la réalisation de ses travaux.

Il est demandé que le rapport soit signé du directeur pour appuyer son indépendance. Le directeur en prend note.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le directeur y répond.

11. SUIVI DES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LES DOSSIERS DE LA DIRECTION DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 22.02.10, le document suivant :

- un tableau de suivi des recommandations de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des recommandations de sa direction en soulignant l'appréciation de l'état d'avancement des actions prévues pour donner une suite aux rapports produits et déposés par sa direction au cours des dernières années. Il précise qu'aucun suivi de mandat ne présente un risque évalué à élevé.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et le directeur y répond.

12. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 22.02.10, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il mentionne qu'un enjeu ne paraît pas au tableau, mais qu'il sera suivi; il s'agit de l'arrivée de la norme IFRS 17 en 2023.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

13. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

14. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 17 mars 2022, à 8 h.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

18. LA SÉANCE EST LEVÉE À 11 H 30

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 26
Tenue à Montréal, salle du conseil d'administration
500, rue Sherbrooke Ouest, 10^e étage
Le 17 mars 2022, à 8 h
Adopté le 8 juin 2022

SONT PRÉSENTS :

M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT PRÉSENTES PAR TEAMS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale

SONT INVITÉS PAR TEAMS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances
M^{me} Marie-Hélène Malenfant, directrice générale de l'actuariat
M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel

AON PAR TEAMS :

M. Tommy Perron, associé principal

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC PAR TEAMS :

- M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
- M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit
- M. Frédéric Rheault, chargé de projet
- M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
- M. Éric Chamberland, auditeur informatique

CABINET D'AUDIT BDO PAR TEAMS :

- M. Yanick Santoire, associé responsable du bureau de Québec
- M. Richard Yeghiayan, associé
- M^{me} Florentina Dinu, associée
- M^{me} Élisabeth Langlois, directrice

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC (TEAMS) :

- M. Charles Émond, président et chef de la direction
- M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants
- M. Jacques Demers, vice-président principal, Relations avec les déposants
- M. Wayne Scullion, directeur principal, Relations avec les déposants
- M^{me} Soulef Hadjoudj, cheffe de cabinet, Bureau du président et chef de la direction

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté avec les modifications suivantes : ajouter le mot « recommandation » au titre du point 3 et retirer le mot « décision » du titre du point 4.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 10 février 2022

Il est demandé de valider l'exactitude du titre de l'associé principal d'AON et d'apporter la correction nécessaire, le cas échéant. Puis, sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 10 février 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe qu'un sujet *ad hoc* a été ajouté, soit une présentation sur l'IFRS 17 qui est une norme comptable internationale sur les contrats d'assurance. Les membres se disent en accord avec la planification.

3. ÉTATS FINANCIERS 2021 – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances, la directrice générale de l'actuariat ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité. À ceux-ci s'ajoutent, du Vérificateur général du Québec (VGQ), le vérificateur général adjoint, la directrice d'audit, un chargé de projet, le directeur de l'audit informatique ainsi qu'un auditeur informatique et, du cabinet d'audit BDO, l'associé responsable du bureau de Québec, deux associés ainsi qu'une directrice.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 22.03.17, les documents suivants :

- une présentation des résultats financiers et du rapport sur l'analyse actuarielle 2021;
- les états financiers du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- un rapport sur l'évaluation du passif actuariel et l'analyse des résultats financiers pour le Fonds d'assurance au 31 décembre 2021;
- les états financiers de la Société au 31 décembre 2021;
- trois listes des réclamations en cours pour l'exercice 2021;
- un tableau sur les contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2021.

3.1 Présentation des résultats financiers et du rapport sur l'analyse actuarielle

3.1.1 Présentation des résultats financiers et analyse actuarielle

Les invitées parcourent à tour de rôle la présentation des résultats financiers et du rapport sur l'analyse actuarielle. Plus particulièrement, elles mentionnent que les frais d'administration consolidés s'élèvent à 498,6 M\$ et soulignent que le budget est respecté. Puis, elles présentent les faits saillants du Fonds d'assurance. Elles soulignent que le Fonds d'assurance présente un excédent de 1 179 M\$. Puis, elles élaborent sur le taux de rendement des placements net (12,6 %), le taux de financement (117 %) et le taux de capitalisation (152 %). Aussi, la vice-présidente précise qu'en considérant le projet de loi 22 qui est à l'étude, le taux de capitalisation estimé est à 138 %. Ensuite, les invitées présentent l'analyse du passif actuariel. Enfin, elles présentent les faits saillants de la Société. Elles soulignent que le déficit lié aux activités de permis et d'immatriculation est de 22,7 M\$ et que le déficit cumulé au 31 décembre 2021 est de 184,7 M\$. Elles ajoutent que sans la pandémie, le déficit cumulé aurait été de 143,6 M\$ à la fin de 2021. Elles précisent que des discussions ont cours avec le ministre des Finances sur le retour des excédents et l'échéancier de remboursement du déficit cumulé.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invitées y répondent.

3.1.2 Dépôt des états financiers du Fonds d'assurance

Les membres ont pris connaissance des états financiers du Fonds d'assurance de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et ils n'ont pas de question à formuler.

3.1.3 Dépôt du rapport sur l'analyse actuarielle

Les membres ont pris connaissance du rapport sur l'analyse actuarielle et ils n'ont pas de question à formuler.

3.1.4 Dépôt des états financiers de la Société

Les membres ont pris connaissance du document sur les états financiers de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et ils n'ont pas de question à formuler.

3.2 Liste des réclamations en cours

Les membres ont pris connaissance des différents documents sur les réclamations en cours et ils n'ont pas de question à formuler.

3.3 Honoraires payés à des firmes comptables

Les membres ont pris connaissance du document ayant trait aux contrats avec des cabinets d'experts-comptables pour l'année 2021 et ils n'ont pas de question à formuler.

4. CONSTATS DES VÉRIFICATEURS EXTERNES ET HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LES VÉRIFICATEURS EXTERNES

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 22.03.17, les documents suivants :

- une note conjointe du VGQ et de BDO à l'attention des responsables de la gouvernance de la Société;
- une présentation sur les résultats de l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021;
- deux lettres d'indépendance, l'une du VGQ, l'autre de BDO.

Les représentants du VGQ et de BDO soulignent la bonne collaboration de la Société dans l'exercice d'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Ils informent les membres que leur opinion sur les états financiers est sans réserve. Ils ajoutent qu'il y a encore des travaux à effectuer, mais qu'ils n'auront pas d'incidence sur leur opinion. Ensuite, ils parcourent à tour de rôle la présentation sur leur exercice d'audit. Ils présentent principalement les risques significatifs identifiés et des éléments d'intérêt.

Il est demandé aux membres s'ils ont eu connaissance de fraudes avérées, suspectées ou alléguées. Les membres répondent par la négative.

Un huis clos est tenu entre les membres et les vérificateurs externes.

Les membres conviennent de recommander au conseil d'administration (CA) l'approbation des états financiers 2021.

Le président du conseil d'administration (PCA) remercie les représentants du VGQ et de BDO lesquels quittent ensuite la séance.

5. IFRS-17 – NORME COMPTABLE INTERNATIONALE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 22.03.17, le document suivant :

- une présentation sur le suivi des travaux IFRS 17, une norme comptable sur les contrats d'assurance.

La directrice générale des finances parcourt la présentation sur le suivi des travaux relatifs à la norme comptable internationale sur les contrats d'assurance IFRS 17 qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Elle présente notamment les impacts de cette norme sur les états financiers du Fonds d'assurance, dont l'utilisation obligatoire du taux IFRS 17 plutôt que du taux de rendement attendu des placements à la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Aussi, elle présente les enjeux relatifs à l'utilisation de ce taux, dont des différences entre l'information présentée dans les états financiers et l'information utilisée pour prendre des décisions d'affaires, dont la tarification.

Le PCD souligne l'importance d'une bonne communication, autant à l'interne qu'à l'externe, pour expliquer les résultats financiers et les décisions d'affaires.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invitées y répondent.

Il est demandé qu'un état de situation sur le sujet soit présenté aux membres du comité en juin 2022 et que cette nouvelle norme soit également présentée aux membres du CA à l'automne 2022. La vice-présidente en prend note.

La directrice générale des finances quitte la séance.

6. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ AU 31 DÉCEMBRE 2021 ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

La directrice de la capitalisation et des placements par intérim et l'associé principal d'AON se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 22.03.17, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction des résultats des placements du Fonds d'assurance au 31 décembre 2021.

6.1 Résultats des placements

La vice-présidente rappelle brièvement le processus. La directrice par intérim présente, par la suite, le rendement du Fonds d'assurance au 31 décembre 2021 pour lequel l'indicateur est au vert. Elle traite du revenu fixe et des actifs réels. Puis, elle présente les rendements moyens sur 5 ans où les indicateurs immeubles et marchés boursiers sont au jaune tandis que les autres indicateurs sont au vert. Elle ajoute que l'indicateur relatif à la gestion de la Caisse est également au vert. En terminant, elle informe les membres des sujets qui seront abordés par les invités de la Caisse à l'occasion de leur présentation.

Pendant la présentation, les membres posent leurs questions et la directrice par intérim y répond.

7. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le président et chef de la direction (PCD de la Caisse), le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, relations avec les déposants, le directeur principal, relations avec les déposants, ainsi que la cheffe de cabinet du bureau du PCD, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 22.03.17, le document suivant :

- une présentation sur les résultats et la stratégie de la Caisse au 31 décembre 2021.

Le PCA souhaite la bienvenue aux dirigeants de la haute direction de la Caisse. Le PCD de la Caisse commence la présentation en parcourant le document portant sur les résultats et la stratégie de la Caisse au 31 décembre 2021. Ainsi, il souligne notamment un actif net de 14,9 G\$ au

31 décembre 2021, des résultats de placement de 1,7 G\$, un rendement de 12,9 % (avant frais) ainsi qu'un indice de 10,1 %. Il ajoute que toutes les catégories d'actif ont livré ce qui était attendu dans le contexte. Puis, il traite des portefeuilles immeubles, infrastructures et marchés boursiers. Il conclut ce volet de la présentation sur les enjeux que présente l'année 2022. Ensuite, il entretient les membres de la situation géopolitique actuelle.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

La directrice générale de l'actuariat, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim, l'associé principal d'AON ainsi que les représentants de la Caisse quittent la séance.

8. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 22.03.17, les documents suivants :

- un tableau sur les risques de conformité – mars 2022;
- un rapport trimestriel – T1 2022 sur la gestion intégrée des risques.

8.1 Risques de conformité 2022

La vice-présidente rappelle l'exercice débuté pour présenter au comité les risques d'intérêt pour les membres d'un CA, dont les risques émergents, ainsi que les enjeux qui pourraient avoir une incidence sur ceux-ci. Aussi, elle présente le risque de non-respect du cadre réglementaire de la Société et du gouvernement. Elle souligne qu'il s'agit d'un risque opérationnel qui deviendra un risque d'entreprise lorsque la nouvelle hiérarchie des risques sera en vigueur. Elle ajoute que ce risque est considéré faible, mais qu'une attention particulière lui est portée compte tenu de la mise en œuvre des modifications au processus de recrutement et de promotion des fonctionnaires et des suites de l'adoption du projet de loi 22 venant modifier la *Loi sur l'assurance automobile*, le *Code de la sécurité routière* et d'autres dispositions.

8.2 Rapport trimestriel – T1 2022

Avant que le document ne soit parcouru, la vice-présidente souligne que le risque en matière de gestion des ressources humaines devrait être rouge et non jaune. Ensuite, la directrice générale présente le rapport trimestriel de la gestion intégrée des risques pour le premier trimestre de 2022. Pour commencer, elle rappelle aussi l'exercice en cours relativement à l'agrégation des risques opérationnels pour définir des risques organisationnels, lesquels seront alignés sur les objectifs de service des différents secteurs ainsi que sur les orientations et les objectifs du Plan stratégique 2021-2025 de la Société. Elle ajoute que ces risques d'entreprise seront présentés au comité. Puis, elle présente les faits saillants du rapport. Elle explique qu'à l'occasion du présent exercice, ce sont les risques de conformité et les risques technologiques qui ont été mis à jour et que ces derniers sont présentés à la séance conjointe du CTIC-CAPV de mars 2022.

Tout au long des présentations, les membres posent des questions et les invités y répondent.

9. REDDITION DE COMPTES ANNUELLE DES CONTRATS ET DES ENTENTES 2021 – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 22.03.17, le document suivant :

- un napperon sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes au 31 décembre 2021.

La directrice générale parcourt le napperon sur la reddition de comptes annuelle des contrats et des ententes au 31 décembre 2021. Elle mentionne que 230 contrats ont été conclus en 2021 pour une somme de 163,6 M\$. Elle ajoute que 82 % des sommes investies ont fait l'objet d'un appel d'offres. Aussi, elle explique les types de contrat conclus de gré à gré au-dessus des seuils d'appel d'offres public.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invitées y répondent.

10. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 22.03.17, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} au 31 janvier 2022;
- un tableau de reddition de comptes sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2022;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2022.

Pour des fins de reddition de comptes, la directrice générale parcourt le tableau sur les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} et le 31 janvier 2022. Elle souligne que ce sont huit contrats qui ont été conclus au cours de cette période et qu'il n'y a aucun élément particulier à signaler.

Les membres n'ont pas de question à formuler.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

11. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 22.03.17, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du plan d'action – Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction (RRGD).

La vice-présidente rappelle aux membres que le RRGD comprend 18 recommandations en lien avec les contrôles généraux en technologies de l'information pour lesquelles un plan de 36 actions a été déposé par la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques et accepté par les co-auditeurs. Elle ajoute que sa vice-présidence assure un suivi du plan d'action et que la présentation déposée en ce jour porte sur les 12 recommandations et 21 actions prévues être réalisées en 2021. Elle termine en mentionnant qu'elle reviendra auprès des membres du comité à la séance de juin 2022 avec une mise à jour de l'information.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et la vice-présidente y répond.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

12. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 22.03.17, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes et souligne qu'il n'y a pas d'enjeu à signaler. Il porte à l'attention des membres qu'un appel d'offres sera déposé d'ici la fin du mois de mars 2022 pour obtenir les services d'une firme externe pour l'évaluation de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP). Il explique que cette évaluation est requise par la réglementation tous les cinq ans.

Les membres posent leurs questions et le directeur y répond.

Il est recommandé à la direction que ce soit le PCD qui octroie le contrat d'évaluation indépendante de la DVIEP et que le rapport lui soit remis. Le PCD en prend note.

13. ÉVALUATION 2021 ET OBJECTIFS 2022 POUR LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – HUIS CLOS

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

14. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

15. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 8 juin 2022, à 9 h.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

17. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

19. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 30

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 27

Tenue par *Teams*

Le 8 juin 2022, à 8 h

Adopté le 12 septembre 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président et chef de la direction
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Gisèle Gauthier, directrice générale des affaires juridiques et secrétaire générale
M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

EST INVITÉE :

Corinne Charette, membre du conseil d'administration

SONT INVITÉS :

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes
M. Karl Malenfant, vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques
M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel
M^{me} Danielle Gastonguay, directrice des opérations financières
M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim
M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL DU QUÉBEC :

M. Jacques Hébert, vérificateur général adjoint
M. Patrice Watier, directeur de l'audit informatique
M. Éric Chamberland, auditeur informatique
M^{me} Annick Boutin, directrice d'audit
M. Frédéric Rheault, chargé de projet

CABINET D'AUDIT BDO :

M. Yanick Santoire, associé responsable du bureau de Québec
M^{me} Florentina Dinu, associée

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance. La présidente du comité souligne la présence de madame Corinne Charette au comité. Aussi, elle informe les membres qu'il sera proposé au prochain conseil d'administration (CA) que madame Charette devienne membre du comité.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 17 mars 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 17 mars 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale les informe des sept sujets *ad hoc* ajoutés à l'ordre du jour de l'actuelle séance et des deux sujets retirés, dont une présentation de la haute direction de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse). Les membres se disent en accord avec la planification. Par ailleurs, la présidente du comité ajoute qu'elle a demandé à la vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel de voir quelles sont les bonnes pratiques relativement aux présentations de la Caisse auprès d'autres grands déposants, et ce, afin de revoir la fréquence et les attentes quant au contenu des présentations de la Caisse, le cas échéant.

3. RAPPORT D'AUDIT EN SÉCURITÉ DE L'INFORMATION – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes et le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques se joignent aux membres du comité.

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 22.06.08, le document suivant :

- un rapport sur la 2^e phase de l'audit interne sur la sécurité de l'information.

Le directeur mentionne que son mandat d'audit vise à s'assurer que la politique portant sur le cadre de gestion et les principes de bonne gouvernance en sécurité de l'information sont appliqués et suivis et que des mesures de protection sont définies, appliquées et suivies en fonction des risques et de la nature des informations à protéger. Il informe les membres que les travaux menant à l'audit sur la sécurité de l'information pour lequel les résultats sont présentés se sont déroulés du mois d'août 2021 au mois de mai 2022, et ce, auprès de la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques. Puis, le directeur présente les constats dégagés ainsi que les recommandations formulées. Aussi, le vice-président confirme que pour chacune des

recommandations, un plan d'action est développé. Finalement, le directeur souligne que les suites ainsi données à son rapport par la Vice-présidence aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques sont à sa satisfaction.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

Il est demandé que les constats soient priorisés selon les risques résiduels et que leur étendue ainsi que leur portée ressortent davantage du rapport. Le directeur en prend note.

4. PRÉSENTATION DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION ET HUIS CLOS

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel se joint aux membres du comité. À celle-ci s'ajoutent, du Vérificateur général du Québec (VGQ), le vérificateur général adjoint, le directeur de l'audit informatique, un auditeur informatique, la directrice d'audit ainsi qu'un chargé de projet et, du cabinet d'audit BDO, l'associé responsable du bureau de Québec ainsi qu'un associé.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 22.06.08, le document suivant :

- un rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction rédigé conjointement par le VGQ et BDO.

Avant de commencer la présentation du rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information, le vérificateur général adjoint tient à remercier toutes les équipes ayant contribué à la réalisation de l'exercice. Ensuite, les invités parcourent la présentation. Ils soulignent notamment que 100 % des recommandations issues de l'exercice de 2019 et 78 % des recommandations issues de l'exercice de 2020 sont appliquées ou ont un progrès satisfaisant. Par ailleurs, ils soulignent ne pas avoir de recommandation à émettre pour l'exercice s'étant terminé le 31 décembre 2021. Enfin, ils présentent un suivi détaillé de l'ensemble des recommandations. De plus, ils rappellent aux membres que la norme IFRS-17 sera applicable à partir du 1^{er} janvier 2023.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

Il est demandé d'obtenir un tableau de suivi sommaire pour le prochain exercice et d'avoir, au moment opportun, l'information pertinente sur les trois recommandations dont le suivi est reporté. Aussi, il est demandé d'obtenir plus ample information sur l'incidence de l'application de la norme IFRS-17.

Les membres se réunissent à huis clos avec les auditeurs externes. Le huis clos terminé, les représentants du VGQ et de BDO quittent la séance.

5. STRATÉGIE IMMOBILIÈRE – RECOMMANDATION

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 22.06.08, les documents suivants :

- une présentation sur les travaux effectués dans le cadre de la mise à jour de la stratégie immobilière pour le siège social de la Société;
- un projet de résolution.

5.1 Présentation

Avant de commencer la présentation sur la mise à jour de la stratégie immobilière, le vice-président informe les membres qu'une autre présentation, portant plus précisément sur le volet employé, sera faite au comité des clientèles et ressources humaines. Ensuite, il souligne que l'actuel exercice a notamment pour buts de présenter aux membres la stratégie immobilière pour le siège social de la Société afin d'obtenir leur appui sur le modèle d'affaires, l'enveloppe budgétaire octroyée pour la réalisation des travaux et la stratégie de réalisation des travaux. Aussi, il rappelle que la Société a déjà entrepris des travaux de mise à niveau des composantes mécaniques, entre autres choses, du siège social considérant que 75 % du bâtiment a plus de 30 ans. Ainsi, il présente les résultats d'une étude de marché portant sur le potentiel locatif du siège social ainsi que les principes directeurs du modèle d'affaires proposé. Ensuite, la vice-présidente présente l'analyse financière de la stratégie immobilière, incluant les quatre scénarios retenus aux fins de l'analyse, ainsi que la conclusion de celle-ci, soit d'adopter le scénario le plus avantageux financièrement qui est de conserver le siège social, de moderniser les espaces de travail et de louer les espaces excédentaires.

Tout au long de la présentation, les membres posent leurs questions et les invités y répondent. Des discussions s'ensuivent.

5.2 Projet de résolution

Les membres ont pris connaissance du projet de résolution et émettent leurs commentaires sur celui-ci. Ils mentionnent qu'ils sont à l'aise avec l'orientation du scénario proposé et qu'ils prennent acte de l'évaluation sommaire du projet. Par ailleurs, ils demandent à la direction de revenir, en temps opportun, avec un « business case » et soulignent que leur position est sous réserve de ce dernier. Aussi, ils demandent que leurs commentaires et réserves se reflètent dans un nouveau projet de résolution. Finalement, ils se disent en accord pour recommander au CA l'adoption d'un projet de résolution ajusté selon les discussions.

Le vice-président aux ressources humaines, matérielles et aux services numériques quitte la séance.

6. PROJECTIONS ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 31 MARS 2022 (T1) – INFORMATION

La directrice des opérations financières ainsi que la directrice de la capitalisation et des placements par intérim se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 22.06.08, les documents suivants :

- un document synthèse sur les projections et résultats financiers du premier trimestre de 2022;
- un rapport sur les résultats financiers trimestriels au 31 mars 2022.

6.1 Document synthèse

La directrice des opérations financières parcourt le document synthèse sur les projections et les résultats financiers du premier trimestre de 2022. Ainsi, elle présente et explique les résultats pour le Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). Elle souligne qu'au 31 mars 2022, le Fonds d'assurance présente un déficit de 763,1 M\$, soit un résultat net inférieur de 665,8 M\$ par rapport au budget pour la même période. Elle ajoute que cet écart est dû notamment au revenu de placement. En ce qui concerne les résultats de la Société, elle mentionne que celle-ci a réalisé un déficit de 5,1 M\$, soit un écart favorable de 1,6 M\$ par rapport à celui prévu au budget et que les frais d'administration et autres sont inférieurs de 9,2 M\$ à ceux budgétés pour la même période.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

6.2 Présentation

Il est mentionné que le document de présentation détaillé est déposé en complément d'information.

La directrice des opérations financières quitte la séance.

7. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T1 – 2022) – INFORMATION

L'associé principal d'AON se joint aux membres du comité.

7.1 Résultats des placements et prévisions rendement-risque 10 ans

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 22.06.08, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction pour le Fonds d'assurance au 30 avril 2022.

La directrice parcourt la présentation sur l'analyse de la direction pour le Fonds d'assurance au 30 avril 2022 et aborde plus particulièrement sur les résultats des placements et les prévisions rendement-risque 10 ans. D'emblée, elle souligne que les résultats qu'elle présente en ce jour sont des résultats partiels. Ainsi, elle présente les risques d'assurance pour la capitalisation, dont l'indicateur est au vert, les risques d'assurance pour le financement, dont l'indicateur est au vert, le rendement au 30 avril 2022, dont l'indicateur est au jaune, ainsi que les hypothèses financières 10 ans, où l'indicateur est au vert.

Des questions sont posées et les invités y répondent.

Le point 9 portant sur l'application de la politique de capitalisation est traité dans l'immédiat pour assurer aux membres le temps nécessaire à l'analyse du dossier qui demande notamment que le comité convienne de recommander au CA l'adoption d'une résolution.

8. POLITIQUES FINANCIÈRES DU FAAQ – PRÉSENTATION DU DOSSIER – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 22.06.08, les documents suivants :

- un document synthèse sur les politiques financières du Fonds d'assurance;
- une présentation sur la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance;
- quatre politiques financières du Fonds d'assurance, soit la politique cadre sur la gestion financière à long terme, la politique de placement, la politique de financement ainsi que la politique de capitalisation.

8.1 Document synthèse – Politiques financières

Prenant pour appui le document synthèse sur les politiques financières du Fonds d'assurance, la directrice fait un survol des quatre politiques que sont la politique cadre, la politique de placement, la politique de financement ainsi que la politique de capitalisation.

8.2 Présentation – Révision triennale des politiques financières du FAAQ

La directrice ainsi que l'associé principal d'AON parcourent la présentation sur la révision triennale des politiques financières du Fonds d'assurance. Pour commencer, la directrice rappelle que ces politiques font l'objet d'une révision périodique, qu'elles sont établies avec une vision à long terme et que l'exercice de révision se fait avec des collaborateurs externes. Aussi, elle brosse le portrait de la situation actuelle pour l'ensemble des politiques. Puis, l'associé principal d'AON présente des éléments à considérer de manière générale ainsi que le processus à engager pour la révision de la politique de placement. Par la suite, la directrice prend de nouveau la parole pour ajouter des éléments à considérer propres à la situation actuelle, dont les recommandations du conseil d'experts émises en 2021, le congé de paiement en cours et l'environnement économique. Enfin, elle souligne qu'aucune modification majeure n'est envisagée pour la politique cadre.

Des questions sont posées et les invités y répondent. Des discussions s'ensuivent.

Les membres s'accordent pour dire que la politique cadre répond toujours aux objectifs visés. Par ailleurs, ils demandent que différents scénarios leur soient présentés en ce qui a trait à la politique de placement.

8.3 Quatre politiques financières

Les politiques financières sont déposées pour que les membres puissent s'y référer, le cas échéant.

L'associé principal d'AON quitte la séance.

9. APPLICATION DE LA POLITIQUE DE CAPITALISATION – RECOMMANDATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 22.06.08, les documents suivants :

- une présentation sur l'application de la politique de capitalisation;
- un projet de résolution.

9.1 Présentation

La directrice parcourt la présentation sur la politique de capitalisation. Pour commencer, elle résume ce que celle-ci prévoit. Ensuite, elle rappelle aux membres la situation au 31 décembre 2020, dont la décision, en mars 2021, d'octroyer un congé de paiement des contributions d'assurance pour les permis de conduire en 2022 et 2023. Puis, elle présente la situation au 31 décembre 2021. Enfin, elle propose qu'aucune action supplémentaire ne soit annoncée en 2022 relativement à l'utilisation du surplus de capitalisation du Fonds d'assurance considérant les incertitudes du marché, qu'une annonce immédiate pour 2024 serait prématurée et que la prochaine révision annuelle est prévue en juin 2023.

Des questions sont posées et les invités y répondent. Des discussions s'ensuivent.

Il est proposé d'ajouter à la présentation l'amorce des travaux pour étudier une possible extension de la couverture d'assurance aux piétons et aux cyclistes, tel qu'il en est fait mention au projet de résolution.

Il est également demandé de voir la tendance à la fin de l'année 2022 afin de prendre position, le cas échéant.

9.2 Projet de résolution

Les membres ont pris connaissance du projet de résolution. Ils demandent de revoir la formulation du 3^e « Attendu que ».

Avec la modification apportée, les membres conviennent de recommander au CA l'adoption de la résolution proposée.

10. SUIVI – IFRS-17 – NORME COMPTABLE INTERNATIONALE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La directrice des opérations financières se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 22.06.08, le document suivant :

- une présentation sur le suivi des travaux IFRS-17.

La vice-présidente informe les membres des travaux relatifs à la norme comptable IFRS-17 effectués depuis la présentation du 17 mars 2022 sur le sujet. Aussi, elle souligne qu'un autre suivi sera fait auprès du comité en septembre 2022 et qu'une présentation sera effectuée au CA à l'automne 2022.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Il est demandé de recevoir de l'information sur l'interdépendance entre la production des états financiers, selon la norme IFRS-17, et la livraison de CASA. La vice-présidente précise que la norme IFRS-17 n'influencera pas la date de production des états financiers mais que la L2 de CASA pourrait repousser cette date. Un suivi au comité sera fait à cet effet.

11. GESTION INTÉGRÉE DES RISQUES – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 22.06.08, les documents suivants :

- un rapport trimestriel sur la gestion intégrée des risques pour le deuxième trimestre;
- un projet de document synthèse.

Risques d'assurance, ressources financières, gestion contractuelle

11.1 Rapport trimestriel – T2 2022

La directrice générale informe les membres de l'exercice de hiérarchisation des risques et d'identification de risques d'entreprise. Elle ajoute que cette nouvelle façon de faire permet de présenter en ce jour les trois risques d'entreprise suivants : assurance, performance financière et performance organisationnelle. Aussi, elle souligne qu'une vigie est effectuée sur des changements et des événements auxquels la Société et le Fonds d'assurance peuvent être exposés. Elle mentionne qu'en ce sens, les principaux éléments suivis actuellement sont l'inflation et l'expérience employée. Enfin, elle présente le sommaire des risques pour la vice-présidence aux finances et au contrôle organisationnel où l'ensemble des risques opérationnels a été revu pour établir huit nouveaux libellés de risques; de ceux-ci trois sont au jaune et six sont au vert. Par la suite, les invités élaborent davantage sur les risques ayant un indicateur jaune.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

Il est demandé d'obtenir la méthodologie permettant de définir les risques d'entreprise et de déterminer leur indicateur.

11.2 Version projet – Document synthèse gestion intégrée des risques

La directrice générale propose un projet de document synthèse présentant les risques d'entreprise suivis pour obtenir les commentaires des membres.

Les membres se disent très satisfaits de la structure du document proposé et félicitent l'équipe pour leur exercice.

La directrice des opérations financières ainsi que la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

12. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-12 du 22.06.08, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE);
- une reddition de comptes en vertu de la LGCE;
- une déclaration sur les contrats de services professionnels et techniques.

Les membres ont pris connaissance de l'information avant la séance et disent ne pas avoir de question à formuler.

La vice-présidente aux finances et au contrôle organisationnel ainsi que la directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quittent la séance.

13. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-13 du 22.06.08, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau sur le suivi des travaux des auditeurs externes. Il rappelle aux membres que le Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction a été présenté plus tôt en ce jour. Puis, il informe les membres que les résultats de l'exercice sur les états financiers réalisé par les auditeurs externes seraient présentés en mai 2023 plutôt qu'en mars de la même année. Il ajoute que pour ce faire, le contrat avec le cabinet d'audit externe devra être prolongé. Aussi, il rappelle qu'un exercice d'évaluation indépendante de sa direction doit être réalisé et qu'un appel d'offres sur invitation doit être déposé pour obtenir les services d'une firme externe.

Le PCD prend la parole pour rappeler aux membres que le rapport sur l'évaluation de la direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes lui sera remis.

14. RAPPORT ANNUEL DE GESTION 2021 – BILAN DE LA VALIDATION – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-14 du 22.06.08, le document suivant :

- une note sur l'examen du rapport annuel de gestion (RAG) 2021 de la Société.

Le directeur mentionne que des travaux ont été réalisés par son équipe pour s'assurer que le RAG présente une information qui est, à tous égards importants, plausible et cohérente. Il ajoute qu'à la suite de l'examen du RAG 2021, il n'a aucune recommandation à émettre.

15. SOCIÉTÉ DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES LOCALES – LETTRE D'INFORMATION SUR LE RESPECT DES CONDITIONS DE L'ENTENTE – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-15 du 22.06.08, le document suivant :

- un rapport de certification annuelle de l'entente SOFIL-SAAQ

Le directeur porte à l'attention des membres une lettre transmise à la Société de financement des infrastructures locales du Québec dans laquelle il confirme que la Société s'est acquittée de ses obligations en vertu de l'*Entente administrative relative à la perception des droits à l'égard des véhicules munis d'un moteur de forte cylindrée* intervenue avec la Société de financement des infrastructures locales du Québec.

16. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

17. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 12 septembre 2022, à 9 h.

18. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

19. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Les membres se réunissent à huis clos avec le PCD.

20. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

21. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H 40

Présidente

Secrétaire générale

Comité actif-passif et vérification

Procès-verbal de la séance n° 28

Tenue par *Teams*

Le 12 septembre 2022, à 8 h 30

Adopté le 4 octobre 2022

SONT PRÉSENTS :

M^{me} Louise Turgeon, présidente du comité
M. Konrad Sioui, président du conseil d'administration
M. Denis Marsolais, président-directeur général
M^{me} Corinne Charette, membre
M^{me} Brigitte Corbeil, membre
M. Christian Cyr, membre
M^{me} Sylvie Thivierge, membre
M^{me} Ka Yan Lisa To, membre

M^e Marie-Ève Beaulieu, vice-présidente aux relations gouvernementales, aux affaires juridiques, à la performance, aux partenariats et secrétaire générale

M^{me} Véronique Pelchat, adjointe à la secrétaire générale

SONT INVITÉS :

M^{me} Francine Lépinay, vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel

M^{me} Annie Larivière, directrice générale des finances

M^{me} Maryse Tremblay-Lavoie, directrice de la capitalisation et des placements par intérim

M^{me} Vicky Maranda, directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel

M. Daniel Pelletier, directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes

AON :

M. Tommy Perron, associé principal

CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC :

M. Charles Émond, président et chef de la direction

M. Claude Bergeron, chef de la direction des risques et relations avec les déposants

M. Jacques Demers, vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants

M. Edmond Assal, directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants

1. PRÉSENCES ET ORDRE DU JOUR

1.1 Présences, avis de convocation – Quorum

La secrétaire générale constate le quorum pour la tenue de la présente séance.

1.2 Ordre du jour : modifications, additions, adoption

Sur proposition formulée, l'ordre du jour est adopté sans modification.

2. PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ANTÉRIEURE ET PLAN DE TRAVAIL

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 8 juin 2022

Sur proposition formulée, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2022 est adopté par les membres.

2.2 Suivi du plan de travail

Les membres font l'étude du plan de travail. La secrétaire générale souligne que tous les sujets prévus au plan de travail sont couverts par la présente séance et elle nomme les trois sujets *ad hoc* ajoutés. Les membres se disent en accord avec la planification.

Avant de débiter la rencontre, le président-directeur général (PDG) informe les membres du mandat octroyé au directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes relativement au projet CASA. Il souligne que de plus ample information sera présentée au point 10 de l'actuel ordre du jour.

3. PROJECTIONS ET RÉSULTATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2022 (T2) – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel, la directrice générale des finances, la directrice de la capitalisation et des placements par intérim ainsi que le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes se joignent aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-3 du 22.09.12, les documents suivants :

- un document synthèse sur les projections et les résultats financiers au deuxième trimestre (T2) 2022;
- un rapport sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2022.

3.1 Document synthèse

Les invitées parcourent le document synthèse sur les projections et les résultats financiers au T2 de 2022. Ainsi, la directrice générale mentionne que les frais d'administration totaux projetés de 555 M\$ sont supérieurs au budget prévu de 544 M\$, notamment en raison de la hausse de la rémunération due aux besoins pour la transformation. Elle ajoute que la projection relative aux projets, qui est de 172 M\$, est également supérieure au budget de 164 M\$. Puis, elle poursuit avec les projections

relatives au résultat du Fonds d'assurance automobile du Québec (Fonds d'assurance). Elle mentionne alors que le déficit de 1 443 M\$ au 30 juin 2022 est supérieur à celui prévu de 148 M\$, ce qui est dû au rendement négatif sur les placements de -7,1 % au 30 juin 2022. Par ailleurs, la vice-présidente mentionne que le taux de capitalisation projeté est de 118 %. Enfin, la directrice générale présente les résultats pour la Société. Elle mentionne alors que le déficit au 30 juin 2022 est de 8 M\$ et qu'il est similaire à celui prévu. Aussi, elle souligne que le déficit projeté de 41 M\$ au 31 décembre 2022 est supérieur au déficit prévu de 26 M\$.

En terminant, la vice-présidente informe les membres que si des besoins budgétaires particuliers étaient identifiés, elle et son équipe se présenteraient de nouveau aux membres du comité pour en discuter. Aussi, elle souligne que les instances gouvernementales concernées ont été informées de la situation.

Dans un autre ordre d'idées, la vice-présidente informe les membres de la stratégie relative à la production des états financiers 2022. Elle ajoute que l'exercice se solderait par un dépôt de ces derniers en mai plutôt qu'en mars 2022. Ce report est demandé dans le contexte du déploiement de la livraison 2 de CASA prévu en janvier 2023 et qui mobilisera les équipes de la Société au cours du premier trimestre 2023. La même stratégie avait été employée lors du déploiement de la livraison 1. Elle souligne que les auditeurs externes sont informés et qu'ils sont à l'aise avec la situation. Les membres du comité se disent en accord avec ce report.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invitées y répondent.

3.2 Rapport Résultats financiers trimestriels au 30 juin 2022

Il est mentionné que le rapport sur les résultats financiers trimestriels au 30 juin 2022 est déposé en complément d'information.

La directrice générale des finances quitte la séance.

4. ANALYSE DE LA DIRECTION – FAAQ (T2 2022) ET PRÉPARATION À LA RENCONTRE AVEC LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

L'associé principal de AON se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-4 du 22.09.12, le document suivant :

- une présentation sur l'analyse de la direction – FAAQ au 30 juin 2022.

4.1 Résultats des placements et préparation à la rencontre avec la Caisse de dépôt et placement du Québec

La directrice par intérim parcourt la présentation sur l'analyse de la direction pour le Fonds d'assurance au 30 juin 2022. Elle traite plus particulièrement des risques financiers, dont l'indicateur est au jaune, et de la gestion de la Caisse de dépôt et placement du Québec (Caisse), dont l'indicateur est au vert. Ainsi, elle présente le rendement du Fonds d'assurance au 30 juin 2022 qui est de -7,1 % (après frais) et mentionne que l'indice est de -9,8 %. Elle souligne que le rendement actuel bouge

beaucoup et elle explique pourquoi en développant notamment sur le revenu fixe, les actifs réels et les actions. Puis, elle présente les rendements moyens sur 5 ans où elle élabore davantage sur les volets des taux, des immeubles et des marchés boursiers pour lesquels l'indicatif est au jaune. Ensuite, elle traite de la gestion de la Caisse. Elle souligne que le premier semestre de 2022 est atypique et volatile, et que la Caisse effectue des contrôles serrés sur les différents portefeuilles et qu'elle se donne comme mots d'ordre : discipline et diversification. En terminant, elle discute avec les membres de la présentation de la Caisse qui suivra.

Par ailleurs, il est décidé de déposer sur le site de la gouvernance un document sur les indices de référence de la Caisse.

Tout au long de la présentation, les membres posent des questions et les invités y répondent.

5. PRÉSENTATION DE LA HAUTE DIRECTION DE LA CAISSE DE DÉPÔT ET PLACEMENT DU QUÉBEC – INFORMATION

Le président et chef de la direction, le chef de la direction des risques et relations avec les déposants, le vice-président principal, Direction des risques et relations avec les déposants, ainsi que le directeur principal, conseils et relations, Direction des risques et relations avec les déposants, tous de la Caisse, se joignent aux membres du comité.

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-5 du 22.09.12, le document suivant :

- une présentation sur les perspectives sur les marchés, les stratégies d'investissement et les résultats au 30 juin 2022.

Pour commencer, le président et chef de la direction de la Caisse parcourt la présentation sur les perspectives sur les marchés, les stratégies d'investissement et les résultats de la Caisse au 30 juin 2022. Ainsi, il souligne que le portefeuille global de la Caisse répond bien lorsque qu'il est mis sous tension. Pour illustrer son propos, il présente le rendement de la Caisse des six derniers mois qu'il compare au portefeuille de référence. Il souligne alors la bonne réponse de leur portefeuille dans un environnement hautement volatile. Puis, il présente le rendement global du portefeuille de la Caisse qui se situe au-dessus du portefeuille de référence, et ce, sur 6 mois, 5 ans et 10 ans. Ensuite, il présente le rendement du Fonds d'assurance. Il souligne qu'il est sous tension, certes, mais que l'objectif de rendement à long terme est atteint sur des périodes de 5 ans et de 10 ans. Il ajoute que le Fonds d'assurance a le meilleur rendement des huit plus grands déposants de Caisse. Aussi, il souligne qu'il n'y a pas matière à s'inquiéter et que la stratégie adoptée par la Société est bonne. Puis, il élabore sur le revenu fixe, les actifs réels et les actions du Fonds d'assurance. Aussi, il souligne que l'environnement restera instable pour un certain temps encore et que la qualité de l'exécution sera la clé pour y performer.

La présentation étant parcourue, le président et chef de la direction de la Caisse entretient les membres sur les prospectives ayant trait notamment au resserrement des politiques monétaires, à la guerre en Ukraine, à la hausse des taux d'intérêt et à l'environnement géopolitique. Il souligne que les 18 prochains mois ne seront pas faciles et que nous nous dirigeons vers une période différente des 15 dernières années compte tenu, entre autres facteurs, de l'inflation et de la situation géopolitique.

Les membres posent des questions et les invités y répondent.

Les invités de la Caisse ainsi que l'associé principal de AON quittent la séance.

6. SUIVI DES TRAVAUX IFRS-17 – NORME COMPTABLE SUR LES CONTRATS D'ASSURANCE – INFORMATION

La directrice générale des finances se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-6 du 22.09.12, le document suivant :

- une présentation sur le suivi des travaux concernant la norme comptable IFRS-17 sur les contrats d'assurance.

La présidente du comité rappelle aux membres l'importance de bien s'approprier la nouvelle norme comptable IFRS-17. La vice-présidente ajoute que les impacts de celle-ci sont considérables dans la préparation des états financiers. Puis, la directrice générale parcourt la présentation sur le sujet. Elle présente d'abord le concept de « contrat d'assurance » introduit par la nouvelle norme comptable et explique la base de l'application de cette norme comptable. Elle ajoute que le Fonds d'assurance détient par ailleurs un seul contrat d'assurance collectif et que cette situation influence la façon de calculer le passif d'assurance et les résultats du Fonds d'assurance. Aussi, elle mentionne que la norme comptable introduit d'autres concepts, dont le « passif d'assurance » qui est composé du « passif au titre des sinistres survenus » et du « passif au titre de la couverture restante ». Puis, elle explique que le « passif au titre des sinistres survenus » utilisera une courbe de taux d'actualisation basé sur des titres obligataires comparativement au « passif actuariel » actuel qui utilise le taux de rendement attendu des placements à la Caisse. Aussi, elle explique que le « passif au titre de la couverture restante » ajoute la notion de « perte sur contrats déficitaires ». Ainsi, la directrice générale conclue sa présentation en mentionnant que l'arrivée de la nouvelle norme comptable entraîne également des enjeux de communication importants. Pour illustrer son propos, elle mentionne que les états financiers vont présenter des contrats déficitaires dans les activités d'assurance alors que le Fonds d'assurance pourrait être dans une situation financière permettant une remise d'excédent de capital.

Il est décidé de reporter la suite de la présentation à une séance ultérieure pour respecter l'ordre du jour de la présente séance et pour octroyer aux membres ainsi qu'aux invitées le temps requis pour poursuivre adéquatement l'exercice.

La présidente du comité souligne l'importance de réfléchir sur la présentation de l'information considérant que la nouvelle norme influence la manière de comptabiliser, en excluant notamment les revenus de placement.

La directrice générale des finances ainsi que la directrice de la capitalisation et des placements par intérim quittent la séance.

7. REDDITION DE COMPTES EN VERTU DE LA LGCE – INFORMATION

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel se joint aux membres du comité.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-7 du 22.09.12, les documents suivants :

- une note sur la reddition de comptes en vertu de la *Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs* (LGCE) pour la période du 1^{er} mai au 31 juillet 2022;
- un tableau sur la reddition de comptes en vertu de la LGCE pour les contrats de services de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2022;
- une déclaration signée de la vice-présidente et du PDG sur les contrats de services professionnels et techniques de 25 000 \$ et plus conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2022.

La directrice générale mentionne qu'il n'y a pas d'enjeu à soulever relativement aux 32 contrats conclus entre le 1^{er} mai et le 31 juillet 2022. Par ailleurs, elle ajoute que la pénurie de main-d'œuvre a également une incidence sur le nombre de soumissionnaires répondant aux appels d'offres de la Société. Le PDG informe les membres que malgré cette situation, la Société continue de préconiser les appels d'offres publics plutôt que les contrats de type gré à gré.

Des questions sont posées et les invitées y répondent.

La directrice générale des acquisitions et du contrôle organisationnel quitte la séance.

8. SUIVI DU PLAN D'ACTION 2020 DU RAPPORT AUX RESPONSABLES DE LA GOUVERNANCE ET À LA DIRECTION DES AUDITEURS EXTERNES PORTANT NOTAMMENT SUR LES CONTRÔLES GÉNÉRAUX EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION – INFORMATION

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-8 du 22.09.12, le document suivant :

- une présentation sur le suivi du plan d'action concernant le Rapport aux responsables de la gouvernance et à la direction des auditeurs externes portant notamment sur les contrôles généraux en technologies de l'information (RRGD).

La vice-présidente rappelle aux membres que 18 recommandations étaient incluses au RRGD desquelles découlent actuellement 28 actions. Elle souligne que ses équipes assurent un suivi serré de ces actions et plus particulièrement de celles découlant de quatre recommandations. Aussi, elle mentionne que les actions devraient être complétées en 2022 puisque les travaux avancent bien.

La vice-présidente aux contributions d'assurance, aux finances et au contrôle organisationnel quitte la séance.

9. VALIDATION EXTERNE INDÉPENDANTE DES TRAVAUX DE LA DVIEP – RÉSULTAT DE L'APPEL D'OFFRES SUR INVITATION – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-9 du 22.09.12, le document suivant :

- une note sur l'assurance qualité de la Direction de la vérification interne et de l'évaluation des programmes (DVIEP) – Auto-évaluation et validation externe.

Le directeur rappelle que la DVIEP doit procéder à une évaluation externe d'assurance qualité au moins tous les cinq ans. Il ajoute que pour réaliser cet exercice, la Société a procédé par appel d'offres sur invitation et que la firme Malette a été retenue. Aussi, il indique que celle-ci possède l'expertise requise. Puis, il détaille en quoi consisteront les travaux.

Des questions sont posées et le directeur y répond.

10. PROPOSITION DE MANDAT POUR LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES – INFORMATION

Il est déposé au procès-verbal, sous la cote CAPV-10 du 22.09.12, les documents suivants :

- une proposition de mandat;
- un projet de résolution.

Le PDG propose aux membres du comité que le directeur de la vérification interne et l'évaluation des programmes apprécie la feuille de route 2023-2024 de la Société, reliée notamment aux bénéfices CASA, ainsi que l'avancement des travaux relatifs à celle-ci deux fois par année. Aussi, il rappelle que la firme EY fera rapport en octobre 2022 relativement aux portes 1, 2 et 3 du projet et propose d'ajouter à leur contrat la rédaction d'un rapport en lien avec les portes 4 et 5.

Par ailleurs, le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes informe les membres de son assentiment à l'approche proposée.

Des questions sont posées et le PDG y répond.

Les membres conviennent d'aller de l'avant avec le mandat d'audit proposé. Aussi, il est convenu de ne pas présenter le projet de résolution au CA puisque la gestion des activités de la DVIEP est assumée par le comité.

Par ailleurs, la présidente du comité rappelle que la communication entre le CA et le vérificateur interne est également assurée par le comité.

11. SUIVI DES TRAVAUX DES AUDITEURS EXTERNES – INFORMATION

Le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes dépose au procès-verbal, sous la cote CAPV-11 du 22.09.12, le document suivant :

- un tableau de suivi des travaux des auditeurs externes.

Le directeur parcourt le tableau de suivi des travaux des auditeurs externes. Il mentionne que l'audit des états financiers de la Société et du Fonds d'assurance se fera en mai plutôt qu'en mars 2022.

12. AUTRES SUJETS

Aucun sujet n'a été inscrit pour ce point à l'ordre du jour.

13. PROCHAINE SÉANCE DU COMITÉ

La prochaine séance du comité se tiendra le 4 octobre 2022, à 9 h.

14. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE DIRECTEUR DE LA VÉRIFICATION INTERNE ET DE L'ÉVALUATION DES PROGRAMMES

Les membres se réunissent à huis clos avec le directeur de la vérification interne et de l'évaluation des programmes.

15. HUIS CLOS DES MEMBRES AVEC LE PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Les membres se réunissent à huis clos avec le PDG.

16. HUIS CLOS DES MEMBRES

Les membres se réunissent à huis clos.

17. LA SÉANCE EST LEVÉE À 12 H

Présidente

Secrétaire générale